

IRES

Institut de Recherches Economiques et Sociales

N°ISSN : 0008-0209(Imprimé)
3080-7565 (En ligne)



UNIVERSITE DE KINSHASA

Revue Trimestrielle

Cahiers Economiques et Sociaux

Vol.40 N°2
Juin 2025

Presses Universitaires de Kinshasa - PUK

Cahiers Economiques et Sociaux

**VOLUME 40 N°2
Juin 2025**

Cahiers Economiques et Sociaux

COMITÉ DE REDACTION :

REDACTEUR EN CHEF :
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT :
CHARGÉ DE PUBLICATION :
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION:

Antoine BATAMBA BALEMBU
Jean-Paul KONDE KONDE
Cyprien METELA SHUMB
Michel MUSA KALONDA

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Phocas PFUNGA PFUNGA

(Université de Kinshasa et Université Loyola au Congo)

Gaston MAYEMBE BIN MASTAKI

(Université de Kinshasa, Université MAPON et Université de Kindu)

André MULUMBA KABASUKUTUSUA

(Université de Kinshasa)

Godefroid SINZIDI KABUKI

(Université de Kinshasa, Université Révérend KIM et Institut Supérieur Pédagogique de Kinshasa)

Papy-Ferdinand KIMUANGA EYAMBO

(Université de Kinshasa et Université Révérend KIM)

Jean-Pierre BOSONGA BOFEKI

(Université de Kinshasa, Université Protestante au Congo)

Bernard LUTUTALA MUMPASI

(Université de Kinshasa et Université Kongo)

François KABUYA KALALA

(Université de Kinshasa et Université Protestante au Congo)

Séraphin MVUDI MATINGU

(Université de Kinshasa, Université William Booth, Université Protestante au Congo et Université Kongo)

Odilon GAMELA NGINU

(Université de Kinshasa, Haute école de Commerce de Kinshasa et Université Kongo)

Emmanuel MUKUNDI NYEMBO

(Université de Kinshasa, Université Pédagogique Nationale et Université de Kisangani)

Vincent NGONGA NZINGA

(Université de Kinshasa et Université Protestante au Congo)

Justin OKANA N'SIAW LEBUN

(Université de Kinshasa et Université Catholique au Congo)

Leonard KABEYA TSHIKUKU

(Université de Kinshasa et Université Libre de Kinshasa)

Gaston LONZO LUBU

(Université de Kinshasa)

Cédric KALEMASI MOSENGO

(Université de Kinshasa)

Junior KANA KIWE

(Université de Kinshasa et Université Révérend KIM)

COMITÉ DE LECTURE

Christian Marie ZAMO AKONO

(Université de Yaoundé 2/Cameroun)

Bruno SCHOUMAKER

(Université Catholique de Louvain)

Gervais BENINGUISSE

(Maître de conférences à l'IFORD, Université de Yaoundé II)

Blaise NLEMFU

(Université de Kinshasa et Université de Sherbrooke)

Charles N'CHO

(USA, University of California)

Youyou-Thérèse BAENDE BOFOTA

(Université de Kinshasa)

Christian MBAYO KABANGO

(Université de Kinshasa)

Jody NGONGO NGOY

(Université de Kinshasa)

Ferdinand NGWABA

(Université de Kinshasa)

Célestin MAYOUKOU

(Université de Rouen)

Armand MBOUTCHOUANG

(Université de Dschang/Cameroun)

Jacques EBWEME YONZABA

(Université de Kinshasa)

Jean LIYONGO EMPENGELE

(Université de Kinshasa)

Joseph KASWENGI

(Université de Kinshasa et Université d'Orléans)

Léon TSAMBU BULU

(Université de Kinshasa)

Il est important de souligner que tous les professeurs de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion participent au comité de lecture en fonction de leur expertise, sans négliger la contribution de leurs collègues d'autres Facultés de l'Université de Kinshasa.

Sommaire

VOLUME 40

JUIN 2025

NUMERO 2

Musa, G. V.

Les contraintes a la conduite de la politique monétaire par la banque centrale du Congo 11

Mosimi, M. M.

Bancassurance : Stratégies et caractéristiques 29

Kasereka K. J.

Appréciation de l'efficience des entreprises publiques congolaises après leur transformation en sociétés commerciales : Analyse par la méthode d'enveloppement des données 49

Musa, K. M., & al.

Analyse des déterminants de l'accès aux microcrédits informels par les femmes entrepreneurs de la ville de Kinshasa 61

Malingumu, S. C.

Reformes financières et déterminants de l'efficience des banques commerciales en République Démocratique du Congo : Etude par l'approche de frontière stochastique ...75

Bolima, B. W.

Conflits et/ou contradictions dans les interactions sociales et leur compréhension : condensé d'informations sur la dialectique, en tant que théorie et approche méthodologique adéquate 103

Les contraintes à la conduite de la politique monétaire par la banque centrale du Congo

Par
Musa Galu Victor*

Résumé

Ce papier tente de mettre en évidence les contraintes à la conduite de la politique monétaire par la Banque Centrale du Congo (BCC), à savoir : la dominance budgétaire, la faible capacité d'absorption, la dépendance extérieure en produits de base, particulièrement en produits alimentaires et ses composantes, et la dollarisation de l'économie. Il propose quelques axes de solution devant permettre à la BCC d'exercer avec efficacité la politique monétaire, qui prennent en compte les dimensions structurelles et institutionnelles, afin de réaliser l'interconnexion nécessaire entre l'offre et la demande au niveau interne.

Mots clés : contrainte, surliquidité, capacité d'absorption, dépendance extérieure, dollarisation, intégration

Abstract

Paper tries to highlight the constraints on the management of monetary policy by the Centrale Bank of Congo (BCC), namely: fiscal dominance, low absorptive capacity, external dependence on commodities, particularly food and its components, and the dollarization of the economy. It proposes a few areas of solution which will enable the BCC to exercise monetary policy effectively, which takes account of the structural and institutional dimensions, in order to achieve the necessary interconnection between supply and demand at the internal level.

Key words: constraint, excess liquidity, absorption capacity, external dependence, dollarization, integration

* Professeur associé à l'Université de Kinshasa, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion. Courriel : vickygalu@yahoo.fr, Tél. cellulaire : +243998260884

I. INTRODUCTION

Dans les États modernes, une banque centrale est définie comme une institution investie d'une triple mission : assurer la liquidité de l'économie par la mise à disposition de la monnaie, garantir la stabilité du niveau général des prix, et soutenir la politique économique du gouvernement dans sa quête de croissance économique, notamment par la mise en œuvre de la politique monétaire.

La politique monétaire s'exécute par l'usage des instruments appropriés définis par chaque banque centrale, en fonction des effets attendus dans son champ d'application. Il en existe plusieurs, mais l'évolution du système économique amène à les modifier, suivant l'efficacité qui peut en résulter pour chacun d'entre eux.

Au vu de la triple mission susmentionnée, la Banque Centrale du Congo (BCC) est chargée, entre autres, d'assurer la liquidité de l'économie par l'émission de la monnaie banque centrale.

Cette mission dévolue par le législateur lui impose d'assurer la stabilité du niveau général des prix. En effet, la disponibilité de la monnaie, à des niveaux adéquats, sous réserves de l'existence de certains préalables, facilite les transactions et augmente leur volume, en induisant l'accroissement des richesses dans l'espace nationale.

Aussi, son soutien à la politique économique générale du Gouvernement, au travers la politique monétaire, prend déjà en compte l'objectif de la stabilité du niveau général des prix .

Néanmoins, la BCC dispose d'un nombre limité d'instruments aux mesures conventionnelles. Il s'agit du taux directeur et de la réserve obligatoire.

Dans le cadre de la gestion de la liquidité, elle utilise depuis plus d'une décennie des titres dé-

nommés Bons-BCC, qui résultent de diverses formes d'instruments similaires qu'elle a déjà expérimentés. Toutefois, l'accomplissement des trois volets de ses missions, en particulier ceux relatifs à la garantie de la stabilité du niveau général des prix, demeure soumis à certaines contraintes.

Etant donné la spécificité du champ de la politique monétaire auquel fait face la Banque Centrale du Congo, leur analyse a suscité l'intérêt du présent papier.

Ainsi, après une brève introduction sur les missions d'une banque centrale, en général, et celles de la BCC, en particulier, il est fait une revue de la littérature sur les relations entre les dépenses publiques, le taux de change et l'inflation au deuxième point, avant d'examiner les différentes contraintes à la conduite de la politique monétaire en RDC au troisième point et de mettre en évidence quelques axes des solutions au quatrième point. Enfin, une brève conclusion est donnée au cinquième point.

II. REVUE DE LA LITTÉRATURE

De nombreuses études ont analysé les contextes susceptibles d'influencer la conduite de la politique monétaire, afin de déterminer dans quelle mesure ils répondent aux prévisions des modèles théoriques.

Et, au regard du relevé des contraintes supposées dans notre étude, nous avons fait un parcours d'un certain nombre de travaux les ayant au moins abordés dans leurs environnements d'analyse.

Concernant les études menées pour vérifier les impacts des dépenses publiques et de l'offre de monnaie sur l'évolution de l'inflation et celle du taux de change, si certaines parmi elles établissent des effets symétriques, d'autres révèlent que les caractéristiques des économies, suivant leurs niveaux de développement, sont

déterminantes sur la nature de réaction pouvant être observée. A ce propos, Laurent Ferrara et al. (2020), à la suite des travaux de Born et al. (2013), Kim (2015), Forni and Gambetti (2016), Born et al. (2019), Miyamoto, Nguyen and Shermirov (2019), Boehm (2019) et Lambertini et Proebsting (2019) trouvent que les résultats sont fonction des états de la nature qui prévalent, selon que les chocs portent sur les effets d'anticipation ou de surprise. Aussi, les résultats du travail de Sulaiman D. Mohammad et alii (2009) mentionnent que seules les bonnes allocations des dépenses gouvernementales et la politique d'expansion monétaire, induisant des impacts sur l'offre et la croissance du PIB, devraient être envisagées. Dans le cas contraire, elles se traduiraient par la dépréciation du taux de change et l'inflation, et des effets induits négatifs sur la croissance économiques. El Rhzaoui C. et Khariss M. (2021) trouvent l'existence d'une relation unidirectionnelle entre les dépenses publiques et l'inflation.

Mohsen M. et ses collaborateurs (2016) analysent les effets des dépenses publiques sur l'inflation, en tenant compte de l'état de l'environnement, défini par les conditions monétaires, et concluent que seule une situation caractérisée par un régime de faible inflation peut garantir la mise en œuvre simultanée d'une politique budgétaire et d'une politique monétaire expansives. Cette observation souligne la nécessité d'une coordination entre les politiques budgétaires et monétaires. Chioma C. et Itoro B. (2020) confirment également l'existence d'un effet des dépenses publiques sur l'inflation au Nigéria. Par ailleurs, Chouqari J.C. et Robert Price W.R. (1985), Lauens B. et Enrique G. de la Piedra (1998), Stefan Nieman et Jürgen Von Hagen (2008), ainsi que Sonali Das et Wenting Song (2023) démontrent, à travers différentes approches, l'importance d'une coordination entre les politiques fiscale et monétaire afin d'améliorer l'efficacité dans la réalisation des objectifs

de la politique monétaire.

Dans le domaine de la capacité d'absorption, deux études sont relevées : celle de Bezy (1957), qui avait déjà évoqué le problème de la surliquidité du système bancaire du Congo et celle qui définit ce concept, en termes extensifs de capacités productives, contenue dans le Rapport de la UNCTAD (2020). Il y est fait une analyse des concepts de capacités productives, ses composantes et de transformation structurelle. Il est également souligné l'importance d'un contexte économique, social et institutionnel approprié afin de garantir les transformations structurelles indispensables à la croissance conjointe de l'offre et de la demande.

En ce qui concerne les implications liées au degré d'ouverture de l'économie, notamment dans le cadre de l'inflation importée, en particulier celle affectant les produits alimentaires et toutes leurs composantes, la problématique relative à la conduite de la politique monétaire qui en découle est examinée.

Il est noté que les effets sont fonction du degré d'intégration à l'économie internationale et de celui du risque de propagation, point de vue soutenue par Laurent Ferrara (2023). Olivier de Bandt et Juan Carluccio (2022) notent que l'ouverture croissante des pays à l'économie internationale depuis de décennies induit des effets bénéfiques ou négatifs. Et, parallèlement à la déstructuration des économies de certains pays en développement, l'on peut aussi leur prêter cette hypothèse.

Enfin, pour les implications contraignantes de la dollarisation dans la conduite de la politique monétaire, il peut être relevé quelques contributions à ce sujet, notamment celles de Ponsot J. F. (2019), Desecures M. et Pouvelle C. (2007) et Jean-Baptiste Desquilbet (2007), ainsi que celle donnée dans le Rapport de suivi de la situation économique et financière de la RDC de 2015,

dans sa première partie.

A la lumière de différents travaux susmentionnés, quelles sont les contraintes à la conduite de la politique monétaire en RDC.

III. LES CONTRAINTES A LA CONDUITE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE EN RDC

Nous avons mis en évidence quatre principales d'entre elles, qui trouvent leurs fondements aux niveaux tant structurels qu'institutionnels. Ces contraintes portent sur la dominance de la politique budgétaire sur la politique monétaire, la faible capacité d'absorption, la dépendance au secteur extérieur et la dollarisation de l'économie congolaise.

3.1 Contrainte de la dominance de la politique budgétaire sur la conduite de la politique monétaire

La première mission dévolue à la Banque Centrale du Congo est celle d'assurer la stabilité des prix. Cet objectif induit le recours, en cas de besoin, à des instruments à sa disposition pour le réaliser. Et, dans les modèles classiques, nous avons le taux d'intérêt directeur et le coefficient des réserves obligatoires.

La Banque Centrale du Congo, à l'instar des autres banques centrales, est appelée à soutenir la politique économique du gouvernement afin de répondre à l'objectif de croissance économique, et ce, à travers la promotion du crédit à l'économie, en ajustant le taux d'intérêt ou le coefficient de la réserve obligatoire, suivant l'état de l'environnement économique.

En matière de gestion de la liquidité à court terme, les variations sont atténuées par le biais des fourchettes d'appel des bons BCC.

Néanmoins, la réalisation de l'objectif de stabi-

lité du niveau général des prix en RDC demeure contrainte par la prédominance de la politique budgétaire, dans la mesure où la sensibilité des prix intérieurs dépend surtout de l'état des finances publiques.

L'analyse des effets des états de la nature des finances publiques sur l'évolution des prix soulève deux volets de réactions, dont l'un est spécifique et même asymétrique aux attentes.

Le premier volet indique que l'existence d'un déficit budgétaire couvert par les avances de la Banque Centrale du Congo entraîne la hausse des prix sur le marché, et qui est conforme aux modèles classiques. Le second volet laisse entrevoir une situation où l'utilisation des excédents budgétaires, lorsqu'ils existent, n'est pas neutre sur l'évolution des prix, particulièrement lorsqu'ils se traduisent par un flux additionnel des dépenses plus importants que les flux réguliers couverts par les recettes courantes de la période considérée.

Les expériences des années 2016, et plus récemment en juillet et août 2022, donnent les indications de ce volet exceptionnel de l'évolution des finances publiques congolaises sur celle des prix, où, sans recours au financement monétaire, l'utilisation des excédents budgétaires induit une hausse généralisée des prix. La cause à cette contradiction de réalité, au vu des modèles classiques, est expliquée par la faiblesse de la capacité d'absorption de l'économie, telle que l'offre des biens ne s'adapte pas à l'augmentation du flux de la demande¹. Le sous-point 3.2 ci-dessous décrit les implications de cette faiblesse d'absorption qui caractérise l'économie congolaise.

Subsidiairement à cette problématique des effets induits du déficit courant et de l'utilisation des excédents budgétaires sur l'évolution des

¹ Pendant ces deux périodes, il a été enregistré une hausse de l'inflation, imputable à l'utilisation des excédents budgétaires accumulés antérieurement pour répondre à une hausse des dépenses publiques. L'impact sur la hausse du niveau général des prix a été significatif, en raison de la rigidité de l'offre caractérisant l'environnement économique national.

prix, il doit être relevé celle du processus de couverture du déficit ou de l'effort de réaliser l'équilibre comptable budgétaire par l'émission des titres par le Trésor, en l'occurrence par des souscriptions réalisées par le système bancaire caractérisé par la surliquidité. En effet, si nous considérons une partie des excédents des liquidités² comme représentant des encaisses oisives, leur mobilisation à travers les souscriptions à des titres du Trésor, lorsque les flux des dépenses sont en sus de ceux des dépenses d'équilibre stationnaire, induit des effets déstabilisateurs dans une économie où l'on observe le déficit de l'offre.

D'où la stabilité du niveau général des prix dans une économie soumise à des contraintes, entre autres, budgétaires complexes du Trésor public, peut être difficilement réalisée en l'absence d'un cadre de coordination véritable avec la Banque Centrale du Congo. Les expériences de la décennie 2010 ont rendu nécessaire l'existence d'une telle structure, dont l'effectivité de son fonctionnement impose des volontés entre parties. Car l'équilibre comptable peut cacher des problèmes susceptibles de créer des déséquilibres sur le plan macroéconomique.

L'analyse des éléments ci-dessus qui dépeint des effets asymétriques de certains états des finances publiques, au regard de la structure de l'économie de la RDC, montre les difficultés que peut rencontrer la BCC dans la conduite de la politique monétaire, particulièrement pour réaliser l'objectif de stabilité du niveau général des prix.

Ainsi, face à l'impasse engendrée par les effets des flux des dépenses publiques sur l'évolution des prix, lorsqu'ils dévient d'une tendance régulière fréquemment observée en RDC, la prédominance budgétaire dans les mécanismes

monétaires apparaît clairement.

Car celle-ci constitue une des contraintes à la conduite de la politique monétaire. Non seulement les effets induits par tout déficit budgétaire financé par les avances de la BCC sont significatifs, mais, paradoxalement, l'équilibre comptable résultant de la couverture d'un déficit par le flux des titres du Trésor émis et/ou toute utilisation d'un excédent budgétaire possible induit un choc sur l'équilibre économique. En d'autres termes, l'équilibre comptable des finances publiques ne garantit pas nécessairement l'équilibre économique. Toutes choses restant égales par ailleurs, étant donné la contrainte de la faiblesse de la capacité d'absorption de l'économie congolaise, seuls les flux des recettes égaux à ceux des dépenses régulières peuvent garantir ou conditionner la stabilité des prix.

Les résultats des estimations économétriques à partir du test de causalité de Granger, par la méthode de Toda Yamamoto, suivant le tableau 1 ci-dessous, en considérant globalement les variables exogènes, soutiennent l'importance des dépenses publiques, du taux de change et de la masse monétaire sur l'évolution de l'inflation, bien que prises seules, les dépenses publiques et la masse monétaire ne soient pas significatives.

Tableau 1 : Relation entre inflation, dépenses publiques, taux de change et masse monétaire³

VAR Granger Causality/Block Exogeneity Wald Tests			
Date: 10/31/24 Time: 01:54			
Sample: 2012M01 2023M03			
Included observations: 128			
Dependent variable: LIPCI			
Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
LDEPI	6.927926	5	0.2261
LTXCHI	30.43406	5	0.0000
LMMI	4.702803	5	0.4532
All	41.92171	15	0.0002
Dependent variable: LDEPI			

² Les risques liés à une surliquidité ont été maîtrisés dans certains pays. En Allemagne, en Europe, et dans beaucoup de pays producteurs du pétrole, qui connaissent des excédents de leurs balances commerciales, les excédents des réserves de change, au-delà de certains seuils, sont placés hors systèmes bancaires afin d'éviter les effets-prix pouvant résulter des influx des surplus de revenu.

³ Il s'agit de la monnaie au sens large, intégrant la quasi-monnaie et les dépôts en monnaies étrangères.

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
LIPCI	7.340888	5	0.1965
LTXCHI	4.594414	5	0.4674
LMMI	3.139747	5	0.6785
All	19.00168	15	0.2137
Dependent variable: LTXCHI			
Excluded	Chi-sq	df	Prob.
LIPCI	19.78910	5	0.0014
LDEPI	3.209969	5	0.6677
LMMI	5.387424	5	0.3704
All	28.73803	15	0.0174
Dependent variable: LMMI			
Excluded	Chi-sq	df	Prob.
LIPCI	2.420341	5	0.7884
LDEPI	5.330502	5	0.3769
LTXCHI	18.82070	5	0.0021
All	34.76985	15	0.0027

où :

- LIPCI, LDEPI, LTXCHI et LMMI représentent respectivement l'inflation, les dépenses publiques, le taux de change et la masse monétaire.
- Les chiffres entre parenthèses représentent respectivement l'écart-type et le t de student.

Ces résultats, qui établissent une relation de causalité bidirectionnelle entre le taux de change et le taux d'inflation, confirment la sensibilité réciproque élevée des effets des variations de ces deux variables.

Cependant, si l'effet global de trois variables exogènes (dépenses publiques, taux de change et masse monétaire au sens large) sur l'évolution de l'inflation est établi, le canal de transmission par la monnaie reste moins individuellement prouvé par les résultats du test de causalité de Granger, et ce malgré l'évidence du lien qui est supposé exister ; de même, celui des autres variables (taux d'inflation, dépenses publiques et taux de change) sur la monnaie est significatif, attestant la relation entre ces variables. En effet, l'environnement de la dollarisation occulte la causalité à court terme des variables de la dé-

pense et/ou de la monnaie prises séparément sur l'inflation. Cela peut s'expliquer par les interventions sur le marché des changes et les modalités de paiement existantes, par l'usage entre monnaies concurrentes, qui peuvent atténuer l'effet attendu sur l'inflation⁴. Étant donné l'importance significative du volume des transactions en devises étrangères en RDC, ainsi que leur circulation hors du circuit bancaire, ne permettant pas une évaluation précise de leur impact sur la masse monétaire au sens large, il est difficile d'isoler l'effet net de leurs flux sur les fluctuations de l'inflation et du taux de change. Il convient de souligner par-là que, dans la majorité des cas, la stabilité observée du niveau général des prix est étroitement liée à une gestion rigoureuse des finances publiques en République démocratique du Congo.

Quel est le contenu de la contrainte de la faible capacité d'absorption de l'économie à la conduite de la politique monétaire par la BCC ?

3.2 La faible capacité d'absorption de l'économie congolaise

Le problème de la faiblesse de la capacité d'absorption de l'économie congolaise est appréhendé en termes de faible niveau d'utilisation des ressources de l'économie, tant au niveau de la consommation que des investissements.

Pour circonscrire l'analyse en économie monétaire, nous considérons les disponibilités oisives des ressources dans le système bancaire qui ne rencontrent pas des opportunités d'investissements.

Les études déjà menées par F. BEZY (1957) et Mabi Mulumba (1983) révèlent cette contrainte depuis l'époque coloniale telle que le système bancaire disposait de suffisamment des liquidités excédentaires qu'il ne savait pas les utiliser

⁴ La tenue des statistiques entre fins périodes ne tient pas compte des effets intermittents possibles des flux monétaires avec leurs effets. Car une destruction de monnaie entre périodes, par des ventes des devises, peut dénaturer ex-post l'effet du flux monétaire déjà réalisé ex-ante, réduisant souvent la corrélation entre prix et agrégats monétaires dans les tests économétriques dans une économie dollarisée, comme celle de la RDC.

dans l'espace national. Les difficultés d'utilisation des excédents des liquidités bancaires ont laissé les sociétés détentrices des dépôts bancaires excédentaires à obtenir la dérogation par l'autorité coloniale pour leurs placements à l'étranger, et principalement en Belgique. Cette liquidité excédentaire était plus constituée des recettes d'exportations.

Les révélations de ces deux auteurs demeurent d'actualité. Car, la structure de l'économie n'avait pas connu des transformations significatives pouvant favoriser l'intégration de l'espace économique, en suscitant des opportunités d'investissement. L'intégration devrait sous-entendre l'émergence des structures de production et de consommation interconnectées.

L'absence de ce cadre intégrant de l'économie en RDC induit une faible capacité d'absorption de l'économie à l'utilisation des ressources aussi bien d'origines externe qu'interne. Seul le secteur d'extraction minière dont l'offre est destinée à l'exportation connaît une dynamique d'investissement pour lequel les financements proviennent, quasi-totalement au départ, des banques étrangères⁵.

Si la surliquidité du système bancaire remonte à l'époque coloniale, à partir de laquelle avait vu éclore l'économie marchande monétaire de large taille en RDC, le problème reste d'actualité et a même pris plus d'ampleur au vu de l'importance du secteur d'extraction minière devenu plus extensif, face à l'évidence de la déstructuration du tissu de production nationale. En effet, les sociétés minières sont confrontées à l'absence d'opportunités locales de placement de leurs surplus de revenu. Malgré les tentatives

de doter le pays d'une structure de production manufacturière interne, par certaines initiatives d'implantations des usines de transformations, celles-ci sont restées moins viables pour diverses raisons, entre autres, celles des choix non appropriés des outils, des lieux de leurs installations et de manque de compétitivité des produits locaux sur les marchés, à l'exemple de cas de COMMINGEM et de la Sidérurgie de Maluku implantées loin de leurs sources d'approvisionnement ou des centres de consommation⁶. Aussi, la détérioration des infrastructures de base (routes, chemins de fer, infrastructures des transports fluvial et lacustre) ont réduit le niveau des échanges internes et les facilités d'accéder aux intrants pour les tissus de production locale.

Ainsi, la dégradation du tissu de production nationale, due à la vétusté et à l'obsolescence des infrastructures d'intégration économique, ainsi qu'aux politiques inadéquates d'allocation des ressources résultant de choix inappropriés, n'a pas permis de favoriser l'émergence d'une dynamique interne susceptible d'élargir la capacité d'absorption par l'accroissement des opportunités d'investissement en RDC.

Rappelons que les flux des revenus du secteur minier illustrent bien le problème du circuit de fonctionnement de l'économie congolaise. Ce secteur, qui demeure le moteur de croissance de l'économie, est presque déconnecté de la dynamique du circuit économique interne, devant soutenir la viabilité de l'économie nationale.

Son fonctionnement va à l'encontre des modèles marxistes et post-keynésiens qui prônent une approche intégrée des phénomènes monétaires et des phénomènes réels, en soutenant

⁵ Les données sur la répartition des crédits par le système bancaire congolais indiquent que le secteur minier a relativement accru sa part qui est de 8% en 2023 contre 1,4% pour le secteur agricole.

⁶ COMMINGEM (Communale Industrielle de Gemena), une société spécialisée dans la fabrication des savons et de l'huile raffinée, avait été implantée à Gemena, dans le Sud-Ubangui, un espace sans source d'électricité fiable et loin de centres de consommation de sa production. Quant à la Sidérurgie de MALUKU, le choix de l'outil n'était pas approprié et le lieu d'emplacement est situé loin de sources en minerais de fer. Les coûts de gestion élevés n'ont pas assuré la rentabilité de ces sociétés et les ont précipités à leurs faillites.

le modèle de financement à travers les crédits bancaires qui devraient impliquer l'endogénéité de la monnaie⁷. La surliquidité du système bancaire congolais, qui est aux antipodes de ce schéma, constitue une des contraintes à l'efficacité de la politique monétaire à conduire par la BCC. Pour que ses actions produisent des effets significatifs, il faut que les banques soient dépendantes des concours de la banque centrale afin de soutenir leurs activités de financement de l'économie⁸. Le fonctionnement qui doit

sous-tendre ce mécanisme est celui d'un système hiérarchisé, banque centrale – banque. Et l'instrument principal de politique est le taux d'intérêt directeur, qui est le levier de politique monétaire, toutes choses restant égales par ailleurs, pour toute banque centrale. Cependant, il s'avère que la surliquidité caractéristique du système bancaire congolais fait que les banques sont moins en banque, annihilant l'efficacité de cet instrument de politique monétaire.



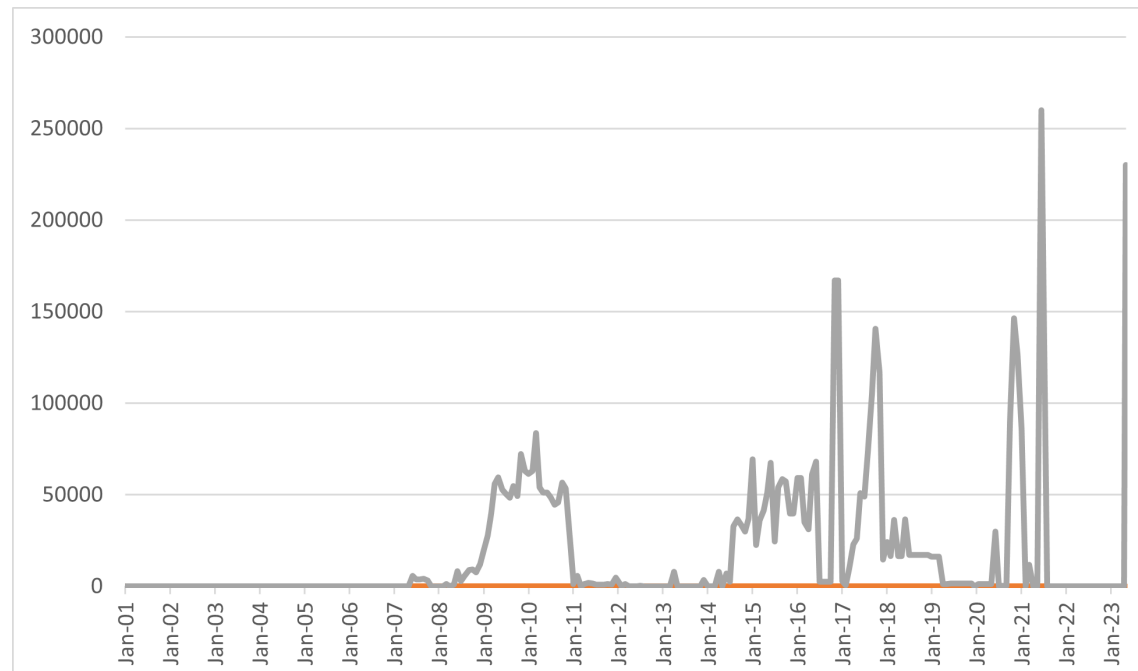
Source : Nous-même

7 On peut lire P.-B. Ruffini (1996), *Economie monétaire*, Ed. du Seuil, pp99-101 et Virginie Monvoisin et Louis-Philippe Rochon au chapitre 9 intitulé : « La monnaie endogène et la question du financement de l'économie », pp 165-181, tiré de l'ouvrage publié sous la direction de Eric Berr, Virginie Monvoisin et Jean-François Ponsot (2018) : *L'économie post-keynésienne, Histoire, théories et politiques*, Ed. du Seuil.

8 En 2022, la BCC dispose de deux principaux guichets de refinancement, à savoir : le guichet de facilités permanentes et le guichet de prêts à court-terme. Toutefois, la Loi de Décembre 2018, sur l'organisation et le fonctionnement de la BCC entrevoit la possibilité des crédits spéciaux qui peuvent être accordés par la BCC, en soutien, et de manière spécifique, à certains secteurs d'activités.

Les données sur les refinancements des banques au cours de dernières années, tel qu'illustré dans le graphique 1 ci-dessous, attestent la faible dépendance du système bancaire des ressources de la Banque Centrale du Congo.

Graphique 2 : Refinancement des banques à la Banque Centrale du Congo sur le guichet des facilités permanentes entre 2001 et 2023



Sources : Banque Centrale du Congo, Direction de la Recherche et des Statistiques

Néanmoins, certains recours au refinancement enregistrés au cours de certaines périodes ne traduisent pas nécessairement un caractère permanent de la dépendance des banques à la BCC, mais peuvent relever, soit d'une nécessité de restructuration du bilan d'une banque, soit révéler un problème de gestion portant un risque même à la faillite de cette institution. Ces exceptions aux recours aux financements par les banques à la Banque Centrale révèlent les limites du fonctionnement du marché monétaire et interbancaire au sein du système bancaire congolais.

Ce marché demeure marginal –moins actif-, réduisant l'espace d'effets de la politique moné-

taire par les instruments classiques, dont celui de taux directeur. Cela fait que le mécanisme de transmission de la politique monétaire, par la manipulation du taux directeur, n'opère pas en RDC. Ce qui justifie le faible pourcentage du crédit à l'économie en monnaie nationale et son insensibilité aux modifications du taux directeur. La part du crédit à l'économie accordé en monnaie nationale ne représente que 5%, contre 95% du crédit accordé en monnaies étrangères. Le tableau 2, en annexe, montre comment, malgré les variations du taux directeur, la proportion du crédit en monnaie étrangère est restée au-dessus de 90% depuis plusieurs années.

Tableau 2 : Répartition des crédits à l'économie en monnaie nationale et en devises
entre 2011 et 2022 (en %)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En monnaie nationale	4,91	5,15	4,83	11,18	12,11	9,15	7,55	6,50	4,63	4,58	4,33	5,20
En devises	95,09	94,85	95,17	88,82	87,89	90,85	92,45	93,50	95,37	95,42	95,67	94,80

Source : Banque Centrale du Congo, Direction de la Recherche et des Statistiques

En outre, considérant la surliquidité caractéristique du système bancaire, le recours à la variation du coefficient de la réserve obligatoire, s'il peut affecter la structure des bilans des banques, ne peut non plus induire des effets significatifs sur l'évolution du crédit à l'économie. Car les incitations à l'investissement à l'origine de la demande des crédits à l'économie ne sont fonction que de l'existence des opportunités ; et Stiglitz J. et Grenwald B. soutiennent que l'offre du crédit se fonde plus sur le degré de risques que peuvent courir les banques, et ce, en fonction de l'information que chacune d'elles peut détenir que de l'action sur le taux d'intérêt d'une banque centrale.

De même, comme nous l'avons susmentionné, la troisième contrainte à la politique monétaire est liée aux effets du degré d'ouverture élevé de l'économie, plus particulièrement du marché alimentaire national aux produits importés.

3.3 Contrainte des effets liés au degré d'ouverture élevé du marché local des produits alimentaires et de sa structure oligopolistique

L'une des missions d'une banque centrale, comme celles de la BCC, est d'assurer la stabilité des prix. La Banque Centrale du Congo devrait exclusivement utiliser ses instruments de politique monétaire afin d'atteindre cet objectif primordial. La réalisation de ce dernier par la BCC suppose que les variations des prix trouvent origine dans les variations du niveau de liquidité de l'économie auquel son rôle serait déterminant. Mais, lorsque les variations des prix sont, entre autres, plus fonction de l'évolution des prix des produits importés, la marge

de l'efficacité de la politique monétaire devient étroite. Dès lors, le niveau des coûts des produits réalisés à l'extérieur devient déterminant à l'évolution des prix dans l'espace national.

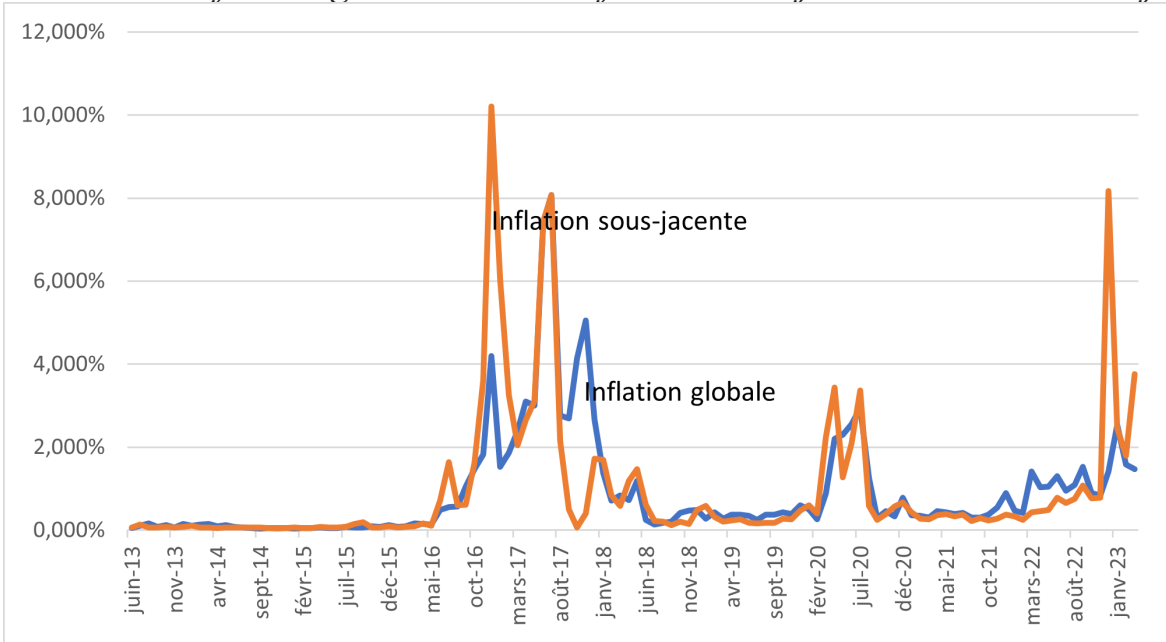
Cette contrainte est plus significative dans les pays en développement, qui accusent des déficiences dans leurs structures de production et leurs circuits de distribution des produits alimentaires.

Dans le cas de la RDC, la structure des produits composant l'indice des prix à la consommation est dominée à plus de 50,6% par les produits alimentaires, dont la grande partie est importée. L'évolution des prix de ces produits et les coûts les affectant jusqu'à leurs lieux de vente échappent au contrôle de l'autorité monétaire. Et les analyses des composantes de l'inflation, entre l'inflation sous-jacente et l'inflation globale, permettent de déterminer, certaines fois, les limites de la politique monétaire sur le cours de l'inflation. Le cas le plus récent, ayant permis d'illustrer ce fait, est la crise alimentaire résultant de la guerre russo-ukrainienne depuis février 2022, qui a exercé un choc persistant sur l'évolution de l'inflation, et de manière aiguë dans les pays en développement accusant des déficits structurels. Cette situation a montré les limites de certaines actions des banques centrales pour stabiliser l'inflation, surtout lorsque celle-ci est en grande partie expliquée par les coûts des produits importés.

Le graphique 3 ci-dessous illustre l'étroitesse de l'inflation d'origine monétaire dans l'évolution globale, particulièrement depuis la crise

russo-ukrainienne.

Graphique 3 : Evolution de l'inflation globale et de l'inflation sous-jacente entre 2013 et janvier 2023



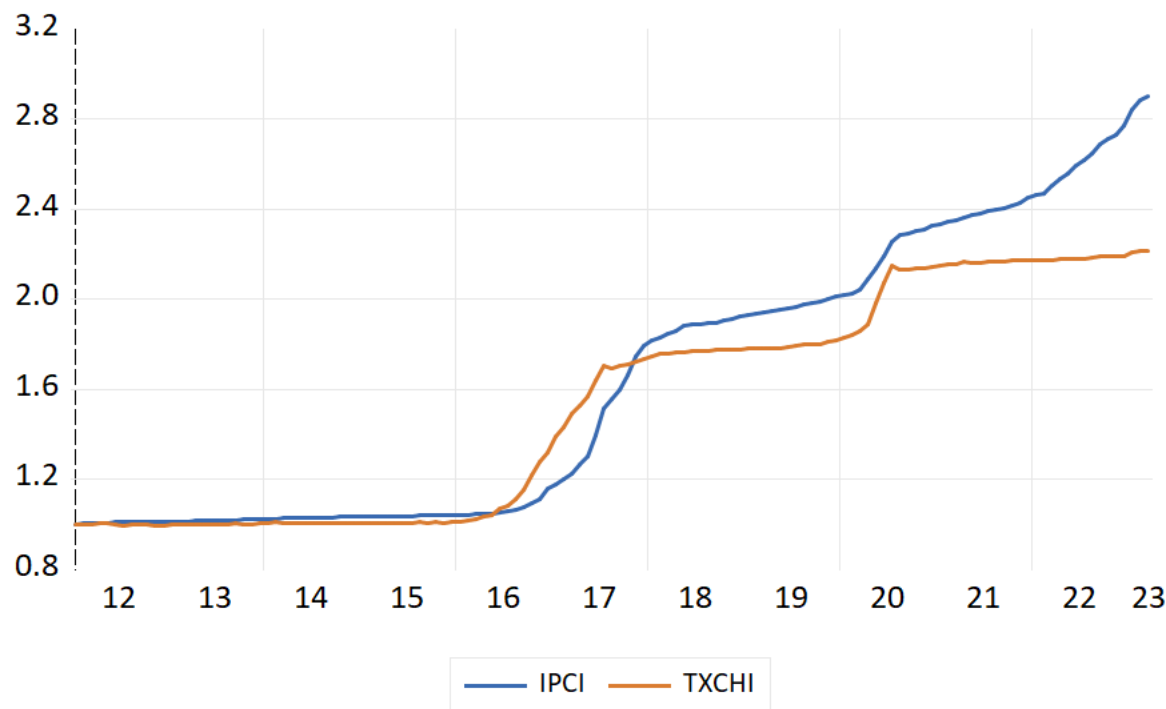
Source : Banque Centrale du Congo, Direction de la Recherche et des Statistiques

La période comprise entre le dernier trimestre de 2021 et la fin de 2022 met en évidence la prépondérance de l'inflation globale sur l'inflation sous-jacente, illustrant l'impact renforcé des coûts des produits importés sur l'inflation générale, et qui augmente les risques liés à l'évolution de la conjoncture mondiale.

La tendance d'une variation plus que propor-

tionnelle de l'inflation par rapport à certaines variables monétaires est aussi mise en exergue sur le graphique 4 ci-dessous, sur lequel la courbe de l'inflation reste, de manière générale, au-dessus de celle du taux de change.

Graphique 4 : Evolution de l'inflation (IPCI) et du taux de change (TXCHI) entre 2012 et 2023



Source : Nous-même

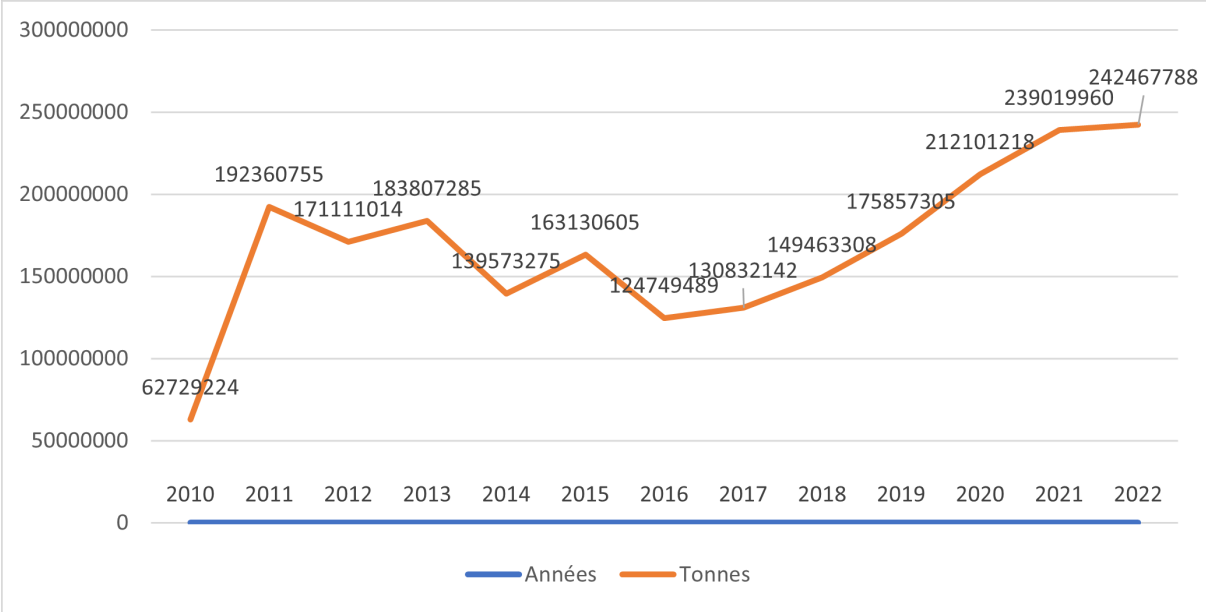
Cette situation est exacerbée par la structure du marché local en produits importés qui est oligopolistique et sur lequel l'autorité économique a peu d'emprise.

Cela traduit les difficultés que peut rencontrer toute banque centrale, en l'occurrence la BCC, lorsque la structure économique est très dépen-

dante du Reste du Monde et caractérisée par une rigidité de la demande de certains produits de base, comme les produits alimentaires.

Le graphique 5 ci-dessous montre comment, en volumes, la tendance à l'importation des produits alimentaires est restée croissante.

Graphique 5 : Evolution des importations alimentaires de 2010 à 2022 (en tonnes)



Source : Direction Générale des Douanes et Accises, Direction des Statistiques et Etudes Economiques

Cela implique la faiblesse de la marge à l'inversion de la dépendance à l'importation des produits alimentaires. Ce qui soutient la divergence des courbes de l'inflation sous-jacente et de l'inflation globale sur le graphique 2 ci-dessus.

Enfin, la dernière contrainte porte sur les implications de la dollarisation sur l'économie

congolaise.

3.4 La dominance de la dollarisation et la limite de l'efficacité de la politique monétaire

La littérature en économie monétaire montre comment le phénomène de la dollarisation affecte l'efficacité de la politique monétaire ⁹

Table 3 : Ratio dépôts en devises sur total dépôts Entre 2011 et 2022 (en %)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio Dépôts devises sur Total Dépôts	90,13	86,45	85,14	85,54	84,27	85,40	89,77	89,57	89,59	90,97	85,14	83,58

Source : Banque Centrale du Congo, Direction de la Recherche et des Statistiques

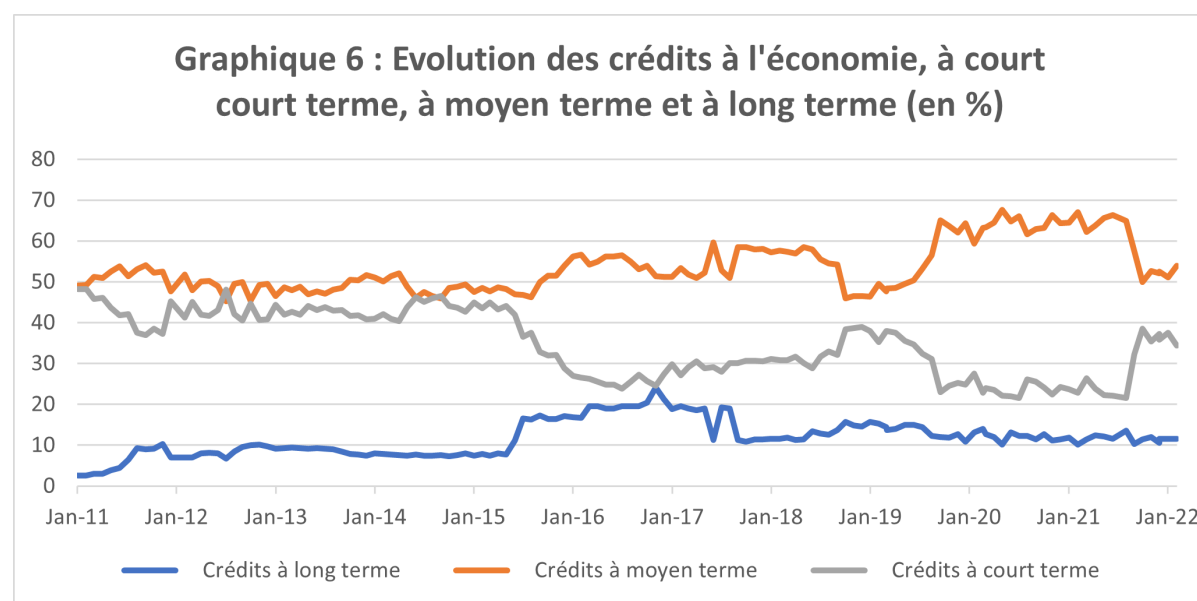
⁹ On peut trouver une analyse détaillée sur les contraintes que peut poser le phénomène de la dollarisation dans l'article de Jean-Baptiste Desquilbet (2007, p. 163-199) : Les contraintes de la politique monétaire libanaise (1993-2004)

La dollarisation en RDC, mesurée en termes des dépôts bancaires, soit dépôts en monnaies étrangères sur le total des dépôts, est en moyenne autour de 85 % depuis 2011, et de 95% en termes du crédit à l'économie.

La préférence à des monnaies concurrentes par rapport à la monnaie nationale constitue le déterminant de l'inefficacité de la politique monétaire mise en œuvre par la BCC.

En effet, non seulement la faiblesse de la capacité d'absorption réduit l'espace de l'efficacité de la politique monétaire.

Néanmoins, suivant le graphique 6 ci-dessous, il s'observe une restructuration de la proportion dans ces crédits au profit des crédits à moyen terme depuis 2011, alors qu'avant cette date, les prêts à court terme et les découverts dominaient substantiellement la structure.

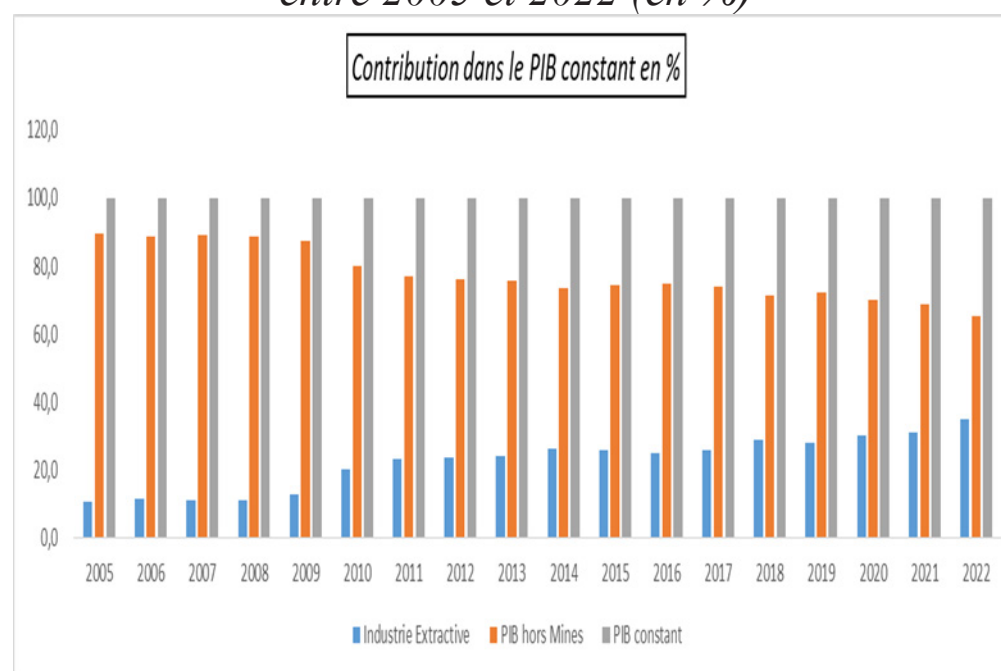


Sources : Banque Centrale du Congo, Direction de la Recherche et des Statistiques

La part du crédit à moyen et long terme accordé à ce secteur, et considéré comme l'une des plus élevées, est restée néanmoins en deçà de 10% du total. Et même si la quotité de ces deux maturités est significative dans l'ensemble, la faiblesse du ratio du total des crédits à l'économie sur le PIB atténue son impact. Toutefois, comme illus-

tré sur le graphique 7 ci-dessous, cette réorganisation n'entraîne pas un changement significatif dans la structure de la production nationale, dont la contribution à la croissance du PIB du secteur extractif augmente de manière notable depuis 2010.

Graphique 7 : Contribution dans le PIB entre le secteur minier et les autres secteurs d'activité entre 2005 et 2022 (en %)



Sources : Banque Centrale du Congo, Direction de la Recherche et des Statistiques

Le phénomène de dollarisation est venu davantage réduire le cadre opérationnel de la politique monétaire de la BCC.

S'il peut être indiqué l'apparition de la dollarisation dans ses dimensions extensives depuis le début de la décennie 1990 en RDC, il est difficile de prévoir son horizon dans le contexte actuel. L'ampleur des implications de la dollarisation à travers l'évolution de la structure du crédit à l'économie traduit le degré de la pénétration de ce phénomène et de ses conséquences sur les limites de la conduite de la politique monétaire. J.F. Ponsot (2019, p. 66), en analysant le cas équatorien, montre les problèmes que pose le phénomène, et qui sont communs à presque tous les pays affectés par la dollarisation, tel que, malgré les excédents du revenu de pétrole qu'elle engrange, l'économie équatorienne présente des limites à absorber d'éventuels chocs exogènes. Avec la dollarisation, les marges de manœuvre pour parer à d'éventuelles secousses sont inexistantes : impossibilité d'intervenir sur le taux de change, de mener une politique monétaire et de prêt en dernier ressort, ou encore d'impulser une politique budgétaire de relance.

Aussi, il est observé souvent les difficultés de prévision des agrégats monétaires, particulièrement de programmation monétaire fiable. Car

l'évolution des agrégats monétaires échappe au contrôle des banques centrales dans les économies dollarisées, pourtant indispensable à leur mission liée à la conduite de la politique monétaire.

Dans cette perspective, Desecures M. et Pouvelle C. (2007, p. 37) mentionnent que dans les économies dollarisées, la demande de monnaie est plus instable, du fait d'une sensibilité accrue des agrégats monétaires aux modifications des anticipations concernant le taux de change. De nombreux économistes considèrent par conséquent que la « dollarisation pose un défi à la conduite d'une politique monétaire cohérente et indépendante » (Balino et alii, 1999). Enfin, plus l'intermédiation financière se fait en devises, plus l'efficacité du canal des taux d'intérêt diminue. La croissance des prêts en devises n'est pas limitée, du moment qu'il y a importation de devises ; l'impact des hausses de taux d'intérêt sur le coût apparent des prêts en devises diminue.

L'effet limité est lié au fait que la manipulation des instruments de politique monétaire n'affecte pas l'espace des transactions de la monnaie concurrente, qui reste dominante. D'où il ne peut être espéré induire significativement le changement de structure des crédits entre monnaies concurrentes, lorsque la préférence des

agents économiques est penchée vers la monnaie étrangère.

De développements ci-dessus sur les contraintes à la conduite de la politique monétaire, quelles propositions pouvons-nous formuler pour arriver à rendre efficace la politique monétaire en RDC.

IV. AXES DES SOLUTIONS A UNE POLITIQUE MONETAIRE EFFICACE EN RDC

Pour assurer une efficacité à la politique monétaire menée par la BCC, il convient qu'il soit appréhendé les fondements des contraintes relevées ci-dessus. Et celles-ci, rappelons-les, relèvent des dimensions structurelles et institutionnelles.

En effet, la faible capacité d'absorption, et son corollaire de surliquidité du système bancaire, et le degré élevé de dépendance extérieure de l'économie sont de nature structurelle. Néanmoins, la dominance de la politique budgétaire et celle de la dollarisation relèvent, à la fois, des dimensions structurelle et institutionnelle.

S'agissant de la faiblesse de la capacité d'absorption de l'économie, les autorités gouvernementales se doivent de définir des politiques cohérentes et de les appliquer afin de réaliser l'intégration de l'économie pouvant susciter les créations des structures de production interdépendantes, susceptibles d'accroître les besoins en ressources et de réduire la surliquidité du système bancaire. En d'autres termes, la transformation de l'espace économique, par la dotation des infrastructures de base, reste primordiale à l'enclenchement des incitations à l'accroissement de l'absorption, dont les besoins de financement croissants peuvent soutenir la conduite de la politique monétaire par la BCC.

Aussi, cette transformation structurelle des fondements de production nationale devra mener à orienter les activités à diminuer la dépendance en produits alimentaires importés, étant donné le potentiel des avantages dont le pays est doté. Cela pourra élargir l'espace des produits réalisés localement et réduire l'espace des produits importés sur le marché national.

Enfin, la solution au problème de la dollarisation reste complexe à l'état actuel de l'environnement de la RDC. Nous pensons que les contributions de recherche dans les modèles de prospection monétaires, plus particulièrement dans son application à l'analyse de la dollarisation, offrent des pistes pour une meilleure compréhension du phénomène et des politiques.

Comme indiqué ci-dessus, le phénomène de dollarisation trouve origine aussi bien dans la dimension institutionnelle que dans la dimension structurelle.

La première est liée à la capacité de l'Etat à contrôler les transactions sur l'espace national, en imposant l'usage de sa monnaie, qui est un symbole de ses attributs du pouvoir.

Dans l'analyse menée par Lotz S. et Rocheteau G. (2001), en perspectives du lancement de l'Euro, ces deux auteurs ont montré que la capacité de coercition d'un Etat à la réussite de faire accepter une monnaie était un préalable, tel qu'il peut être considéré que l'importance des effets de politiques gouvernementales sur l'utilisation d'une monnaie, nationale qu'elle soit, est fonction de l'espace de contrôle ou de surveillance à la portée de l'Etat sur les transactions en monnaies concurrentes. Aussi, l'histoire de l'usage de la monnaie à l'époque coloniale soutient le caractère contraignant de l'Etat à l'acceptation d'une monnaie. L'exemple des Etats forts où l'utilisation de la monnaie nationale s'impose

illustre l'importance du *prima* du monopole de la violence par l'Etat¹⁰. Cependant, il s'observe que l'autorité de l'Etat en RDC s'érode depuis de décennies et que le pouvoir public s'est même résigné à l'impuissance d'imposer l'usage de sa monnaie jusqu'à consacrer l'utilisation concomitante des monnaies concurrentes sur son territoire.

Mais le fait de dénoncer l'absence d'une véritable autorité de l'Etat à l'usage de la monnaie nationale en RDC ne doit pas induire à tenter de décréter l'utilisation exclusive de la monnaie nationale dans le contexte actuel.

Toutefois, si la capacité de l'Etat à assurer le contrôle des transactions sous son espace est nécessaire, elle n'est pas suffisante. La dimension structurale dans l'usage des monnaies concurrentes et les transactions des marchandises devrait être prise en compte.

Les résultats des modèles de prospection monétaire nous indiquent que le détenteur des marchandises est celui qui oriente les préférences à l'utilisation d'une monnaie. Et les coûts de transactions relatifs qui affectent l'usage d'une monnaie sont déterminants à l'importance de l'espace des transactions par l'utilisation d'une monnaie dans une économie. Cette préférence se traduit par le degré de pouvoir de négociation au détenteur d'une monnaie concurrente à la monnaie nationale.

Néanmoins, il est nécessaire pour comprendre l'ampleur de la contrainte de la dollarisation de situer l'origine des marchandises dominant le marché et les coûts du processus à leur acquisition. En dépit d'un nombre de marchandises d'origine locale échangées sur le marché, la do-

mination des marchandises importées est déterminante à l'ancrage du phénomène de dollarisation. Et pour une solution à ce phénomène, il faudra élargir la gamme des productions locales sur le marché national, et qui implique la réalisation des produits compétitifs.

Aussi, les coûts liés à l'acquisition des marchandises importés, par la monnaie concurrente, constituent également une variable dans ce complexe des facteurs explicatifs de la dollarisation. La fluidité du marché des changes est l'une des conditions pour voir la contrainte de la dollarisation assouplie, en induisant l'élargissement de l'espace d'utilisation de la monnaie nationale et, in fine, permettre l'accroissement de l'efficacité de la politique monétaire.

V. CONCLUSION

La solution aux problèmes que rencontre l'efficacité de la politique monétaire par la BCC impose que ces derniers soient mieux appréhendés par les instances étatiques, qui doivent adopter des politiques qui s'inscrivent dans les horizons de moyens et longs termes. Celles-ci doivent viser à intégrer l'espace économique pour créer des opportunités d'investissements afin d'élargir l'espace des marchandises et de réaliser des produits compétitifs. De même, l'effort de rétablissement d'une véritable autorité de l'Etat permettra d'espérer obtenir des résultats significatifs de politique monétaire par la BCC.

*** L'histoire de l'introduction de la monnaie par l'Etat à l'époque coloniale, à travers la contrainte de paiement d'impôt, illustre l'effet de la coercition comme moyen à faire accepter une monnaie. La non-existence d'un véritable pouvoir central, fort, expose un Etat à ne pas réaliser le fonctionnement attendu des institutions. On peut se référer à l'ouvrage d'Adam Szirmai (2015), au chapitre 7, où l'auteur se réfère à cette notion de Max Webber sur le rôle primordial du monopole de la violence par l'Etat pour espérer l'enclenchement d'un processus de développement dans un pays. Toutefois, les modèles de prospection présentent des limites de cette approche et la complètent.

BIBLIOGRAPHIE

Szirmai, A. (2015). *Socio-Economic Development*, Cambridge University Press, Second Edition

Banque Centrale du Congo, Direction de La Recherche et des Statistiques

Banque Centrale du Congo, Rapports Annuels,

Bezy, F., (1957). *Problèmes structurels de l'économie congolaise*, Ed. Nauwelearts, Louvain

Chioma, C. and Itoro, B., (2020). Government expenditures and Inflation in Nigéria, in *Journal of Economics and Management Sciences*, Volume 3, N°2, pp29-37

Chouqari J-C et Price, R., (1983). *Medium-Term Financial Strategy: The Co-ordination of Fiscal and Monetary Policies*, OECD Economics Department Working Papers, N° 9, pp1-91

Département du Plan, 1er Plan Quinquennal de développement économique et social 1986-1990

Desecures M. et Pouvelle C., (2007). Les enjeux de l'euroïsation dans les régions voisines de la Zone euro, in *Bulletin de la Banque de France*, N°160,

El Rhzaoui, C. et Khariss, M. (2021). Etude de la relation de causalité entre l'inflation et les dépenses publiques, Cas du Maroc, in *Revue française d'Economie et de Gestion* ; Volume 3, N° 1, pp52-69

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/FS.AST.PRVT.GD.ZS?locations=ZG>

<https://Theconversation.com/l'inflation-importee-un-facteur-determinant-de-la-flambee-des-prix-199432>

Desquilbet, J-B., (2007). Les contraintes de la politique monétaire libanaise (1993-2004) : endettement public, dollarisation et taux de change

fixe, in *L'Actualité économique*, vol. 83, n° 2, 2007, pp. 163-199

Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, numéro spécial, Décembre 2018.

Lauens B. et Enrique G. de la Piedra (1998). *Coordination of Monetary and Fiscal Policies*, International Monetary Fund, Working Paper, WP 98/25, pp1-32

Laurent F. et al. (2020). Questioning the puzzle : fiscal policy, exchange rate and inflation, in *Banque de France, Eurosystem, Working Paper*, N° 752, pp1-28

Lotz, S. et Rocheteau, G. (2001). Launching a new currency in a simple random matching model, in *Revue d'Economie Politique*, Communication à la deuxième journée d'étude "Monnaie et Prospection", Paris

Mabi, M. (1983). *les Banques Commerciales face aux Mutations Structurelles de l'Economie Zaïroise*, Editions Centre de Recherches Pédagogiques (CRP) et Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) de l'Université de Kinshasa.

Ministère des Finance, Direction Générale des Douanes et des Accises, Direction des Statistiques et Etudes Economiques

Ministère du Plan, Institut National de Statistiques

Mohsen, M., et al., (2016). The impact of the Government spending on inflation through inflationary environment, STR approach, in *World Scientific News*, www.worldscientificnews.com, pp153-167

De Bandt, O., et Carluccio, J., (2022). La mondialisation et ses répercussions sur l'inflation, in *Bulletin de la Banque de France*, N°240/4, mai-juin 2022

Ponsot J. F., (2019). *Economie Politique de la*

Dollarisation, in Mondes en Développement, CAIRN, 2019/4 (n° 188), pp 51-68

Ruffini P.-B. (1996), Economie monétaire, Ed. du Seuil, pp99-101.

Sonali, D., et Wenting, S. (2023), Monetary Policy transmission and Policy Coordination in China, in China Economic Review, vol.82, December 2023, pp

Stefan N. et Jürgen V. H., (2008), Coordination of monetary and fiscal policies: A fresh look at the issue, in Swedish Economic Policy Review 15, PP 89-124

Stiglitz, J. et Bruce, G. (2005), Economie Monétaire, Un nouveau paradigme, Ed. Economica

Sulaiman D. M. et al., (2009). An Empirical Investigation between Money supply, Government expenditures, output and prices: the Pakistan Evidence, in European Journal of Economics, Finance and Administrative Sciences - Issue 17, pp 60-68

UNCTAD (2020), Rapport sur le Développement et Faible Capacité de Développement, où il est bien défini le concept de capacités productives, qui vont de pair avec celle de capacité d'absorption dans le sens large, particulièrement dans son chapitre 2

Bancassurance : Stratégies et caractéristiques

par

MOSIMI MPIA Madeleine *

R

ésumé

Les banques congolaises se sont récemment lancées dans la bancassurance. Cette stratégie qui permet aux banques d'offrir à leur clientèle les produits d'assurance à travers leur réseau d'agences est possible grâce à la proximité entre ces deux secteurs (Mosimi M., 2023). Comment les banques arrivent-elles à s'introduire sur le marché de l'Assurance ? Quelles sont les modalités de la bancassurance ? Cet article propose une présentation des approches théoriques et une caractérisation de stratégies adoptées par les banques pour la mise en place de la bancassurance, tout en faisant ressortir des singularités dans certains pays, notamment, en République Démocratique du Congo (RDC). Après une brève revue des notions de croissance et de concentration d'entreprise dont relève la bancassurance, cet article expose les fondements théoriques des stratégies de sa mise en oeuvre. Il examine ensuite ses caractéristiques en se référant, notamment, à l'étude empirique de Mosimi M. (2002). Enfin, il analyse les stratégies et définit les spécificités de la bancassurance en RDC.

Mots clé : Concentration, Stratégie, Banque, Assurance, Bancassurance

Abstract:

Congolese banks have recently launched bancassurance. This strategy, allows banks to offer their customers insurance products through their agency network, and is made possible by because of the proximity between these two sectors (Mosimi M., 2023). How do banks penetrate the insurance market? What are the modalities of bancassurance? This article presents theoretical approaches and characterizes the strategies adopted by banks to develop bancassurance, while also pointing out the peculiarities of certain countries, such as the Democratic Republic of Congo (DRC). After a brief review of the concepts of growth and corporate concentration, which are the basis of bancassurance, this article describes the theoretical foundations of bancassurance strategies. It then examines the characteristics of bancassurance, with a particular reference to the empirical study by Mosimi M. (2002). Finally, it analyzes the strategies and defines the specific features of bancassurance in the DRC.

Keywords: Concentration, Strategy, Banking, Insurance, Bancassurance

* Professeure associée, Docteure Spécialiste en Banque et Finance internationale
Faculté des Sciences Economiques
Université de Bandundu
mpiamosimi@gmail.com
Tél. 08 10 08 92 61

Introduction

La bancassurance, récemment introduite en République démocratique du Congo (RDC) par Trust Merchant Bank (TMB Bank) et Rawbank, est beaucoup plus répandue dans les faits en Europe. Il semble que ce soit toujours les banques qui aient pris l'initiative dans la perspective d'élargir leur gamme de produits financiers et d'optimiser la couverture des coûts liés à leur réseau.

Les stratégies mises en place pour y arriver sont multiples. Elles peuvent se limiter à la seule distribution des produits ou aller jusqu'à la prise de contrôle d'un établissement du secteur complémentaire. Cet article qui a pour objet d'analyser et d'expliquer ces stratégies, s'articule autour de quatre axes majeurs. Etant donné que la bancassurance s'inscrit dans la stratégie de croissance et concentration des banques, le premier axe présente succinctement les notions de croissance et de concentration d'entreprise. Le second examine les fondements théoriques des stratégies propres à la bancassurance. Le troisième se consacre à la caractérisation de ce phénomène et de ses stratégies. Enfin, le dernier axe analyse les stratégies de bancassurance mises en œuvre par les bancassureurs en République Démocratique du Congo (RDC).

1. Concentration et croissance d'entreprise

La notion de concentration d'entreprise est liée à celle de croissance d'entreprise (Meier O. & Schier G., 2023). Cette section aborde les notions de croissance et concentration d'entreprise en rappelant quelques-unes de leurs définitions. Une attention est accordée aux différentes classifications de la concentration dont les modalités définissent la stratégie de la bancassurance. Enfin, la section propose une caractérisation de

la concentration dans le secteur bancaire.

1.1. Croissance d'entreprise : définition et modalités

La croissance d'entreprise sous-entend une augmentation des résultats en termes de chiffre d'affaires, de résultat net et de volume de production. Elle peut également concerner l'augmentation de ses moyens de production et/ou de ses résultats. Bienaymé A. (1971) nuance et définit la croissance d'entreprise « comme un phénomène dont le caractère multidimensionnel découle des critères retenus pour en mesurer la taille » (Bienaymé A., 1971). Dans le cadre du système productif, la dynamique concurrentielle incite les entreprises à se développer afin de rester compétitives. Cette expansion peut s'opérer de deux manières : par croissance interne, à travers le renforcement de leurs propres ressources, ou par croissance externe, par le biais des acquisitions ou des partenariats stratégiques.

La croissance interne est considérée comme un mode de développement qui porte sur les seules acquisitions ou créations d'actifs non immédiatement productifs puisque non combinés avec les autres moyens de production indispensables à la réalisation de la production (Paturel R., 1979). Autrement dit, la croissance interne permet à l'entreprise de renforcer ses capacités et compétences par ses propres moyens, en investissant pour accroître ses infrastructures de production. Le recours à la croissance interne est souvent justifié par le souci d'indépendance qui pourrait exister chez les dirigeants de l'entreprise, en évitant toute immixtion de nouveaux associés dans la gestion de celle-ci, comme cela serait le cas à l'occasion d'association ou de regroupement. Ce type de croissance est privilégié en réponse à l'augmentation ou au déplacement géographique de la demande, à des évolutions significatives des procédés de fabrication ou des standards de consommation,

à des variations des coûts relatifs des facteurs de production, ainsi qu'à la possibilité de réaliser des économies d'échelle grâce à l'extension des capacités de production.

La croissance externe se définit comme une stratégie de développement, applicable tant au sein du secteur d'activité qu'en dehors, reposant sur l'acquisition d'actifs déjà existants et opérationnels, c'est-à-dire immédiatement capables de générer un bien ou un service. Elle s'analyse comme une opération sans effet sur les capacités de production du secteur. Elle s'oppose à la croissance interne par le fait que cette dernière procède par la création d'actifs qui se traduisent par une extension conjointe des moyens de la firme et du secteur (Paturel R., 1979). La croissance externe présente l'avantage de la rapidité. Elle est préférée lorsque la demande est stable, lorsque les produits sont fortement différenciés et que des barrières élevées s'opposent à la conquête de nouvelles parts de marché, lorsqu'aucun changement technique notable n'est attendu. Ces deux modes de développement se réalisent selon des vitesses différentes : certaines entreprises croissent plus vite que d'autres, quelques-unes se créent tandis que d'autres disparaissent. C'est dans ces différences de rythme qu'apparaît le phénomène de concentration.

1.2. Concentration d'entreprise : définition et typologie

La concentration implique un processus d'agrandissement des entreprises (Parent J., 1970). Ce processus est accompagné par la croissance du revenu et de la demande, qui conduit les firmes à étendre leurs activités, à adopter des techniques plus avancées et productives. Cependant, l'originalité du processus de la concentration réside dans son paradoxe selon lequel, à mesure que la production augmente et que la demande s'accroît, le nombre de producteurs tend paradoxalement à diminuer.

Pour apporter une distinction, Bienaymé A. (1973) souligne que la croissance affecte principalement la taille de l'entreprise, tandis que l'existence de la concentration nécessite une croissance inégale entre les firmes. Ainsi, celles qui se développent le plus lentement disparaissent à terme ou, à l'inverse, subsistent en tant que centres secondaires de production et d'accumulation. Morvan Y. (1991), quant à lui, considère que le phénomène de concentration se manifeste par une « cristallisation » accrue du capital autour de pôles dominants au sein du système productif. Il définit la concentration comme « le processus ou le résultat de ce processus qui, dans un ensemble donné, tend à accroître les dimensions relatives ou absolues des unités en présence ». Dans sa dimension résultat, la concentration reflète un état figé – l'expression concrète de cette cristallisation des forces et des pouvoirs économiques –, tandis que, comme processus, elle décrit la dynamique par laquelle l'importance relative ou absolue de certaines unités augmente au détriment des autres.

Il apparaît que la concentration se déroule à travers le temps. La considérer uniquement comme un état statique appauvrit la perception du phénomène. En effet, la concentration désigne le processus par lequel une part toujours plus importante des résultats ou des ressources d'un secteur se retrouve entre les mains d'un nombre restreint (Mosimi M., 2008). Elle se concrétise soit de manière régulière par croissance autonome plus que proportionnelle d'une ou plusieurs entreprises, soit de manière ponctuelle par des opérations impliquant des négociations, des procédures et des transactions spécifiques. Ainsi, la concentration d'un secteur résulte à la fois de l'expansion interne d'un ensemble de firmes et des initiatives ciblées visant à regrouper des actifs par croissance externe.

Selon la nature et l'efficacité des liens qui unissent les entreprises, on distingue notamment la concentration technique et la concen-

tration financière. La concentration technique consiste à réunir plusieurs firmes pour mettre en commun les facteurs de production, rationaliser cette production, et aussi, la diversifier. Donc, la concentration technique cherche à bénéficier des avantages que procure la grande dimension. La concentration financière, quant à elle consiste à mettre en commun des capitaux, sans automatiquement réunir les facteurs techniques de production. Elle conduit à la constitution de groupes et, obéit à une logique financière qui vise la rentabilité du groupe et non la nature de ce qu'il produit.

Selon le sens que prend la concentration, on distingue la concentration verticale et la concentration horizontale. La concentration verticale est celle qui regroupe plusieurs entreprises à des stades différents ou complémentaires de production. On parle également dans ce cas d'intégration dans la mesure où, toutes les firmes s'intègrent dans un ensemble où chacune joue un rôle bien déterminé. Une entreprise peut s'intégrer en amont ou en aval. Une intégration est en amont lorsqu'elle réunit des unités proches du début du processus de fabrication. Une intégration est en aval lorsqu'elle rassemble des unités de production qui sont ultérieures à son propre stade de production et qu'elle se rapproche ainsi du consommateur. La concentration horizontale consiste en un regroupement d'entreprises exploitant des établissements à un même stade de la production d'un bien, ou d'unités de production non complémentaires, appartenant à des secteurs totalement autonomes. Dans le premier cas, il s'agit d'une concentration horizontale au sens strict (ou homogène) et dans le second cas, d'une concentration horizontale au sens large. La concentration au sens large se présente sous deux formes : la concentration fonctionnelle et la concentration conglomérale. La concentration fonctionnelle consiste dans le rapprochement d'entreprises fabricant des productions différentes mais répondant à une

même fonction. Tandis que la concentration conglomérale consiste dans le rapprochement des entreprises n'ayant aucun intérêt technique commun, essentiellement, lorsque les entreprises appartiennent à des secteurs d'activité différents. La concentration conglomérale recherche une diversification. Elle est caractérisée par une rupture complète avec le secteur d'origine de l'entreprise, tant au point de vue de la technologie, du produit que du marché.

1.3. Concentration dans le secteur bancaire

Diverses opérations ont participé au mouvement de concentration du secteur bancaire. Ces opérations ont pu s'opérer au sein d'un même secteur d'activité, auquel cas il s'agit d'une concentration intrasectorielle. Ce type de concentration s'appuie sur la spécialisation et se justifie économiquement par la réalisation d'économies d'échelle. Par ailleurs, il rapproche aussi des secteurs distincts, tels que la banque et l'assurance, constituant ainsi une concentration intersectorielle basée sur la diversification et l'optimisation des économies de gamme. Les études empiriques consacrées à l'évaluation de ces économies au sein des établissements financiers aboutissent toutefois à des résultats assez mitigés qui laissent penser que ces justifications économiques ne sont pas forcément celles qui président aux opérations de restructuration (Mosimi M, 2008). Du point de vue managériale, diriger un groupe de grande taille en vue de conquérir une plus grande part du marché peut justifier une opération de concentration.

La plupart des opérations de concentration bancaire enregistrées depuis la fin des années 90, qu'elles s'accompagnent ou non d'une diversification des métiers, ont surtout été des opérations nationales. Les opérations transfrontières ont représenté moins d'un tiers de l'ensemble des opérations. En effet, la concentration bancaire a connu une évolution en deux temps, avec en premier lieu des opérations destinées

à faire émerger des leaders nationaux et, en second lieu, ces leaders ont été amenés à poursuivre leur essor à l'international en diversifiant leurs activités. A mesure que le secteur se concentre, on se rapproche d'une situation d'oligopole. Cette structure oligopolistique permet aux banques de percevoir un taux de marge plus élevé qu'en situation de concurrence. La moindre concurrence leur permet, en effet, de moins rémunérer les dépôts et de faire payer plus cher les crédits accordés. Cette situation défavorable aux consommateurs de services bancaires l'est davantage encore si les principaux intervenants du secteur, en raison de leur petit nombre, parviennent à « s'entendre », ce qui est formellement interdit par les autorités de la concurrence, mais difficile à empêcher dans les faits.

2. Bancassurance : une stratégie de concentration du secteur bancaire

La bancassurance est partie intégrante de l'approche stratégique de concentration dans le secteur bancaire. Elle conduit à l'émergence des « supermarchés financiers » et des « conglomérats de services financiers mondiaux ». Cette section se consacre principalement à l'analyse des bases théoriques qui fondent les stratégies de la bancassurance.

Les banques et les assurances ont eu recours à sept stratégies différentes pour entrer sur leurs marchés respectifs (Muldur U., 1991). L'exercice d'une activité d'assurance-vie par les groupes bancaires a constitué le principal domaine de développement de la bancassurance. L'essor de la bancassurance-vie a d'abord débuté par la signature d'accord de coopération commerciale, qui ont permis aux banques d'acquérir une expérience dans le métier. Puis, dans un second temps, elles ont développé leurs activités de bancassurance en prenant des participations minoritaires. Enfin, à partir des années 1980, la

création ou l'acquisition majoritaire de filiales d'assurance-vie par les banques s'est fortement développée. Dans ce qui suit, chacune de ces stratégies est décrite.

2.1. Accords de coopération dans la distribution

Il s'agit principalement d'une stratégie commerciale, c'est-à-dire des accords sous forme de commercialisation des produits respectifs par le réseau de l'autre. L'objectif final est la rentabilisation du réseau d'un des deux partenaires avec l'accès à une clientèle large pour le second (Muldur U., op. cit.). Les banques adoptent diverses modalités de cette stratégie pour :

exploiter un réseau de conseillers financiers : tel est le cas de Fideuram Vita, qui a fait appel au réseau des conseillers financiers de Fideuram, filiale de la société IMI, pour distribuer ses produits d'assurance-vie ;

recourir à un réseau de distribution spécialisé : par exemple, la Banque Nazionale del Lavoro (BNL) a fait appel à Interbancaria, un vaste réseau de distribution ;

- s'adresser à une compagnie d'assurance étrangère : c'est une forme intéressante de mise en œuvre de cette stratégie qui a été adoptée par la Banque Nederlandsche Middelstandsbank qui s'est adressé à Austria's Erste Allgemeine, filiale de la Generali pour distribuer ses produits d'assurance non-vie ;
- utiliser simultanément deux réseaux de distribution différent pour les produits d'assurance vie et non-vie : l'exemple de la Trust Savings bank (TBS) est significatif. En effet, celle-ci vend ses produits d'assurance-vie par l'intermédiaire des agents spécialisés et indépendants tandis que les produits d'assurance non-vie directement par le personnel de cette banque ;
- une pure coopération commerciale : le cas de Fidelidade/Caixa General de Depositos du

Portugal et la Poste/la CNP de France ;

- conclure des accords de distribution réciproque : en Allemagne, un accord conclu entre la Dresdner bank et le groupe Allianz pour la distribution des contrats d'assurance-vie d'Allianz à travers le réseau de Dresdner.

En France, le rapprochement BNP-UAP a permis à la BNP de distribuer des contrats d'assurance dommage simples gérés par l'UAP et, les réseaux de l'UAP mettaient à disposition de leurs clients des prêts bancaires.

2.2. Participation minoritaire et distribution croisée

C'est une stratégie d'entrée mutuelle des deux sociétés dans leurs marchés respectifs. On parle des participations croisées lorsque la société X (ou sa filiale) détient des actions de la société Y et la société Y (ou sa filiale), des actions de la société X (Morvan Y., 1991). Le capital correspondant est en réalité fictif, puisque le capital que l'un doit à l'autre, l'autre le doit également au premier. En revanche les droits de vote en assemblée générale et au conseil d'administration sont bien réels, sauf dans le cas où les actions sont privées de droit de vote. Elles permettent de s'affranchir du contrôle d'actionnaires extérieurs et de se protéger des prises de contrôle hostiles.

La participation minoritaire et croisée ainsi que l'échange des administrateurs dans les conseils d'administration respectifs sont utilisés pour renforcer la coopération opérationnelle entre les deux partenaires. Mais d'une manière générale, les participations croisées ne sont pas exemptes de critiques car elles verrouillent le gouvernement d'entreprise et ce système réduit la marge de manœuvre des administrateurs. Morin F. (1989) souligne que le système

reposant sur des participations croisées entre entreprises est structurellement stable. Loin de se réduire, ces interconnexions semblent plutôt s'intensifier, témoignant d'une consolidation des liens capitalistiques. Cette stratégie semble être préférée par les grandes institutions financières. Les exemples les plus connus sont les cas de la Banque BNP et l'assureur UAP d'une part et de l'autre, la banque allemande Dresdner et l'assureur Allianz. L'accord de coopération de la Dresdner avec Allianz concerne la distribution croisée et exclusive des produits. Quant à l'accord de deux firmes françaises, il ne concerne que les produits d'assurance non-vie, la BNP projetant de continuer son activité dans l'assurance-vie à travers sa filiale spécialisée Natio-vie.

2.3. Cession de contrôle ou Acquisition majoritaire

Elles sont mises en place par des firmes souhaitant entrer dans un marché à partir d'un seuil d'activité élevé. L'absorption et l'intégration totale de la firme acquise n'est pas nécessaire, celle-ci pouvant conserver son statut juridique. Mais, son autonomie est progressivement réduite au profit de la firme contrôlaire. Ces stratégies présentent un intérêt majeur, puisqu'en dépit de certains risques inhérents pour les actionnaires minoritaires, il offre des avantages déterminants tant pour le vendeur que pour l'acquéreur. Amann B. (1992) précise qu'une société est considérée comme contrôlant une autre lorsqu'elle satisfait l'une des conditions suivantes : elle détient, de manière directe ou indirecte, une fraction du capital qui lui assure la majorité des droits de vote lors des assemblées générales ; si un accord, compatible avec l'intérêt de la société ait été préalablement conclu avec les autres associés ou actionnaires.

Contrairement à la cession d'actifs, où l'acqué-

reur devient le propriétaire des titres et jouit des droits associés, lors de la cession de contrôle, il y a un simple transfert de propriété des titres. Bien que ce changement de contrôle entraîne souvent des bouleversements significatifs au sein de la société contrôlée, celle-ci demeure inchangée.

Les prises de participation se réalisent de manière directe ou indirecte, ou encore, amicale ou hostile. De ce fait, elles traduisent ainsi des liens dont l'intensité varie (Morvan Y., 1991). Qu'elles résultent d'accords entre firmes, de ramassages boursiers ou encore d'offres publiques d'achat, les prises de participation conduisent à l'émergence de conglomérats financiers. Par le biais de ces participations, ces conglomérats créent une interdépendance entre les sociétés financières et industrielles, phénomène particulièrement sensible à l'augmentation du risque systémique et à la propagation d'une instabilité économique de grande ampleur.

Cette stratégie semble avoir la préférence des sociétés d'assurances. D'une part, les sociétés d'assurances ont des capitaux à long terme et d'autre part, en tant qu'investisseurs institutionnels, elles ont un savoir-faire dans le marché des actions et dans la gestion du portefeuille. Le rachat d'une banque existante leur permet aussi de contourner les différentes barrières à l'entrée dans le marché bancaire. Parmi ces opérations, on peut citer : Aachener and Münchener/Bank für Gemeinwirtschaft, UAP/Worms, GAN/BIF, Mapfre/Invkerbank, Rabobank/Interpolis, Lloyds Bank/Abbey Life, Royale belge/Banque IPSA.

2.4. Création d'une nouvelle filiale

Cette stratégie relève de la stratégie de la croissance interne et consiste au développement interne des produits et du réseau de distribution d'un établissement par la création « ex nihilo » d'une filiale et cela en recrutant ou en formant

les talents requis. Elle correspond à ce qu'on appelle un « green field investment ».

Bien que nécessitant plus de temps que la croissance externe pour atteindre les objectifs visés, cette méthode a l'avantage de maintenir la même culture d'entreprise et la même conception de travail. Elle évite les conflits qui peuvent résulter d'un manque de synergie dû à la fusion d'équipes aux méthodes et aux motivations distinctes (Thuiller J.P., 1992). Cette forme d'implantation industrielle était dominante sinon exclusive jusqu'aux années 70 mais pour les banques européennes, elle s'est développée vers les années 80 (Muldur U., 1991b). Elles ont alors créé des filiales dans le secteur d'assurance. Beaucoup ont créé essentiellement des filiales d'assurance-vie mais quelques-unes ont par contre, créé des filiales d'assurances non-vie : la Deutsche bank a créé sa propre compagnie d'assurance-vie en 1988 ; en France, le groupe Suez a créé Henin-vie, Predica pour le Crédit Agricole et La Médicale de France pour le Crédit Lyonnais. Les Banques Populaires ont, quant à elles, créé Fructi, filiale d'assurance non-vie. Si les banques avaient créé des filiales d'assurance, la création des filiales bancaires par les compagnies d'assurances a été peu fréquente en Europe. Cette asymétrie dans les stratégies d'entrée réciproques adoptées par les banques et les compagnies d'assurance indique que les obstacles à l'entrée s'avèrent plus importants dans le secteur bancaire que dans celui de l'assurance.

2.5. Création d'un holding commun

Elle se fait par l'apport partiel d'actifs des sociétés concernées. Une société Y apporte des actifs à une société X. Y n'apporte, en règle générale, qu'une partie de ses actifs et va donc pouvoir continuer à exercer des activités, s'étant démunie d'une seule. D'autre part, les

actionnaires de Y ne sont pas concernés directement par l'opération : ils continuent à détenir des actions de Y et n'en reçoivent aucune de X ; c'est la société Y qui détient des titres de X obtenus en rémunération des apports effectués (Morvan Y., 1991). Un « holding pur » se limite à l'acquisition des titres de participation dans quelques sociétés, qui forment, ensemble, un groupe aux contours plus ou moins précis. À l'inverse, un « holding mixte » peut être joué par une entreprise qui a conservé une activité et son bilan fait apparaître, à l'actif, un poste très important de titres de participation.

La création d'un holding commun par deux partenaires financiers étant souvent interdite par la réglementation dans de nombreux pays, cette stratégie est peu fréquente. En plus, les holdings présentent des inconvénients au niveau prudentiel. Des niveaux différenciés de réglementation et de supervision au sein d'un même groupe sont fréquents et laissent subsister des possibilités de contournement de réglementation à travers des structures opaques. L'interdiction réglementaire a ainsi semblé être contournée aux Pays-Bas où les institutions créent des holdings communs tout en gardant une structure juridique séparée : l'exemple NMB Post bank/Nationale Nederlanden. Ces contournements conduisent souvent à des faillites comme celle de la Banco Ambrosiano en 1982. En effet, ni l'Italie ni le Luxembourg n'avaient supervisé la filiale au Luxembourg de la banque italienne en juillet 1982. La banque Ambrosiano Holding S.A (BAH) s'était caché du système de supervision international : elle avait obtenu sa licence au Luxembourg comme société de holding financier mais la commission bancaire ne contrôlait pas ses activités puisqu'un holding financier n'est pas assimilable à une banque au Luxembourg. Par ailleurs, la banque d'Italie ne contrôlait pas la BAH en raison de la loi sur le secret bancaire. Dans certains cas, la création

d'une société holding précède la diversification intersectorielle de la firme. La première compagnie d'assurances danoise, Baltica, s'est diversifiée dans le secteur financier à partir d'un holding créé en 1985.

2.6. Fusion

La fusion est l'opération par laquelle deux ou plusieurs entreprises réunissent leurs patrimoines pour ne plus former qu'une seule et même entreprise (Morvan Y., 1991). On distingue en fait deux types de fusion. D'une part, les fusions dites « pures » dans lesquelles les entreprises concernées disparaissent pour former une nouvelle entité résultant de leur regroupement. D'autre part, les fusions-absorptions, où l'une des entreprises, désignée comme la « société absorbée », apporte l'intégralité de ses actifs et passifs à une autre, appelée « société absorbante ». En échange, les actionnaires de la société absorbée se voient attribuer des actions de la société absorbante, de sorte qu'après l'opération, les actifs initialement détenus par la société absorbée se retrouvent intégrés de manière indistincte dans le bilan de la société absorbante. Dans les deux cas, ces opérations présentent une double spécificité. Premièrement la fusion est la modalité la plus complète du rapprochement de deux entreprises ; c'est la totalité de patrimoine qui est apportée, non seulement les actifs mais aussi le passif. Deuxièmement, bien que les fusions soient des démarches volontaires fondées sur un accord mutuel entre les sociétés concernées, cet accord peut parfois dissimuler des pressions considérables. Les véritables conditions de l'opération peuvent être révélées par des éléments tels que la composition des organes dirigeants après la fusion ou le mode de rémunération mis en place pour l'opération.

Dans les faits, les fusions-absorptions sont

beaucoup plus fréquentes. Elles correspondent dans de nombreux cas à une modification des structures juridiques entre entreprises déjà liées et constituent donc dans ce cas, la phase ultime d'un rapprochement précédé d'une opération de prise de contrôle. Cependant, la fusion-absorption peut provoquer des problèmes spécifiques, car acquérir une entreprise déjà en activité engendre des coûts liés à son intégration. Les fusions « pures », par contre, sont beaucoup plus rares en raison de l'impossibilité de réaliser une véritable fusion juridique au niveau international en l'absence d'une unification des statuts et des règles juridiques applicables aux sociétés. Dans la plupart des cas, les deux partenaires souhaitent, dans une première étape, maintenir séparés leurs réseaux de distribution. A long terme, ils pourraient fusionner ces réseaux pour créer un système intégré de bancassurance.

2.7. Création d'une entreprise commune

Cette stratégie est généralement adoptée lors de la création d'une « filiale commune », en d'autres termes, une société C appartenant aux deux sociétés A et B qui n'ont aucun rapport entre elles et qui en assurent conjointement la direction. Les sociétés créées par Commerzbank/DBV und Partner, la Générale de banque

détenues par 12 banques (contre 12 banques détenues par 9 groupes d'assurance) et en Grèce, 12 compagnies d'assurance étaient détenues par 6 banques (contre 1 banque détenue par une société d'assurance). En 1996, le nombre d'opérations à l'initiative de banques a atteint 32 contre 9 par les compagnies d'assurance (graphique 1). Même si l'on constate une légère baisse des rachats d'assureurs par les banques en 1997, ces opérations restent, sur l'ensemble de la période, nettement plus nombreuses et présentent un montant globalement supérieur par rapport aux acquisitions de banques par les assureurs.

groupe AG/Provinsbanken, Royalbank/Scottish Equitable, Intituo Bancario San paolo/Fondarie sont les plus connues. Cette stratégie reste un bon moyen d'internationalisation des banques et des assurances par la création des filiales communes dans les pays étrangers.

3. Caractéristiques de la bancassurance

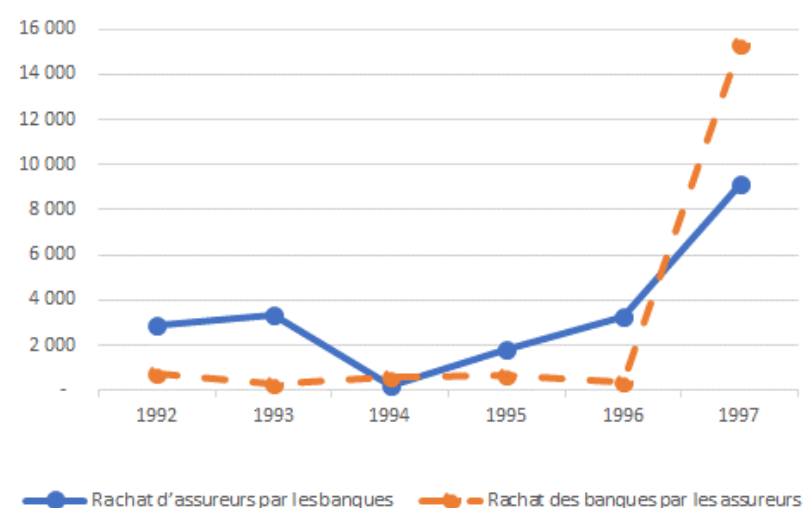
L'observation de différentes études concernant la période de 1992 à 2007, période de forte expansion de ce phénomène, révèle que la bancassurance présente un ensemble de caractéristiques spécifiques, tout en conservant un caractère essentiellement européen. Cette section décrit ces caractéristiques, et présente celles de ses stratégies comme le révèle l'étude empirique de Mosimi (2002).

3.1. Caractéristiques du phénomène de bancassurance

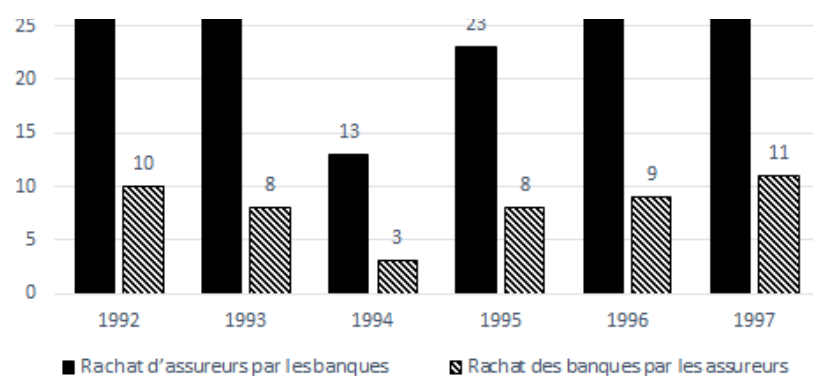
3.1.1. Une domination bancaire

Différentes études ont constaté une domination bancaire notamment Wolfgang D. et al., (1997) ; Adjiman G., (1998) ainsi que Pontbriand G. (De), (1998). En 1992, 27 opérations de bancassurance étaient initiées par les banques contre 10, par les assureurs. En 1993, en France par exemple, 32 compagnies d'assurance étaient

graphique 1 : Transactions de la bancassurance : nombre d'opérations



Graphique 2 : Transactions de la bancassurance : valeur des opérations (Mrds \$US)



Source : Pontbriand G (De), (1998) cité dans « Assurons l'avenir de l'assurance » disponible sur <http://www.senat.fr>

être davantage contraintes à acquérir l'expertise des assureurs que l'inverse, tout en poursuivant l'objectif d'identifier de nouvelles sources de profit qui pourraient compenser la diminution des marges bénéficiaires sur leurs activités traditionnelles.

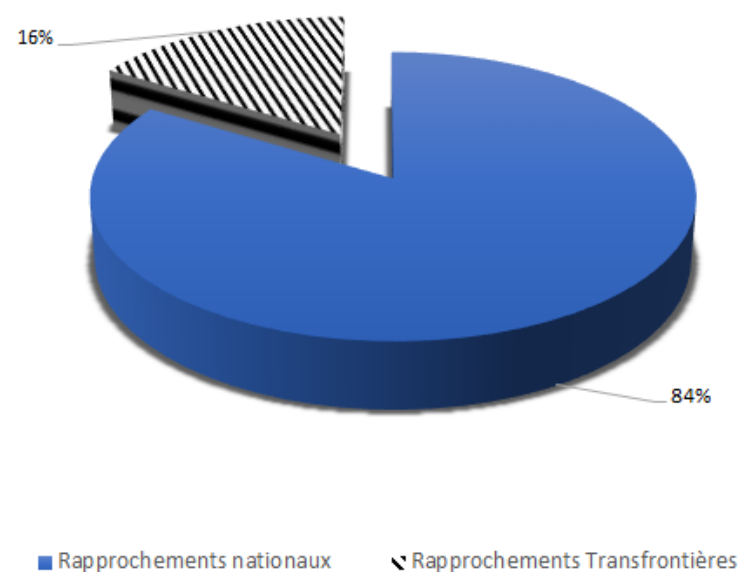
3.1.2. Opérations essentiellement domestiques

Avec 41 opérations nationales sur 47 (soit 87 %), Mosimi (2002) conforte la tendance de la domination des rapprochements nationaux dans les opérations de bancassurance (graphique 5). La quasi-totalité des opérations nationales (37 opérations) ont eu lieu au cours de la période 1970-1996, qui correspond à la période de forte concentration bancaire de l'histoire.

En termes de volume de transactions, on recense 26 rachats d'assureurs par les banques, contre 11 rachats de banques par les compagnies d'assurance. Par ailleurs, en 1997, le montant des opérations initiées par les assureurs dépasse celui des rachats d'assurances par les banques. Ce phénomène constitue une nouveauté, car jusqu'alors, la tendance était significativement inversée (cf. graphique 2).

Tandis que les grandes compagnies d'assurance européennes détiennent des participations significatives dans les grandes banques, les rapprochements dans le cadre de la bancassurance semblent être majoritairement initiées par les banques plutôt que par les compagnies d'assurance. En tant que nouveaux distributeurs de produits d'assurance, les banques pourraient

Graphique 3 : Destination des opérations de bancassurance



Source : Elaboré à partir de Mosimi M. (2002)

Tableau 1 : Les cinq premières transactions : rachat des banques par des assureurs/nationalité des acteurs

Acquéreur/Cible	Nationalité	
	Acquéreur	cible
Travelers Group/Salomon Bro	Etats-Unis	Etats-Unis
ING/Banque Bruxelles Lambert	Pays-Bas	Belgique
Instituto Nazionale delle Assicurazioni/Banco di Napoli	Italie	Italie
Colonial Mutual Life Assurance/State Bank of New South Wales	Australie	Australie
Generali-Lombardo Veneto-Crédit agricole/Banco Ambrosiano (19 %) (Italie)	Italie	Italie

Source : Pontbriand G (De), (1998)

L'importance des barrières réglementaires diminue les opportunités de rapprochement transfrontière. Ainsi sur les cinq premiers rachats d'assureurs par les banques sur la période considérée, aucune de ces opérations n'est transnationale. Quant aux cinq premiers rachats des banques par les assureurs, une seule transaction est transnationale : le rachat par ING de la Banque Bruxelles Lambert (BBL) en novembre 1998. Elle implique un assureur hollandais et une banque belge (Tableau 1).

3.1.3. Taille importante des opérations réalisées

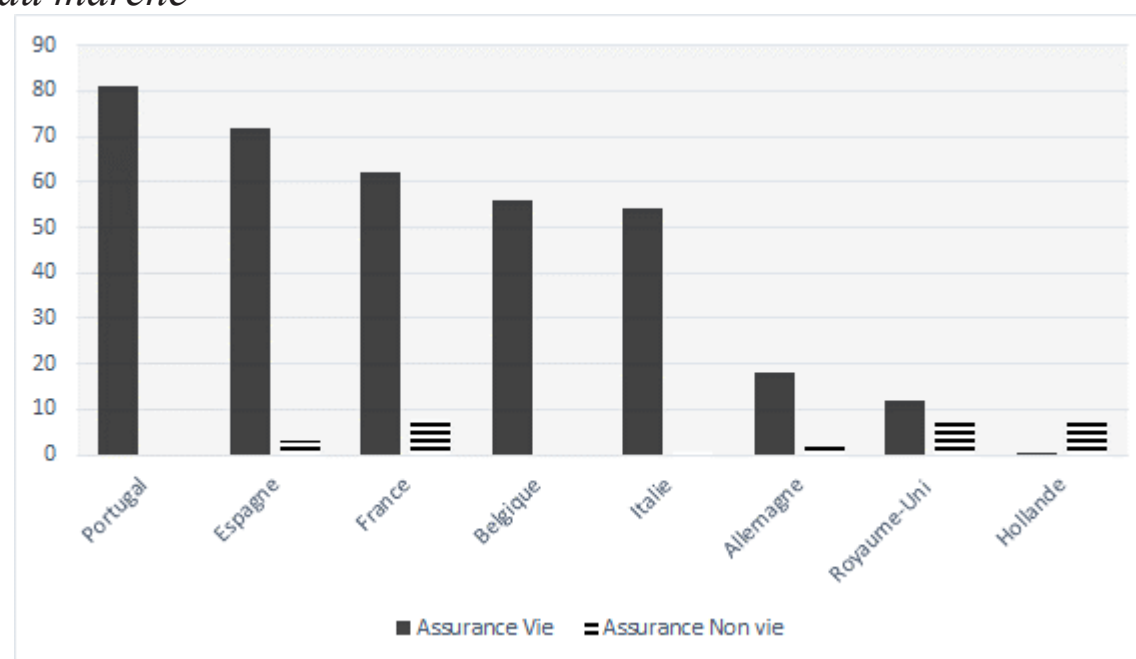
La valeur des transactions entre 1996 et 1997 a plus que quintuplé, passant de 3 922 milliards de dollars à 24 552 milliards (Mosimi M., 2023). Cette valeur concerne, pour près des deux tiers, les rachats des banques par les assureurs, à savoir 15 291 milliards de dollars. Faisons remarquer

que le rachat de la banque Salomon par l'assureur Travelers aux Etats-Unis représente plus du tiers de la valeur totale des transactions de bancassurance pour l'année 1997, soit un montant de 9 000 milliards de dollars. Ceci illustre combien l'entrée dans la banque est difficile et confirme l'existence des barrières à l'entrée.

3.1.4. Evolution du contenu de la bancassurance

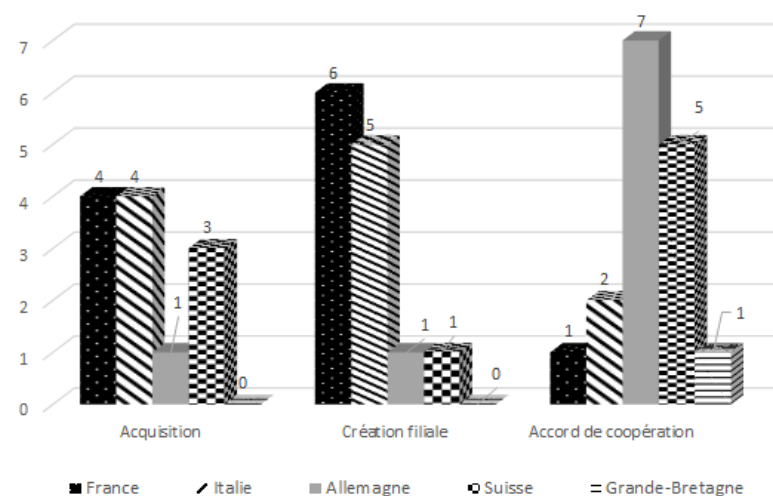
La pression exercée par les bancassureurs sur les coûts de distribution en matière d'assurance-vie s'étend aux contrats non-vie (principalement Incendie, Accidents et Risques Divers - IARD) mais également à de nouveaux segments de clientèle. La nature même des contrats d'assurance-vie, placements financiers encouragés par de nombreux avantages fiscaux, a longtemps laissé croire aux sociétés d'assurance que l'avantage gagné par les banques en termes de parts de marché ne saurait se reproduire sur d'autres types de contrats (Winterberg D., 1991). Cependant, le taux croissant de pénétration de la clientèle bancaire sur les contrats IARD démontre le contraire. Si la part de marché des contrats IARD des bancassureurs n'était que de 6% en 1997 en France (graphique 4), ce qui est insignifiant comparé à l'assurance-vie, la croissance de ce segment est actuellement observée. En 2022 par exemple, le bancassureur français Crédit mutuel a enregistré jusqu'à 5,2 % de progression pour certaines branches de l'IARD (Lerond-Dupuy J., 2023).

*Graphique 4 : Evolution du contenu de la bancassurance 1997-2021
En % de part du marché*



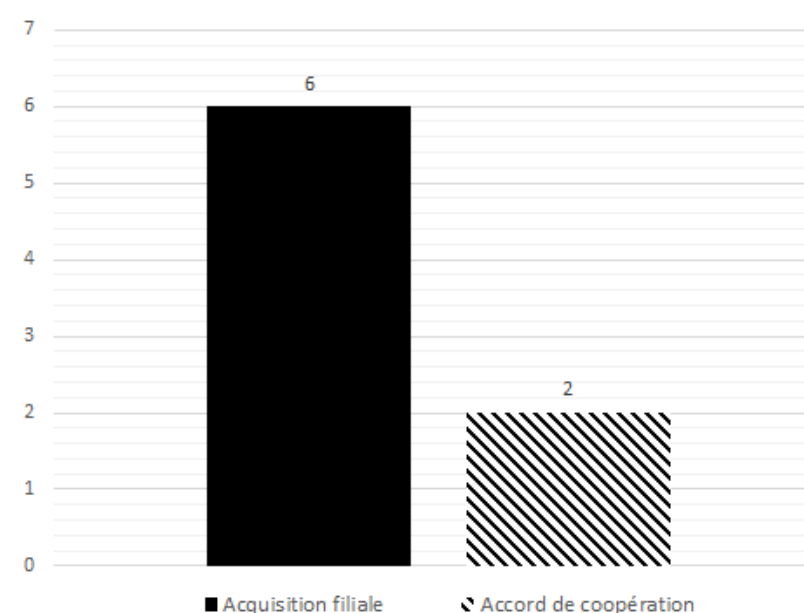
Source : Adapté de Mosimi M. (2002).

Graphique 5 : Stratégies domestiques de Bancassurance



Source : Elaboré à partir de Mosimi M. (2002)

Graphique 6 : Stratégies internationales de Bancassurance



Source : Elaboré à partir Mosimi M. (2002)

Quant aux opérations transfrontières, les acquisitions de filiales sont plus préférées dans ce type de transaction (graphique 6). L'allègement de la réglementation dans plusieurs de pays peut être à l'origine de ce phénomène.

4. Analyse des stratégies de bancassurance en RDC

La bancassurance en RDC présente quelques-unes des caractéristiques précédemment définies. Elle est essentiellement domestique et

caractérisée par une domination bancaire. En effet, deux banques occupent le marché de la bancassurance en RDC : Trust Merchant Bank SA (TMB bank) et Rawbank.

4.1. Bancassurance TMB Bank - Afrissur S.A

TMB Bank, société de droit congolais, est une banque qui s'inscrit dans le modèle économique de « banque universelle ». Afrissur

S.A est une compagnie d'assurance créée en 2019 qui a reçu l'agrément officiel de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) en 2020. TMB Bank détient 99 % du capital d'Afrissur, ce qui fait d'Afrissur une filiale du groupe bancaire TMB Bank. Afrissur propose des solutions d'assurance vie destinées aux particuliers et aux entreprises. Ces offres se concentrent principalement sur la protection en cas de décès, la garantie de survie, ou leur combinaison, tout en intégrant des garanties supplémentaires telles que la couverture en cas d'invalidité, le versement d'indemnités journalières et la prise en charge des frais d'obsèques.

4.1.1.Stratégie de bancassurance TMB Bank – Afrissur : le choix de la croissance interne

Pour se lancer dans la bancassurance, la TMB Bank a opté pour la création d'une société d'assurance. Comme indiqué, la relation financière entre TMB Bank et Afrissur est celle de maison mère - filiale. La création de Afrissur par la TMB Bank correspond à la création d'une filiale « ex nihilo » d'assurance. Par conséquent, la stratégie de TMB Bank s'aligne sur la logique théorique de la croissance interne, définie comme un mode de développement qui porte sur les acquisitions ou créations d'actifs non immédiatement productifs. Dans cette optique, l'entreprise choisit de développer par elle-même ses capacités et compétences en investissant pour créer des moyens de production supplémentaires. Afrissur représente un « green field investment » de la TMB Bank.

La stratégie de TMB Bank s'insère dans la tendance observée par Mosimi M. (2002), selon laquelle les banques ont une préférence à la croissance interne avec la création de filiales d'assurance pour se lancer dans la bancassurance au niveau national (graphique 5).

4.1.2. Bancassurance : arguments de TMB Bank - Afrissur

En tant que stratégie de bancassurance, la création de filiale « ex nihilo » d'assurance consiste au développement interne du réseau de distribution de produits d'assurance en recrutant ou en formant les talents requis. TMB Bank justifie le choix de cette stratégie de bancassurance, d'une part pour la diversification de son offre et rentabilité mais également par souci de garder la proximité « culturelle » avec Afrissur, d'autre part.

a. Bancassurance : un argument de rentabilité et de diversification de l'offre

En créant la filiale assurance, TMB Bank vise tout d'abord la rentabilité et la diversification de son offre. Comme toute entreprise, la banque est soumise à l'impératif de rentabilité. La vente de produits d'assurance lui offre, d'une part, l'avantage de fidéliser sa clientèle et, d'autre part, celui d'accroître la productivité - et donc la rentabilité - de son réseau d'agences et de guichets. Les banques engagées sur la voie de la bancassurance cherchent principalement l'accroissement de leur productivité par l'optimisation de la structure existante et par le développement des offres aux clients. L'optimisation de leur structure passe par la rentabilisation des réseaux de vente. Le développement des offres est un moyen pour la banque de fidéliser ses clients et accroître ainsi la « productivité liée au client ».

Cet argument de TMB Bank s'inscrit à la fois, dans la logique théorique de la bancassurance et de son modèle économique, à savoir, celui de la « banque universelle ». Ce modèle est associé à une banque globale et diversifiée. Les banques dites « universelles » offrent à une clientèle variée des services tels que la banque de détail, des solutions de financement, d'investissement et de gestion d'actifs. Et elles incluent, dans le

cadre de la bancassurance, la distribution de produits d'assurance.

Les banques universelles s'appuient sur leurs réseaux pour exploiter des économies d'envergure entre leurs différentes activités. En effectuant des ventes croisées de produits auprès de leur clientèle, elles tirent avantage de leur potentiel interne et optimisent ainsi leurs économies d'envergure (Schmid M. et Walter I., 2009). Ces réseaux bancaires ont une relation de proximité avec leurs clients. En effet, TMB Bank dispose d'un vaste réseau d'agences et guichets en RDC. La distribution des produits d'assurance-vie d'Afrissur à travers ce réseau pourrait contribuer à sa rentabilité et à la réalisation de ces économies.

- L'offre de bancassurance proposée par la TMB Bank se compose d'une variété de solutions en assurance-vie et en prévoyance, à savoir :
- Assurance-crédit bancaire : garantit le paiement du solde restant dû de votre crédit en cas de décès ou d'invalidité irréversible de l'assuré.
- Assurance Prévoyance Funérailles : offre le versement d'un capital prédéfini en cas de décès.
- Assurance Prévoyance Education : assure le versement d'une rente destinée à financer les études des enfants, que l'assuré soit en vie, décédé ou en situation d'invalidité irréversible.
- Assurance Epargne Projet : garantit le versement d'un capital convenu, payable à l'échéance fixée.
- Assurance Epargne VIP : permet la constitution d'une épargne sur une période déterminée.
- Epargne Retraite Complémentaire : a pour

objectif de constituer une réserve d'épargne en vue de la retraite.

b. Culture d'entreprise : un argument pour réussir en bancassurance

L'autre argument avancé par TMB Bank en faveur du choix de la croissance interne, avec la création d'une filiale « ex nihilo » pour son entrée sur le marché de l'assurance, est celui de la « proximité culturelle » avec Afrissur. La banque exprime cette idée en évoquant la notion d'« avoir le même ADN » et souligne que, pour elle, la culture d'entreprise constitue un levier stratégique essentiel pour atteindre ses objectifs en matière de bancassurance. En effet, la croissance interne a l'avantage de maintenir la même culture d'entreprise et la même conception de travail. Elle évite les conflits qui peuvent résulter d'un manque de synergie dû au rapprochement d'équipes aux méthodes et aux motivations distinctes en cas de croissance externe (Thuiller J.P., 1992).

La culture d'entreprise se caractérise par un ensemble structuré de modes de pensée et d'action, influençant directement les méthodes d'organisation, de gestion et de production. Elle s'appuie sur un système cohérent de valeurs fondamentales, de croyances partagées, de comportements établis et de pratiques spécifiques (Devillard O. et Rey D., 2008). Elle se fonde également sur les éléments constitutifs de son identité, son esprit, ses valeurs et son mode de fonctionnement, définissant ainsi son unicité au sein de son secteur. La culture d'entreprise joue un rôle clé dans la différenciation concurrentielle et renforce le sentiment d'appartenance des équipes. Une culture d'entreprise solide favorise la cohésion et la motivation des collaborateurs (Thévenet M., 2023). Elle constitue également un capital immatériel essentiel, dont la valeur dépasse celle des actifs matériels et

des technologies, comme le soulignent Devillard O. et Rey D. (2008).

L'impact de la culture sur le fonctionnement organisationnel, notamment sur sa capacité d'évolution et de transformation, a toujours suscité un intérêt particulier, notamment dans les stratégies de concentration (Godelier E., 2009). Dans ce cadre, les différentes fonctions de l'entreprise intègrent la dimension culturelle sous diverses formes afin d'optimiser l'atteinte de leurs objectifs (Thévenet M., 1991). De nombreuses organisations ont compris que la culture peut être un puissant levier de mobilisation, de performance et de différenciation. Lorsqu'elle est maîtrisée, elle devient un élément clé de la conduite du changement, de la stratégie et du succès de l'entreprise.

La culture d'entreprise commune entre TMB Bank et Afrissur représente un atout majeur de réussite de la bancassurance. En effet, afin de réussir leurs rapprochements, la plupart des opérations de concentration bancaire restent des opérations de « voisinage culturel ». La compatibilité des cultures est un facteur décisif pour la réussite d'un rapprochement d'entreprises. Il ne s'agit pas de faire disparaître l'identité culturelle d'une partie au profit d'une autre, mais de mettre en place un socle commun qui valorise les spécificités de chacune. Cependant, la culture de la maison mère peut être transmise à sa filiale créée « ex nihilo ». La culture d'entreprise de la maison mère va assurer son fonctionnement et elle représente un avantage concurrentiel difficile à imiter. Une bonne illustration d'un choc de culture après le rapprochement est celui du Groupe Groupama. Après l'acquisition de GAN en 1988, ce groupe a connu de nombreuses difficultés pour se redresser, bien que cette opération ait porté ses actifs gérés à 320 milliards de francs, contre 280 milliards précédemment. Cependant, le résultat net, initialement de 1,5 milliard de francs avant l'acquisition, a chuté à 0,9

milliard en 1998, puis à 0,17 milliard en 1999, avant une légère hausse atteignant 0,26 milliard en 2000. La Direction Générale de Groupama indique que cette situation trouve ses origines dans les différences marquées dans les systèmes de production et les cultures. La nécessité étant tout d'abord la construction d'une culture et d'un langage communs.

4.2. Bancassurance RAWBANK S.A -RAW-SUR

Rawbank S.A et la Rawsur sont les entités du Groupe Rawji. Ce groupe était présent, jusque récemment, sur le marché en RDC dans l'industrie et la distribution. En 2002, le groupe Rawji décide d'investir dans le secteur bancaire. C'est ainsi que naît la Rawbank. En 2019, le groupe crée la société Rawsur avec deux compagnies d'assurance, Rawsur Life et Rawsur qui offrent des couvertures d'assurances-vie et Non-vie respectivement.

4.2.1. Stratégie de bancassurance Rawbank - Rawsur : une concentration conglomérale de diversification doublée d'un accord de distribution

La concentration conglomérale implique le rapprochement de firmes dont les métiers sont sans lien les uns avec les autres. La diversification conglomérale consiste en un développement de métiers stratégiques complètement nouveaux (produit nouveau sur un marché non habituel). Elle se traduit par une rupture totale de liens entre les chaînes de valeur des entreprises regroupées tant au point de vue de la technologie, du produit que du marché. En général, il s'agit d'une maison mère et de plusieurs filiales. Le choix de la diversification conglomérale se justifie principalement dans la volonté du groupe d'équilibrer ses flux de liquidités et de mieux répartir ses risques. La diversification conglomérale se limite les synergies à des logiques purement financières. Le groupe Rawji est un

groupe très diversifié. Son lancement dans la finance avec la création de Rawbank et Rawsur traduit un renforcement de sa stratégie conglo-mérale.

4.2.2. Arguments de bancassurance Rawbank - Rawsur

Les arguments sont analysés en premier lieu au niveau du groupe et puis des entités du groupe.

a. Bancassurance : une stratégie de diversification conglo-mérale du groupe Rawji

Le groupe Rawji a déjà diversifié son portefeuille d'activités dans plusieurs secteurs par des acquisitions . La création « ex nihilo » d'une compagnie d'assurance, après celle de la Rawbank, marque un tournant dans la vision stratégique du groupe. Désormais, le groupe Rawji entreprend le développement d'un nouveau modèle économique dans lequel le pôle financier (Rawsur S.A, Rawsur Life S.A ainsi que Rawbank) exerce un rôle déterminant et contribue activement.

Le nouveau modèle économique du groupe Rawji vise une offre intégrée et diversifiée de produits et services financiers à sa clientèle. Ce modèle s'articule autour de trois axes opérationnels : Corporate and Institutional Banking, Commercial, Personal Banking and Services et Investment and Protection Services.

Le Corporate and Institutional Banking (CIB) met à disposition des entreprises et institutions une offre intégrée de solutions financières, associant expertise stratégique et conseil personnalisé. Cet axe repose sur trois pôles majeurs : Global Banking, qui fournit des services de financement et d'accompagnement stratégique aux entreprises et investisseurs institutionnels ; Global Markets, spécialisé dans l'investissement et le financement sur les marchés de capitaux ; et Securities Services, dédié à la conservation et à la gestion des titres. Le CIB

fournit également des solutions bancaires opérationnelles adaptés aux besoins spécifiques de chaque client. Son approche repose sur une relation commerciale pérenne et une expertise approfondie des secteurs d'activité de ses clients. Le prêt peut se dérouler sous forme de financement direct accordé par la banque ou par syndication , permettant de mobiliser des ressources auprès d'un consortium bancaire lorsque les montants requis dépassent les capacités d'un seul établissement. Enfin, le CIB présente les solutions d'investissement et propose un ensemble complet de produits financiers via un seul point de contact (one-stop shopping).

Le Commercial, Personal Banking and Services (CPBS) rassemble les réseaux des banques commerciales et des métiers spécialisés dans le crédit, le financement et la mobilité. Le CPBS propose à la clientèle une large gamme de produits et services en matière d'épargne et d'investissement et également, le conseil pour les accompagner dans leurs projets.

L'Investment and Protection Services (IPS) regroupe les activités dédiées à la protection, à l'épargne, à l'investissement et aux services immobiliers. Il rassemble des expertises spécialisées en assurance, gestion d'actifs et banque privée, concevant des solutions à forte valeur ajoutée et responsables. Destinées aux particuliers, entreprises, associations, ONG, États et institutionnels, ces offres permettent au groupe de développer une gamme complète de produits d'assurance emprunteur, d'épargne et de protection. Cette synergie d'activités permet d'allier les capacités de banque de financement et d'investissement à une expertise approfondie en banque de détail, gestion d'actifs, assurance, crédit à la consommation et immobilier. L'objectif est de concevoir des solutions durables et performantes, adaptées aux divers secteurs, typologies de clients et stratégies. Cette offre est notamment diffusée via les réseaux de banque

commerciale, ainsi que par les partenaires d'assurance et de banque privée du groupe.

Ce nouveau modèle économique s'accorde avec les arguments théoriques de la bancassurance et, justifie le développement de cette stratégie par le groupe Rawji. En effet, la bancassurance en tant que stratégie de diversification de groupe, comme indiqué précédemment, conduit à l'émergence des « supermarchés financiers » et des « conglomerats de services financiers mondiaux ». C'est l'objectif du groupe à savoir devenir une entité « one-stop shop » via la bancassurance.

b. Bancassurance : accord de distribution entre entités du groupe

La diversification au niveau du groupe a été doublée par un accord de distribution de produits d'assurance entre les deux entités du groupe : Rawbank et Rawsur. Cet accord vise la réalisation des synergies opérationnelles dans les métiers et la complémentarité dans les produits offerts à la clientèle. En effet, avec son réseau de près 100 points de vente, la Rawbank occupe de plus 28 % des parts de marché bancaire en RDC (Rawbank, 2021). La distribution de produits d'assurance à sa clientèle privée et corporate est un moyen d'atteindre les objectifs de son nouveau modèle économique et devenir un « one-stop shop ». Rawbank compte, en effet, exploiter son vaste réseau d'agences pour vendre ses « packages » de produits d'assurance-vie en « cross-selling » et, en même temps, développer un fort ancrage sur l'offre corporate.

- L'offre de produits de bancassurance de Rawbank comprend trois produits d'assurances développés par Rawsur, à savoir, Assurance automobile (Autosur), Assurance voyage (Gosur) et Assurance-vie (Kimia).
- Autosur propose une gamme complète de contrats d'assurance automobile, déclinés en diverses formules conçues pour répondre

aux besoins spécifiques de chaque véhicule :

- Assurance Classique : cette formule couvre les dommages, qu'ils soient corporels ou matériels, causés aux tiers par le véhicule. Elle intègre également une garantie en responsabilité civile ainsi qu'une couverture pour la défense en cas de recours.
- Assurance Confort : en plus de la responsabilité civile classique, elle prend en charge les dommages subis par le véhicule en cas d'incendie ou de chute de foudre. Il s'agit d'une garantie optionnelle qui protège le bien de l'assuré. Par ailleurs, en cas de vol, elle assure l'indemnisation du véhicule ou de ses dommages, et pour tout bris de glace, l'assureur s'engage à remplacer la vitre endommagée et à couvrir les frais d'installation.
- Assurance Premium : cette formule est destinée à couvrir tout autre type de dommage que pourrait subir le véhicule, hormis les risques déjà couverts par les garanties de bris de glace, de vol et d'incendie (par exemple, les dommages consécutifs à une collision avec un autre véhicule).
- GOSUR : cette solution propose une couverture complète pour les déplacements professionnels et personnels. Elle assure la prise en charge de tous les incidents dommageables pouvant survenir sur le territoire de destination, en couvrant notamment les frais médicaux et l'hospitalisation à l'étranger, ainsi que le transport ou le rapatriement en cas de maladie ou de lésion. Elle inclut également le rapatriement d'un membre de la famille voyageant avec l'assuré ou d'un membre de sa familial restreinte.
- Kimia : ce produit offre une gamme de contrats d'assurance-vie conçus pour apporter une sécurité financière. Les contrats permettent de garantir le versement d'un capital ou d'une rente en cas de décès ou d'invalidi-

té, s'adaptant ainsi aux besoins spécifiques des assurés.

Conclusion

En se référant aux différentes études sur la bancassurance et aux résultats empiriques de Mosimi M., (2002) sur « Les caractéristiques et motivations de la bancassurance en Europe », nous avons analysé les stratégies et caractérisé la bancassurance à l'échelle internationale ainsi qu'en RDC, où elle a été récemment introduite. Après avoir exposé les concepts de croissance et de concentration d'entreprise, analysé les fondements théoriques des stratégies qui fondent la bancassurance, nous avons caractérisé ce phénomène ainsi que ses stratégies sur base des observations empiriques. Ainsi, il est pertinent de mettre en évidence les principaux traits caractéristiques de cette stratégie émergente en République démocratique du Congo (RDC) :

- la bancassurance en RDC est essentiellement domestique. Cette observation est tout à fait pertinente dans la phase initiale de la bancassurance et correspond aux caractéristiques définies au niveau international. En effet, une banque qui se lance dans la bancassurance commence d'abord par son marché national. L'expansion à l'international n'intervient que dans un second temps ;
- la bancassurance congolaise se distingue par une domination bancaire. Cette particularité s'intègre parfaitement avec les caractéristiques de la bancassurance au niveau international : ce sont les banques qui se lancent dans l'assurance, même si certains assureurs sont initiateurs du rapprochement pour la vente de produits bancaires. Cette dernière éventualité n'est pas, à ce jour, d'actualité en RDC, compte tenu du niveau de développement de son secteur d'assurance ;
- les stratégies adoptées par les bancassureurs congolais s'inscrivent dans le cadre théorique de cette stratégie. Le choix de la croissance

interne, avec la création de la filiale d'assurance pour TMB Bank, ainsi que celui de la diversification conglomerale doublée d'un partenariat par le groupe Rawji, s'inscrivent parfaitement dans les stratégies couramment observées dans ce domaine et s'adaptent au contexte spécifique de la RDC.

Il convient de noter que les caractéristiques de la bancassurance en RDC correspondent à celles décrites par Mosimi M. (2002). Cela suggère que cette étude revêt un caractère précurseur et que ses conclusions demeurent toujours pertinentes. Il est permis, à présent, de penser que la bancassurance sera à la base du développement d'une offre complète et diversifiée de produits financiers sur le marché national congolais. Les bancassureurs devront en plus penser également à adapter leurs structures en fonction de ces nouvelles activités pour axer leur développement. C'est à cette dernière condition que les bancassureurs pourront pleinement récolter les fruits escomptés de la stratégie de bancassurance.

BIBLIOGRAPHIE

- Adjiman, G. (1998), « Les fusions et acquisitions : priorité aux opérations nationales », Banque Magazine, n° 611, pp. 44-46.
- Amann, B. (1992), Cessions et acquisitions d'entreprise : Techniques actuelles, Vuibert, Paris, 173 p.
- Bienayme, A. (1971). « Entreprise et pouvoir économique », Revue économique, 22-6 pp. 1085-1096
- Devillard, O., & Rey, D. (2008), Culture d'entreprise : un actif stratégique, Stratégies et management, Dunod, 258 p.
- Godelier, E. (2009), « La culture d'entreprise : Source de pérennité ou source d'inertie ? », Revue française de gestion, no 192, pp. 95-111.

- Lerond-Dupuy, J. (2023), La bancassurance poursuit sa croissance en 2022, La Tribune de l'assurance disponible sur <https://tribune-assurance.optionfinance.fr/>
- Meier, O. & Schier, G. (2023). Fusions acquisitions, Dunod, 304 p.
- Morvan, Y. (1991). Fondements d'économie industrielle, 2ième éd., Economica, Paris, 132 p.
- Mosimi, M. (2023). La bancassurance : Facteurs et produits, in Cahiers Economiques et Sociaux, IRES, n°4, volume XXXIX, PUK, pp. 71-110.
- Mosimi, M. (2008). La concentration bancaire en Europe : caractéristiques, déterminants et implications, Thèse de doctorat, Tome 1, Faculté des Sciences Economiques, Université de Lille 1, France, 383 p
- Mosimi, M. (2002), La Bancassurance en Europe : caractéristiques et motivations, Mémoire de DEA, Faculté des Sciences Economiques, Université de Lille 1, France, 153 p.
- Muldur, U. (1991a). « La concurrence étrangère dans la banque française », Revue d'économie financière, n°19, pp. 9-41.
- Muldur, U. (1991b). « Banques et assurances dans le monde : les stratégies de bancassurance en Europe », Cahiers Français, n°252, pp. 84-92.
- Parent, J. (1970). La Concentration industrielle, Presses universitaires de France, 303 p.
- Paturel, R. (1979). « Importance comparée des stratégies de croissance externe et de croissance interne dans la croissance des grandes sociétés françaises (1966-1973) », Revue d'économie industrielle, n° 9, pp. 55-100.
- Pontbriand, G. (DE), (1998). « La bancassurance et la restructuration du secteur financier », Banque Stratégie n° 147.
- Rawbank (2021), Rawbank conclut un partenariat avec Rawsur et distribue des produits d'assurance - Rawbank - professionnel, disponible sur <https://rawbank.com>
- Schmid, M. et Walter, I. (2009). « Do Financial Conglomerates Create or Destroy Economic Value? », Journal of Financial Intermediation, n°18, pp.193-216.
- Thevenet, M. (1991), Culture d'entreprise, une ressource, Actes du Ie Congrès de l'AGR, Cergy, novembre.
- Thevenet, M. (2023). La culture d'entreprise, Que sais-je ? PUF, 128 p.
- Thuiller, J.P. (1992). OPA, Fusions et acquisitions : une arme dans la concurrence industrielle et commerciale, Dunod, Paris, 112 p.
- Wolfgang, D. ; Warth, P. & Le de Roff V. (1997). « Etat de la bancassurance en Europe », Banque Magazine, n°577, pp.42-45.
- Winterberg, D. (1991). « Le secteur des assurances en Europe : situation et perspectives (bancassurance) », Problèmes économiques, n°2246, pp.24-42.
- Shiller, R. J. (2015). Irrational exuberance (3rd ed., revised and expanded). Princeton University Press.
- Shin, Y., Yu, B., & Greenwood-Nimmo, M. (2014). Modelling asymmetric cointegration and dynamic multipliers in a nonlinear ARDL framework. In R. C. Sickles & W. C. Horrace (Eds.), Festschrift in honor of Peter Schmidt: Econometric methods and applications (pp. 281-314). Springer Science & Business Media.
- Tabari, N. A. Y., & Nasrollahi, M. (2013). How do monetary policy tools work? An investigation on monetary transmission mechanism in Iran. Management Science Letters, 3, 1167-1174.

Appréciation de l'efficacité des entreprises publiques congolaises après leur transformation en sociétés commerciales : Analyse par la méthode d'enveloppement des données .

Par
Kasereka Kombi January*

Résumé

Cet article évalue si la réforme des firmes publiques congolaises a amélioré leur efficacité. En Afrique, depuis les années 80, la gestion privée a été érigée en dogme par les institutions de Bretton Woods. Dans ce contexte, la RDC a opté pour la transformation des entreprises publiques du secteur marchand en sociétés commerciales lors de la réforme de 2008. Cette dernière vise à arrimer les objectifs des firmes publiques congolaises à ceux du secteur privé notamment ceux de rentabilité et de compétitivité. En partant de la méthode DEA (Data Envelopment Analysis), l'étude met en évidence que la réforme n'a pas pu améliorer leur efficacité. L'article suggère que seule l'imposition juridique des lois de marché ou du modèle de gestion du secteur privé aux sociétés publiques n'est pas suffisante pour l'amélioration de leur performance. La solution aux tares de gouvernance des sociétés de l'Etat congolais reste un préalable majeur pour qu'elles aboutissent aux résultats escomptés.

Mots clés : Entreprise publique, Data envelopment analysis (DEA), Efficacité.

Abstract

This article assesses whether the transformation of Congolese public enterprises into commercial companies has improved their efficiency. In Africa, since the 1980s, private management has been established as a dogma by the Bretton Woods institutions. In this context, the DRC opted for the transformation of public enterprises in the commercial sector into commercial companies during the 2008 reform. The latter aims to align the objectives of Congolese public firms with those of the private sector, particularly those of profitability and competitiveness. Using the DEA method (Data Envelopment Analysis), the study highlights that the reform has not been able to improve their efficiency. The article suggests that the legal imposition of market laws or the private sector management model on public companies alone is not sufficient to improve their performance. Addressing the governance flaws of Congolese state-owned companies remains a major prerequisite for them to achieve the expected results.

Keywords: State-owned enterprise, Data Envelopment Analysis (DEA), Efficiency.

* Diplômé d'Etudes Approfondies en Sciences de Gestion et Doctorant à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa, Chercheur à l'Université Officielle de Ruwenzori, Butembo-Nord-Kivu
Tel : +243 994 197 002 Mail : jvkombi@gmail.com

Introduction

La présente étude apprécie le niveau d'efficacité des entreprises du portefeuille de l'Etat congolais transformées en sociétés commerciales en avril 2009.

Les entreprises publiques constituent pour l'Etat, un instrument de politique économique face à diverses situations de crise notamment sanitaire, humanitaire, sociale, politique, économique et financière. Selon, Mbangala (2018), en Afrique, les Etats entreprennent des activités commerciales ou industrielles pour combler le déficit des investissements privés dans les secteurs clés ou prioritaires de l'économie.

Vers les années 1900, La première société a été créée par le Roi belge Léopold II en mars 1887 (Lukombe, 1999) la République démocratique du Congo (RDC) a créé des sociétés. Ces dernières ont eu pour mission principale de créer des richesses et des emplois, offrir des biens et services à la population à des prix abordables et concourir au budget de l'Etat (COPIREP, 2013).

Cependant, nombreuses études (Mpoy, 2015 ; Mpoy, 2019 ; Matata, 2016 ; Banque Mondiale, 2015 ; Baharanyi, 2014 ; Sakata, 2013 ; Mabi, 2006 ; Mbilo, 2002 ; Belesi, 2001 ; Kabeya, 2018) ont démontré que cette mission n'est jamais atteinte. La contribution de ces firmes reste lilliputienne tant sur le plan fiscal, économique, financier que social. Elles ne versent plus régulièrement des dividendes et n'arrivent plus à créer de la valeur.

Face à ces tares, suivie des recommandations du FMI et de la Banque Mondiale, plusieurs mesures de restructuration et des réformes ont été mises en place en RDC. La dernière remonte en juillet 2008. Elle vise la transformation des sociétés du secteur marchand en véritable sociétés commerciales.

Pour le COPIREP (2010), cette transformation

visait quatre choses, notamment : (1) donner pour mission aux managers de gérer les entreprises publiques comme des entités commerciales ; (2) aligner leur régime sur celui des sociétés privées de manière à pouvoir juger leurs managers sur base des critères commerciaux ; (3) séparer clairement propriété et gestion de l'entreprise et (4) distinguer celles qui ont activités marchandes et non marchandes.

Les firmes transformées en sociétés commerciales doivent être soumises aux mêmes normes ou contraintes que celles du domaine privé. La recherche de la rentabilité doit primer.

Ainsi, après plus d'une décennie, il est opportun de savoir si la réforme a contribué à l'amélioration de leur efficacité. Tel est l'objet de cette étude.

L'article est subdivisé en quatre points. Le premier brosse la revue de littérature. Le deuxième décrit la méthodologie. Le troisième présente les résultats de l'étude. Le quatrième est consacré à la discussion des résultats.

1. Revue de la littérature

Ce point présente les différentes théories mobilisées ainsi que les principaux résultats des études empiriques ayant analysé la performance ou l'efficacité des sociétés publiques.

1.1. Revue de littérature théorique

Pour analyser l'efficacité des firmes en participation publique, les théories d'efficacité ou d'efficacité de la firme, des droits de propriété, des parties prenantes et du new public management ont été mobilisées dans cette étude.

La théorie de l'efficacité et/ou efficacité de la firme remonte aux travaux de Farrel (1957). Elle a été utile pour dégager les scores d'efficacité des firmes publiques congolaises avant et après la réforme.

La théorie des parties prenantes exige que l'évaluation de la performance des entreprises pu-

bliques tienne compte à la fois de shareholders (Etat-actionnaire) et stakeholders (les autres partenaires). Une des caractéristiques fondamentales des entreprises publiques congolaises réside dans le poids et l'influence qu'exerce une multitude d'acteurs internes et externes sur les processus de décision et les objectifs de l'organisation. La conciliation de ces objectifs multiples et divergents n'est pas nécessairement aisée.

Cette conflictualité d'acteurs favorise le développement du problème du resquilleur. Brusov & Filatova (2023) affirment que la multiplicité des propriétaires (les citoyens) dans les firmes fait qu'aucun d'entre eux n'est motivé à travailler dans le sens d'améliorer leur performance. Ceci est dû au fait que tous les citoyens profiteront des bénéfices de la supervision alors que le coût de cette dernière sera supporté par ceux qui gèrent. Ainsi, les firmes publiques sont toujours inefficentes.

De même, la théorie des droits de propriété insiste la supériorité de l'entreprise privée sur la firme publique par le fait qu'il existe des mesures disciplinaires émanant du marché qui obligent les gestionnaires à rendre des comptes. Ainsi, l'octroi des droits de propriété aux citoyens,

selon une répartition claire, est la condition de leur efficacité. La transformation des firmes publiques congolaises s'inscrit dans cette vision.

Pour les tenants de ce courant théorique, les gestionnaires publics n'étant pas responsables des résultats des entreprises publiques, ceux-ci sont rarement menacés de perdre leur emploi. Ceci les incite à une mauvaise gestion.

Enfin, la transformation des firmes publiques de la RDC s'inscrit dans la logique du New Public Management. Ce cadre théorique impose les mécanismes du marché et les méthodes de gestion des entreprises privées aux sociétés de l'Etat pour les rendre performantes et viables. Dans cette approche, la gestion calquée sur le modèle privé prime dans l'entreprise publique (Ciriec et Bernier, 2015). De cette pensée découlent des programmes de privatisation, parfois voulus, ailleurs imposés comme en Afrique vers les années 80.

Telles sont les principales théories mobilisées dans cette recherche pouvant permettre d'analyser l'efficacité des entreprises publiques congolaises. Il est important de présenter la revue de littérature empirique.

1.2. Revue de la littérature empirique

Les résultats des recherches antérieures, en dehors de la RDC, sont présentés dans le tableau 1.

Auteurs	Pays	Echantillon et période d'étude	Méthodologie	Principaux Résultats
Boubakri et al. (2021)	76 pays	523 entreprises de 76 pays	MCO de panel	À mesure que la privatisation progresse, la gouvernance d'entreprise s'améliore.
Quartey (2019)	Ghana	Entreprises publiques du Ghana de 1960 à 2017	Régression logistique binaire	Les économies d'Afrique subsaharienne devront s'abstenir de privatiser les entreprises publiques pour des avantages budgétaires à court terme et se concentrer plutôt sur la réduction significative de la mauvaise gestion, de la corruption et des influences politiques et extérieures.
Nyamita & Dorasamy (2021)	Afrique du Sud	26 sociétés publiques génératrices des revenus de 2007 à 2014	GMM	Les réformes de la gestion financière du secteur public adoptées par nombreux pays, comme l'Afrique du Sud, ont encouragé l'adoption d'un style de gestion du secteur privé.

Dewenter & Matalasta (2001)	Pays développés	1 369 entreprises dont 147 firmes publiques de 1975 à 1985	MCO	Les sociétés appartenant aux gouvernements sont moins rentables que celles tenues par les particuliers.
Wang & Shailer (2017)	Meta-analyse	54 études primaires couvrant 17 pays.	GMM	Par rapport à la propriété privée, la propriété publique est associée à une performance inférieure.
Fang (2018)	Chine	45 531 entreprises industrielles publiques et non publiques sur l'échelle de 2005 à 2007	Modèle CDM récursif (structure) Modèle Probit de panel MCO	La capacité des entreprises privées à transformer leurs réalisations innovantes en valeur commerciale est plus forte que celle des sociétés publiques. Ce qui rend les entreprises privées plus compétitives que celles de l'Etat.

Source : Auteur, à partir de la littérature.

La plupart d'auteurs sont unanimes que l'adoption des modes de gestion du secteur privé améliore la performance des entreprises publiques. Il sied de s'interroger si, en RDC, la situation est similaire.

En RDC, nombreuses études soutiennent les entreprises publiques congolaises ne sont pas performantes (Kasereka, 2025, Fungongo, 2019 ; Mpoy, 2019 ; Kabeya, 2018 ; Kazekele, 2017 ; Bokonde, 2017 ; Mangala, 2012 ; Batamba, 2003).

Certains auteurs ont eu à analyser les effets de la réforme des entreprises publiques congolaises. Bukele (2019), Malingumu & Ntal (2019), Ngoy & Kasereka (2023) ont démontré que les résultats escomptés de la réforme ou la transformation des entreprises publiques en sociétés commerciales n'ont pas abouti.

Toutefois, aucune étude n'apprécie le degré d'efficacité de ces firmes tout en faisant une comparaison avant et après la réforme de 2008 par l'approche d'enveloppement des données. Telle est la brèche explorée dans cette étude.

2. Approche méthodologique

Il est question d'indiquer la méthode et les techniques d'analyse des données utilisées dans cette étude. Notons que nous utilisons l'approche d'enveloppement des données, appelée méthode DEA.

2.1. Choix de la méthode DEA

Pour l'analyse des données, nous avons opté pour la méthode DEA (Data Envelopment Analysis). Il s'agit d'une approche de la frontière de production. Elle a permis de déterminer les scores d'efficacité de différentes firmes à participation publique de l'Etat congolais.

L'objectif de cette recherche explique le choix de cette méthode. De même, le caractère multi-objectif des sociétés publiques nécessite le recours à l'approche DEA. Cette dernière tient compte des nombreux inputs et outputs exprimés en valeur monétaire et non monétaire. Ainsi, il est possible de prendre en considération tous les objectifs socio-économiques, politiques, financiers et fiscaux, etc. pour analyser l'efficacité des entreprises de l'Etat congolaises.

2.2. Période d'étude et sources de données

Les données recueillies sont de type panel couvrant la période 2004-2017. Elles proviennent de la base des données du Conseil Supérieur du Portefeuille du Ministère de Portefeuille de la RDC, précisément le Département des Participations et Suivi.

Cette période a été scindée en deux : avant et après transformation. La "période d'avant transformation" concerne les années 2004-2008. La deuxième sous-période prend en considération les années 2010-2017. L'année 2009 est considérée comme tempo. Le processus de transformation a été concrétisé par le décret portant transformation des entreprises en sociétés commerciales du 24 avril 2009.

2.3. Echantillonnage

Dans son Décret du 24 avril 2009, le gouvernement congolais avait transformé 20 de ses firmes en sociétés commerciales. Cependant, 15 sont encore en activité (Mboy, 2020), deux ont été liquidées et trois sont sous contrats des concessions. Ainsi, cette étude concerne 15 sociétés.

Cependant, nous avons été limité dans notre choix d'entreprises. La principale cause est la non disponibilité des données pour certaines périodes. Les analyses ne concernent que 11 firmes qui ont disposé des informations complètes utiles pour cette étude. Le tableau 2 présente les sociétés de notre échantillon.

Tableau 2 - Échantillon d'étude

Secteurs	Nombre	Entreprises retenues
Mines	2	GECAMINES, SOKIMO
Transport	4	SCTP, CVM, LMC, RVA
Financier	1	SONAS
Télécommunication	1	SCPT
Energie	3	REGIDESO, SONAHY-DROC, SNEL
Total	11	-

Source : Auteur sur base des données du Département des Participations du CSP.

Chaque société constitue une unité de décision. Elle vise à maximiser ses outputs, notamment les résultats attendus de réforme, sous contrainte des ressources disponibles.

2.4. Variables d'étude

L'application de la méthode DEA impose le recours aux variables outputs et inputs.

Le choix des variables intrants (inputs) et outputs n'est pas aisée comme il existe peu de recherches empiriques qui utilisent la méthode DEA sur les entreprises publiques en RDC.

Le choix des variables a été dicté par les objectifs et les résultats attendus de la réforme des entreprises publiques de 2008. Le tableau 3 décrit les variables du modèle et renseigne sur la

manière dont celles-ci ont été mesurées.

Tableau 3 - Description et mesures des variables d'étude

Variables	Description	Mesure	Symbole
Inputs	Effectif total du personnel de l'entreprise	Nombre d'agents	EFF
	Immobilisations de production	Montant total Immobilisations de production	IMMOB
	Charges de personnel	Masse salariale annuelle payée au personnel	PERSO
Outputs	Taux de marge brute	Marge brute/chiffre d'affaires	TM
	Productivité de la main d'œuvre	Valeur ajoutée/effectif	PROD
	Contribution au budget de l'Etat	Impôts sur les bénéfices	CONTR
	Production totale	Total des produits d'exploitation	PROD

Source : Auteur à partir des objectifs et résultats attendus de la réforme de 2008.

2.5. Modèle utilisé et choix de l'orientation

Nous utilisons les modèles à orientation output de CHARNES, COOPER et RHODES (modèle CCR) et celui de BANKER, CHARNES et COOPER (modèle BCC) pour calculer l'efficacité relative des entreprises publiques congolaises.

Ce choix s'explique par le fait que les entreprises publiques cherchent à atteindre les objectifs fixés par l'Etat lors de la réforme. En effet, toutes les sociétés de l'Etat congolais sont en quête des meilleures performances. Elles visent l'amélioration de la qualité de leurs services. Ainsi, il est raisonnable de supposer qu'elles doivent chercher à maximiser leur rentabilité.

Mbangala et al. (2008) considèrent que l'orientation output est justifiable en Afrique subsaharienne suite à la rareté des ressources.

2.6. Choix des rendements d'échelle

Comme Mbangala et Perelman (1997), nous retenons le modèle basé sur l'hypothèse de rendements d'échelle variables (VRS). Ce choix est dû par le fait que les entreprises publiques congolaises n'évoluent dans une concurrence parfaite. C'est l'Etat-actionnaire qui nomme les mandataires et assignent à ceux-ci les objectifs globaux à atteindre.

Max θ Sous contrainte :

$$\begin{aligned} \sum_{j=1}^n \lambda_j X_{ij} &\leq X_{io} \\ \sum_{j=1}^n \lambda_j X_{ij} &\leq X_{io} \\ \sum_{j=1}^n \lambda_j Y_{rj} &\geq \theta Y_{ro} \\ \sum_{j=1}^n \lambda_j &= 1 \\ \lambda_j &\geq 0 \forall j \end{aligned}$$

avec,

X_{io} : ième input de la DMU0

Y_{ro} : ième output de la DMU0

θ^* (max θ) : ce coefficient représente le score d'efficience technique attribué à la firme publique sous évaluation. Il est interprété comme le coefficient du niveau d'efficience réalisée par l'entreprise publique.

λ_j est une pondération associée aux firmes permettant de déterminer la frontière formée par les organisations efficientes ($\theta = 1$).

2.7. Formalisation du programme mathématique

Formellement, en considérant les entreprises publiques n qui utilisent m inputs pour produire s outputs, l'efficience d'une entreprise publique j est obtenue par la résolution du programme mathématique suivant :

Tableau 4 -Statistique descriptives

	Moyenne		Minimum		Maximum		Ecart-type	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
EFF	4358	3778	330	319	12387	9611	3996	3123
IMMOB	5933339,78	84165150,3	109812,8	594213,375	19640286,2	404744017	5959925,2	125260978
PERSO	22948008,6	47212387,2	3834348,2	113570564	56798946	117760878	21456044,1	40882432,3
TM	615,9	0,125	-118	-3,178	6318	4,441	1808,59	1,83
PROD	7901	13408	-4570	913	22799	36346	8086	10617
CONTR	113034063	30288708,8	11401	13401	1171014482	221014482	351261615	67035445
PROD	89233928	146765144	10393848,8	10708439,8	306969176	640131151	101150525	190334682

Source: calculs de l'auteur

les écarts types renseignent que la dispersion autour de différentes moyennes est grande. Pour une meilleure interprétation, nous apprécions des variations des moyennes avant et après la transformation des firmes publiques en sociétés commerciales par le test de Student.

Tableau 5 -Comparaison de l'auteue

Variabes	Avant	Après	Variation	Variation %	p-value	Conclusion
EFF	4358	3778	-580	-13,3	0,6127	Non significative
IMMOB	5 933 339,78	84 165 150,3	78 231 810,5	1 318,5	0,000*	Significative
PERSO	22 948 008,6	47 212 387,2	24 264 378,6	105,7	0,1252	Non significative
TM	615,9	0,125	-615,775	-100,0	0,8284	Non significative
PROD	7901	13408	5507	69,7	0,1721	Non significative
CONTR	113 034 063	30 288 708,8	-82 745 354,2	-73,2	0,8030	Non significative
PROD	89 233 928	146 765 144	57531216	64,5	0,2750	Non significative

Source: calculs de l'auteur

Du côté inputs, le constat est que seul le niveau des effectifs a eu à baisser (-13,3%) après la réforme. Toutefois, cette baisse n'est pas significative ($p > 0,05$). Ceci peut être dû à la mesure de rationalisation des effectifs du personnel adoptée par les entreprises publiques après la réforme. Tous les agents de plus de 65 ans doivent être mis en retraite.

De même, la variation des charges de personnel de 105,7 % n'est pas significative. Ainsi, la masse salariale n'a pas connu d'amélioration après la réforme. Seules les immobilisations ont augmenté significativement. Cela pousse à conclure qu'il y a eu de nouveaux investissements dans plus d'une entreprise publique après la transformation.

Pour les outputs, toutes les variations ne sont pas significatives. Ils n'ont donc pas connu une amélioration significative après la réforme. La performance des entreprises publiques congolaises n'a pas connu d'amélioration après la réforme.

Il est en présent important d'analyser les scores d'efficience de différentes unités de décision (DMU) sous étude.

3.2. Calculs des scores d'efficience

Le score d'efficience, calculé avec la méthode DEA dans l'orientation input ou output, est toujours compris entre 0 et 1. Les firmes efficaces auront un score de 1. Celles qui sont ineffi-

cientes ont un score inférieur à 1. Ces sociétés présentent une inefficience technique. Elles disposent par conséquent d'une marge d'amélioration de leur performance.

Le modèle DEA à rendements d'échelle variables a été retenu pour cette étude. Il permet de déterminer trois types d'efficience. Il s'agit notamment de l'efficience technique totale (CRSTE), l'efficience technique pure (VRSTE) et l'efficience technique d'échelle (SCALE). La CRSTE mesure la performance globale de l'organisation. Elle permet d'indiquer les sources d'inefficience constatées des entreprises publiques. La firme peut être inefficience car sa gestion est perfectible ($VRSTE < 1$) ou n'a pas atteint sa taille optimale ($SCALE < 1$). La CRSTE est donc décomposée en VRSTE et SCALE pour dégager les deux sources d'inefficience.

Les résultats des scores d'efficience, avant et après la transformation des entreprises publiques en sociétés commerciales mais aussi pendant toute la période, sont présentés dans le tableau 6. Les résultats présentés sont des moyennes annuelles pour chaque entreprise et sous-période.

Tableau 6 - Résultats d'estimation des modèles CCR et BCC

DMU	Entre- prise publiques	secteur	Avant transformation			Après la transformation			Après la transformation		
			Score CRSTE	Scores BCC		Score CRSTE	Scores BCC		Score CRSTE	Scores BCC	
				VRSTE	SCALE		VRSTE	SCALE		VRSTE	SCALE
1	G E C A - MINES	Minier	0,855	1,000	0,855	0,358	0,991	0,362	0,395	1,000	0,395
2	REGIDE- SO	Energie	0,505	0,894	0,565	0,359	1,000	0,359	0,334	1,000	0,334
3	SNEL	Energie	0,604	1,000	0,604	0,787	1,000	0,787	0,592	1,000	0,592
4	SCTP	Transport	0,301	0,586	0,514	0,201	0,503	0,401	0,207	0,533	0,388
5	SONAS	Finances	0,872	0,921	0,947	1,000	1,000	1,000	0,665	1,000	0,665
6	S O N A - HYDROC	Energie	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
7	CVM	Transport	0,640	0,687	0,931	0,537	0,760	0,706	0,275	0,733	0,375
8	RVA	Transport	0,320	0,691	0,464	0,353	1,000	0,353	0,283	0,855	0,331
9	LMC	Transport	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
10	SOKIMO	Minier	1,000	1,000	1,000	0,100	0,219	0,456	0,618	0,783	0,790
11	SCPT	Télécom	1,000	1,000	1,000	0,205	0,541	0,378	1,000	1,000	1,000
	Moyenne		0,736	0,889	0,807	0,536	0,819	0,645	0,579	0,900	0,625
	Ecart-type		0,275	0,157	0,221	0,349	0,277	0,285	0,309	0,158	0,286

Source : Auteur, sur base des données traitées

Les scores d'efficacité totale CRSTE indiquent que globalement sur toute la période (2004 à 2017), 8 (72,7 %) entreprises sur 11 sont inefficaces. Elles ont des scores d'efficacité technique totale inférieurs à 1. Il s'agit de la GECA-MINES, la REGIDESO, la SCTP, la SONAS, la CVM, la RVA, la SOKIMO et la SNEL.

Les cinq premières entreprises ont toutes des performances globales inférieures à 40 %. Cela implique qu'elles ont des forts taux de déficit de réalisation des outputs.

Cependant, en comparant les résultats d'avant et après la transformation, la VRSTE indique qu'avant la réforme, 54,5% des firmes sont relativement efficaces. Il s'agit de la GECA-MINES, la SNEL, la SONAHYDROC, les LMC, la SOKIMO et la SCPT. Après la transformation des entreprises publiques en sociétés commerciales, il ressort un statu quo. Aussi, 54,5% des entreprises sont efficaces. Il s'agit de la REGIDESO, la SNEL, la SONAS, SONAHYDROC, la RVA et les LMC. Le constat est qu'après la transformation, certaines entreprises efficaces ne le sont plus. Il s'agit de la GE-

CAMINES, la SOKIMO et la SCPT. Par contre, la REGIDESO, la RVA et la SONAS (36,4 %) ont été relativement efficaces après leur transformation. Elles ont amélioré leur niveau d'efficacité pure après la réforme.

Seules deux sociétés (18 %), notamment la SONAHYDROC et les LMC (18,2 %) sont efficaces avant comme après la réforme mais aussi en tenant compte de la période globale. Cependant, la SCTP et la CVM sont totalement et toujours inefficaces pendant les trois périodes de comparaison.

Bien que l'efficacité pure moyenne soit relativement élevée (0,889 et 0,819 respectivement avant et après la réforme), elle cache de profondes disparités entre les entreprises publiques. Après la réforme, la SOKIMO (DMU 10) a un score d'efficacité pure (VRSTE) faible (21,9 %) par rapport à l'ensemble. Cela signifie que cette société a un déficit d'environ 80 % en ce qui concerne la réalisation de ses outputs. La SCTP, qui est dans le secteur de transports, a le deuxième plus faible score (50,3 %).

Certaines entreprises publiques efficaces du

point de vue de l'efficacité technique pure (modèle BCC) sont également efficaces globalement (modèle CCR). Il s'agit de la SONAHYDROC et les LMC, avant comme après la réforme. Ces firmes évoluent à leur taille optimale. En revanche, certaines entreprises publiques efficaces selon le modèle BCC (VRSTE) sont non efficaces selon le modèle CCR (CRSTE). Il s'agit de la SNEL et la GECAMINES avant la réforme ainsi que la REGIDESO, la SNEL et la RVA après la transformation. On peut dire qu'elles connaissent une inefficacité d'échelle. Leur taille n'est donc pas optimale. Elles peuvent bénéficier d'économies d'échelle. Elles doivent donc améliorer leur rendement en minimisant leur coût moyen de consommation des ressources.

Avant et après la réforme, la SCTP et la CVM (18,2 %) ne sont pas efficaces. Leur inefficacité est due à la fois à un management perfectible et à une mauvaise utilisation des ressources.

En gros, après la réforme, plusieurs compagnies ont eu des difficultés à améliorer leur niveau d'efficacité.

Le tableau 7 présente les tests des moyennes des scores d'inefficacité avant et après la transformation.

Tableau 7 - Comparaison des scores d'efficacité moyens

Scores	Avant transformation	Après transformation	Variation P-value Conclusion		
CRSTE	0,736	0,536	- 0,200	0,9482	Non significative
VRSTE	0,889	0,819	-0,070	0,7909	Non significative
SCALE	0,807	0,645	-0,162	0,9476	Non significative

Sources: L'auteur à partir du tableau 6.

Les tests des moyennes de Student renseignent aussi qu'avant et après la réforme, les scores d'efficacité moyens sont tous inférieurs à 1. Les sociétés de l'Etat congolais sont caractérisées par une piètre qualité de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources. Toutefois, pendant les deux périodes, l'inefficacité est plus due au niveau de gestion qu'au niveau d'innovation ou technologique (VRSTE > SCALE).

De ce tableau, il s'observe que tous les scores ont baissé mais pas de manière significative après la réforme (p-value > 5 %).

L'efficacité technique totale (CRSTE) renseigne, qu'après la réforme, la performance globale des firmes de l'Etat congolais n'a pas augmenté significativement. De même, l'efficacité technique pure (VRSTE) implique que la qualité de management des entreprises est restée perfectible avant comme après la réforme. Enfin, l'efficacité d'échelle (SCALE) indique que la consommation des ressources est restée

identique et non optimale avant comme après la réforme. Plusieurs entreprises publiques continuent à sous-utiliser leurs ressources.

4. Discussion des résultats

Nos conclusions démontrent que la réforme n'a pas amélioré leur efficacité des sociétés publiques congolaises. Dans le contexte congolais, la juxtaposition du modèle de gestion du secteur privé aux firmes publiques n'est pas une panacée.

Ces résultats convergent avec ceux obtenus par d'autres chercheurs réalisés en Afrique dans différents secteurs (Ngoy & Kasereka, 2023 ; Quartey, 2019 ; Fang, 2018 ; Sabri, 2016 ; Dewenter & Malatesta, 2001 ; Mbangala, Perelman & Tarsim, 2008 ; Mbangala & Perelman, 1997 ; Colson, Sabri & Mbangala, 2006). Toutefois, nos résultats divergent avec à ceux de Boubakri et al. (2021), Nyamita & Dorosamy (2021), Gathon & Pestieau (1996).

Nos conclusions confirment la théorie des parties prenantes. Cette dernière estime que la multiplicité des propriétaires dans les firmes publiques entrave leur performance. Elles valident aussi les arguments de la théorie des droits de propriété qui confirme que les entreprises publiques sont mal gérées du fait que leurs gestionnaires ne sont pas souvent responsables des résultats réalisés. Ils sont rarement sanctionnés suite à la réalisation des piètres performances.

Toutefois, nos résultats ne riment pas avec les postulats des théories du new public management et des droits de propriété. Ces dernières prédisent que l'imposition des règles du marché et les méthodes de gestion des entreprises privées aux firmes publiques améliore leur performance.

Conclusion

Cette étude a eu à vérifier les retombées de l'imposition des lois du marché aux entreprises publiques congolaises. En appliquant l'approche d'enveloppement des données (DEA), nous avons apprécié si la transformation des entreprises publiques de la RDC en sociétés commerciales a contribué à l'amélioration de leur efficience.

Le constat est que les effets escomptés de la réforme n'ont pas encore abouti. Les compagnies publiques ont eu des difficultés à améliorer voire maintenir leur ancien niveau de performance après leur transformation en sociétés commerciales.

Plusieurs pesanteurs expliquent cette situation. Il s'agit principalement du manque de confiance et de collaboration des tous les acteurs en amont du processus de réforme. Il y a eu une imposition juridique et non une véritable solution proposée par les acteurs locaux.

Certaines leçons sont à tirer de cette étude. Il ne suffit pas décréter ou d'imposer politique-

ment ou juridiquement les logiques du secteur privé au secteur public pour booster sa performance. Il faut une véritable volonté des parties prenantes mais surtout adopter les principes de bonne gouvernance. La réforme ne se décrète pas. De même, la réforme des entreprises publiques sera une réussite que si les acteurs locaux ont confiance à l'Etat, ou mieux aux autorités politiques. Le contraire les pousse à assimiler toute réforme à un bradage.

Les facteurs explicatifs de l'inefficience des entreprises publiques congolaises est une brèche qui devra être analysée dans les prochaines recherches par une approche paramétrique afin de dégager les principaux déterminants de la contre-performance des firmes de l'Etat congolais.

BIBLIOGRAPHIE

Baharanyi, N.S. (Janvier 2012). Privatisation des entreprises du Portefeuille de la République : Enjeux et défis pour le développement de la RD Congo. In Congo-Afrique, LI(461), 23-36.

Banque Mondiale (2015). République Démocratique du Congo Revue de la Gestion des Dépenses Publiques et de la Responsabilisation Financière. Accroître l'Efficacité et l'Efficience du Secteur Public pour Promouvoir la Croissance et le Développement, Volume I, Département de la Gestion Macroéconomique et Budgétaire Région Afrique, Rapport No. 96172-ZR, 182 pages. Consulté le 21 avril 2020 sur <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/461341468018662262/pdf/PEMFAR-Volume-I-2015.pdf>.

Batamba, B.A. (2003). Redynamisation des entreprises du portefeuille : vers la rationalisation des relations entre l'Etat-Propriétaire et les Mandataires. Lettre de l'IRES N° 10-11, pp. 1-62.

Belesi, M.G. G. (2001). Aperçu général du portefeuille de la République démocratique du

- Congo : naissance et développement dans le temps, in CADICEC-INFORMATION (dirs), L'avenir des entreprises du portefeuille en République démocratique du Congo, (pp.27-42). Bulletin du CADICE.
- Bokundu, G. (2017). Echec ou réussite de la réforme des entreprises publiques de 2008 ?. in Congo-Afrique, 57(152), 142 – 149.
- Boubakri, N., Chen, R., El Ghoul, S., & Guedhami, O. (2021). State Ownership and Debt Structure. Institutions & Transition Economics : Political Economy eJournal, 1(1-2), 223-257.
- Brusov, P., & Filatova, T. (2023). Capital Structure Theory : Past, Present, Future. Mathematics, 11(3), 1-30.
- Bukele, K. T. (2019). Evaluation du processus de transformation de l'entreprise publique Société Congolaise des Transports et des Ports (SCTP) en société commerciale. Cahiers Economiques et Sociaux, IRES, XXXVI(3-4), pp.173-210.
- Ciriec & Bernier, L. (2015). Public Enterprises Today : Missions, Performance and Governance – Learn from Fifteen Cases. Les entreprises publiques aujourd'hui : missions, performance, gouvernance – Leçons de quinze études de cas. PIE Perter Lang.
- Colson, G., Sabri, K. & Mbangala, M. (2006). Multiple Criteria and Multiple Periods Performance Analysis: the Comparison of Telecommunications Sectors in the Maghreb Countries". Journal of Telecommunications & Information Technology, 4, pp.67-80.
- COPIREP(2013). Rapport annuel 2013, Kinshasa-RDC.
- Décret n° 09/12 du 24 avril 2009 portant établissement de la liste des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales, établissements publics et services publics.
- Dewenter, K. L., & Malatesta, P. H. (2001). State-Owned and Privately Owned Firms : An Empirical Analysis of Profitability, Leverage, and Labor Intensity. The American Economic Review, 91(1), pp.320-334.
- Fang, Q. (2018). The Impact of Ownership Type and Institutional Environment on Innovation Performance Based on CDM Model. Advances in Social Science, Education and Humanities Research [Conference]. International Conference on Politics, Economics and Law.
- Farrel, M. J. (1957). The measurement of productive efficiency. Journal of the Royal. Statistical Society, 120(3), pp.253-290.
- Fungongo, M.D. (2019). Du désengagement de l'Etat des entreprises publiques congolaises et de la préservation de l'intérêt national. M.E.S., 109, pp.17 – 25.
- Gathon, H.J. & Pestieau, P. (1996). La performance des entreprises publiques. Une question de propriété ou de concurrence ? Revue économique, 47(6), pp.1225 – 1238.
- Kabeya I. T. J. (2018). Entreprises publiques en République Démocratique du Congo. La nécessité d'un cadre de bonne gouvernance axée sur la responsabilisation et la performance, L'Harmattan.
- Kasereka, K. J. (2025). Vers un désengagement de l'Etat congolais dans les entreprises publiques : proposition d'une option basée sur les scores d'efficacité des firmes. MES-RIDS, 140(1), pp.55-64.
- Kazekele, M.E. (2017). L'Etat congolais et la gestion des entreprises publiques. M.E.S, 100, pp.79-91.
- Lukombe, N. (1999). Droit congolais des sociétés. Sociétés commerciales, sociétés mixtes, sociétés mixtes et sociétés d'Etat ou entreprises publiques, PUC.
- Mabi, M. (2006). Grievs et anomalies détec-

- tés lors du contrôle des entreprises publiques. Communication au séminaire de formation et de recyclage à l'intention des Commissaires aux Comptes, Kinshasa.
- Malingumu, S. & Ntal, O. (2019). Réforme des entreprises publiques en République démocratique du Congo : Que s'est-il passé et où en est-on ? in cahiers économiques et sociaux. Vol. 36(3-4), 285-336.
- Mangala, N. A. (2012). Historique des lois du 7 juillet sur la réforme des entreprises publiques. De la conception à la promulgation. Congo-Afrique, LI (461), pp.7-22.
- Mbangala, M. & Perelman, S. (1997). L'efficacité technique des chemins de fer en Afrique subsaharienne : une comparaison internationale par la méthode de DEA. Revue d'économie du développement, 5(3), pp.91-115.
- Mbangala, M.A. (2018). Transport ferroviaire en Afrique. Etat des lieux-Réforme-Viabilité, E.U.E.
- Mbangala, M.A, Perelman, S. & Tarsim, A. (2008). Sub Saharan Railways firms : Reforms and Demand Effects on Technical Efficiency. A Stochastic Frontier Analysis between 1995 and 2005. Université de Liège.
- Mbilo, B. F. (2002). L'entreprise publique congolaise face au défi du management moderne, Les Editions Européennes/FMB.
- Mboyoy, E. (12 mars 2020). RDC : entreprises publiques, la dette sociale de 795 milliards USD bloque la réforme. Zoom Eco. Consulté le 19 mars 2020 sur zoom-eco.net.
- Mpoy, K.G. (2015). La Banque mondiale et la réforme des entreprises publiques (RDC). Une analyse critique des enjeux politiques économiques et sociaux, L'Harmattan.
- Mpoy, K.G. (2019). Les entreprises publiques en RD Congo. Les enjeux de la réforme, L'Harmattan.
- Ngoy, I., J. C. & Kasereka, K., J. (2023). Analyse de la productivité totale après la réforme des entreprises publiques congolaises : évidence empirique par l'utilisation de l'indice de Malmquist. MES-RIDS, 3(131), pp.51-60.
- Nyamita, M. & Dorasamy, N. (2021). The Drivers of Debt Financing Within State-Owned Corporations in South Africa. Archives of Business Research, 9(9), pp. 240-257.
- Quartey, J. (2019). Towards Survival of State Owned Enterprises in Sub-Saharan Africa : Do Fiscal Benefits Matter ?. International Journal of Economics, Commerce & Management, VII(5), pp.20-234.
- Sabri, K. (2016). Management public. Analyse de performances dans le secteur public : (Etude de cas), NOOR Publishing, Germany.
- Sakata, T. G. (2013). Introduction au droit économique. Droit de l'Ohada, transformation des entreprises publiques, Etat entrepreneur, établissements publics, sociétés du portefeuille, nationalisation, rétrocession, libéralisation et politique des prix, protection des consommateurs, droits de l'homme, PUK.
- Wang, K. & Shailer, G. (2017). Does Ownership Identity Matter ? A Meta-analysis of Research on Firm Financial Performance in Relation to Government versus Private Ownership : Does ownership identity matter ?. Abacus, 54(1), pp.1-35.

Analyse des déterminants de l'accès aux microcrédits informels par les femmes entrepreneures de la ville de Kinshasa

par

MUSA KALONDA Michel *

LUBALA KASUMBI Freddy clever** &

MBUNGU Charly***

R

ésumé

L'objectif de cette étude est d'identifier les facteurs d'accès aux microcrédits informels par les femmes entrepreneures de la ville de Kinshasa. Pour atteindre cet objectif, une démarche statistique et économétrique a été mise en contribution. 50 femmes entrepreneures ont été tirées sur base d'un choix raisonné. Sur base d'un modèle logistique, il ressort que le taux d'intérêt, le capital, le délai de remboursement et la flexibilité des opérations sont les facteurs qui poussent les femmes entrepreneures à recourir aux microcrédits informels.

Mots clés : microcrédits informels, femmes entrepreneures.

Abstract

The objective of this study is to identify factors of access factors of access to informal microcredits by women entrepreneurs. To achieve this objective, a statistical and econometric approach has been put in to contribution, 50 women entrepreneurs were chosen on the basis of a reasoned choice. It appears in this study that the interest rate, the capital, the reimbursement period and flexibility of operations are the factors that push women to use informal microcredits.

Keywords: informal microcredits, women entrepreneurs.

* Chef des travaux à la faculté des sciences économiques et de gestion, UNIKIN

** Apprenant en master DEA, en sciences de gestion, option gestion bancaire, microfinance et assurance à L'UNIKIN, FASEG
Email :freddycleverlubala@gmail.com

*** Apprenante en master DEA, en sciences de gestion, option marketing, UNIKIN, FASEG

Introduction

A nos jours, Avec le phénomène actuel de la mondialisation, il est impossible de parler d'une croissance économique durable, d'un développement économique en ignorant la problématique du financement de l'économie, vu que les entreprises ont besoin de ce financement pour pouvoir engager toutes les charges nécessaires au bon fonctionnement de leurs activités et dont elles ne disposent toujours pas. Elles sont, dans la plupart des cas, obligées d'emprunter auprès de l'établissement des crédits. En conséquence, lorsque les banques n'arrivent pas à bien fonctionner, c'est l'économie toute entière qui connaît un grand problème dans la mesure où les différents secteurs sur lesquels elle repose manquent des ressources financières nécessaires à leur bon fonctionnement et donc à leur développement. Ainsi le bon fonctionnement du système financier est non seulement un impératif au développement économique mais aussi et surtout une garantie réelle de sa stabilité (Mayembe, 2022)

Depuis sa création, la microfinance a permis de rendre les services financiers accessibles à des populations qui n'avaient auparavant pas accès au financement bancaire. Cela inclut les femmes (Theogene & Mayoukou, 2014). Malgré les canaux de financement limités, les activités micro entrepreneuriales des femmes occupent une place prépondérante dans les économies des pays du Tiers Monde. Elles sont les principales créatrices d'emplois. De même, bien que ces micro-activités soient majoritairement développées dans le secteur informel (Fauré, 1992), elles contribuent significativement au PIB des pays. Ces micro-entreprises ont besoin d'un soutien financier pour leur survie. C'est pourquoi les études sur le financement des petites entreprises montrent qu'elles sont initialement financées par les fonds propres de leurs fondateurs (Lelart, 2002). Mais à mesure qu'elles grandissent, elles

ont besoin de financements externes comme les autres grandes entreprises. En fait, ils ont deux sources de financement. Il s'agit notamment des sources de financement bancaire et des sources de financement du microcrédit.

En RDC, l'informel prédomine sur le secteur formel de l'économie. La crise économique a amené plusieurs entreprises à arrêter leurs activités. Cette dernière les a également entraînées au chômage élevé et le développement du secteur informel auprès de micro entrepreneurs en particulier. A nos jours, le système financier congolais est composé d'une vingtaine de banques commerciales, une centaine de coopératives d'épargne et également une vingtaine d'institutions de microfinance. L'augmentation en nombre des guichets de banques ne s'est pas accompagnée d'une croissance de l'offre des crédits au secteur privé dont les micros, petites et moyennes entreprises et industries informelles (Luaba, 2021).

La microfinance informelle s'engage actuellement à financer et à accompagner les petites et moyennes entreprises des femmes dans la croissance et l'exercice quotidien de leurs activités, en leur facilitant l'accès au crédit moyennant quelques critères d'éligibilité et en mettant à leur disposition des services adaptés à leurs besoins. Cet engagement de la microfinance serait une solution perspicace en réponse à la difficulté d'accès des femmes entrepreneures au crédit bancaire et leur permettrait d'accroître et exercer favorablement leurs activités grâce aux fonds mis à leurs dispositions. Selon la littérature, l'entrepreneuriat des femmes souffre de discrimination par rapport aux hommes quant à l'octroi de crédits. Bien que les femmes qui entreprennent dans le monde entier contribuent à la croissance économique et à la pérennité des moyens de subsistance de leur famille et de leur communauté.

Dans cette étude, la question est de savoir Quels

sont les facteurs explicatifs de l'accès aux microcrédits informels par les femmes entrepreneures de la ville de Kinshasa ?

L'objectif de ce travail est d'analyser les déterminants de l'accès aux microcrédits informels par les femmes entrepreneurs dans la ville de Kinshasa.

Hormis l'introduction et la conclusion, notre préoccupation concerne : la revue de littérature, la méthodologie et les résultats.

1. Cadre théorique

L'entrepreneuriat féminin constitue un vecteur essentiel de lutte contre la pauvreté. La population des femmes chefs d'entreprises est l'une des populations entrepreneuriales les plus croissantes au monde (Brush et al, 2006). Selon Yunus M. (2007), la contribution des entreprises féminines est un instrument efficace pour la lutte contre le chômage. Dans cette section nous abordons quelques théories pouvant expliquer l'accès au financement informels par les femmes entrepreneures.

1.1. Théorie d'asymétrie informationnelle

L'asymétrie d'information décrit une situation dans laquelle tous les participants à un marché ne disposent pas la même information. C'est une imperfection qui peut aboutir à une sélection adverse ou à un aléa moral. Cette défaillance de l'information concerne non seulement les personnes qui ont un désavantage informationnel (celles qui possèdent moins d'informations), mais aussi certains types d'agents qui ont une information privée (Kasereka, 2021). Autrement, par asymétrie d'informations il faut attendre une situation dans laquelle deux agents, dans le cadre d'un échange ou d'un contrat, disposent d'une inégalité d'informations. Ces inégalités d'informations peuvent être observées dans différentes relations entre individus. Cette théorie appliquée au marché des prêts

bancaires, désigne une situation dans laquelle une partie au contrat dispose d'un avantage informationnel par rapport à l'autre. Cette situation peut conduire à un conflit entre les motivations réelles des emprunteurs et les intérêts des créanciers et avoir deux conséquences : la sélection adverse et aléa moral. Dans le premier cas, l'une des parties au contrat peut Fausser ou dissimuler une partie des informations en vue de faire aboutir plus facilement une transaction. Dans le deuxième cas, l'une des parties peut chercher à prendre des risques en détournant les fonds reçus de l'objet initial dans l'objectif de se faire un bénéfice beaucoup plus important (Mbantshi, 2021).

En matière de crédit bancaire, l'emprunteur est souvent le seul à disposer suffisamment d'informations pertinentes sur lui-même et sur la rentabilité de son projet. Conscient de ce désavantage informationnel, le banquier qui voudrait sécuriser son argent pourrait être tenté de charger un taux d'intérêt beaucoup plus élevé avec risque que cela accroisse le risque de sélection adverse et d'aléa moral. Dans La première éventualité, seuls les emprunteurs à risques seront disposés à accepter des taux d'intérêt élevés car conscients du caractère irréaliste de leurs projets. Dans la seconde éventualité, les emprunteurs seront tentés de détourner le crédit de son objet initial pour s'adonner à des projets plus risqués, susceptibles d'affecter négativement leur capacité de remboursement.

1.2. Théorie sur les tontines

Des membres de nombreuses communautés en Afrique se regroupent dans le but d'épargner une partie de leur revenu dans les associations de tontines à la fin d'une période notamment la semaine, le mois... Ces sont les associations qui fonctionnent dans l'informel et en marge des activités bancaires traditionnelles, répondent essentiellement aux besoins d'assistance de leurs membres (lumonansoni 2023). Plusieurs

formes de tontines coexistent entre elles notamment les tontines de force de travail, les tontines de l'esclave, la tontine financière etc. Tirée par la suffixation du nom du commerçant italien Lorenzo tonti, l'inventeur de ce genre d'Operations en 1653. Une tontine est une association créée sur la base d'un objectif social commun d'un clan ou d'un patronyme, à des fins religieuses ou éducatives, commerciales ou professionnelles (Lumonansoni, 2023). La vocation initiale d'une association tontinière est d'assister ses membres par rapport à des difficultés de la vie pour leur permettre d'envisager l'avenir avec plus de confiance. La construction et la gestion des œuvres sociales constituent donc leurs principales attributions, assistance – maladie, services de funérailles, autres œuvres sociales etc.

Selon Lelart et NGASSOUNOU, une tontine est une institution qui se présente de la manière suivante, un nombre bien déterminé de personnes par exemple 10, verse à une date précise appelé périodicité, un certain montant tel que 12000FC. le total, soit 120000FC sera disponible à la fin de la périodicité, pendant 10 mois de suite par exemple. La cotisation de chaque membre de la tontine se dénomme la part ou le versement. Le montant global de cette cagnotte perçue par le membre qui en bénéficie, à tour de rôle s'appelle la levée.

La tontine financière revêt deux dimensions : financières et sociales. Dans son fondement, elle met en relation deux agents économiques, les tontiniers qui lèvent les fonds sont des emprunteurs ou des agents en besoin de financement. Les participants qui n'ont pas encore levé des fonds sont des agents à capacité de financement. Du point de vue organique la tontine représente une intermédiaire financière, les relations entre les prêteurs et les emprunteurs sont personnalisées. Même les réponses aux besoins des membres sont bien adaptées, les remboursements des emprunts échelonnés par

exemple. Les coûts d'un emprunt tontinier sont minimaux.

La dimension sociale fait partie de l'essence d'une tontine. L'esprit de solidariste entre les participants et leur lien social constituent des paramètres qui font perdurer les tontines, il s'agit de l'économie solidaire. La base du prêt tontinier est la cohésion sociale, le bien-être de tous et non la réalisation du profit contrairement aux banques traditionnelles. Les règles sociales fondamentales caractérisent la tontine, il s'agit de la solidarité, de la confiance, du respect, de la conduite passée de l'emprunteur en matière de remboursement, de la bonne foi personnelle et de la pression sociale pour maintenir les versements. Ces règles sociales permettent de trancher les contentieux effectifs. Les membres de la tontine appliquent ainsi leurs propres règles et se passent des tribunaux (Lumonansoni, 2016).

Cependant, la tontine financière présente un bémol, Elle favorise la thésaurisation pour les dernières levées individuelles. C'est l'une des causes de la très faible bancarisation de la population congolaise dont une très grande partie ignore l'usage du chéquier et divers services bancaires. De plus, les tontiniers ne peuvent pas récupérer leurs mises avant le cycle d'entraide rotative où les levées de fonds bénéficient à chacun des membres de l'association en vue de répondre à leurs besoins de financement.

D'après HUGON les tontines mutuelles, les levées s'effectuent selon un ordre préétabli et révisable. Les prêts, les emprunts, les swaps des créances et des dettes ne sont pas assortis d'intérêt. Dans ce groupement, les tontiniers ne se connaissent pas nécessairement entre eux. Seul l'organisateur ou le gérant qui propose la périodicité de la tontine, connaît très bien les participants. Il sélectionne les cotisations en fonction de leur réputation ou crédibilité. Après son passage au-devant de ses tontiniers à la date des levés, il transfère aussitôt au bénéficiaire les

flux mobilisés et déduits de sa commission de courtage (Hugon , 1991).

Par ailleurs, les associations de tontines regroupent les ressortissants d'un même village ou d'un même clan . Nous observons également des associations d'individus exerçant une même profession ou celles de vendeurs de produits homogènes dans un marché , au moment de la remise de la levée de la tontine .une petite portion de cette levée est donnée au tontinier qui reçoit et organise la fête afin de lui rembourser les frais engagés , une autre petite portion sert à alimenter la caisse de secours de l'association afin de faire face aux dépenses imposées par les événements heureux ou malheureux imprévisible de la vie des tontiniers (Lumonansoni 2018).

1.3. Théorie de la pauvreté

La littérature sur le concept de pauvreté est extrêmement abondante. La pauvreté est un état multidimensionnel relevant à la fois du culturel, de l'économique, du social et du politique. En effet, il se dégage, un consensus stipulant que dans l'analyse de la pauvreté par l'approche monétaire, dont les fondements relèvent de la théorie néoclassique de l'utilité, ne suffit plus pour caractériser ce phénomène complexe.

Sur ce fait, deux arguments peuvent être avancé :

- sur le plan théorique, la privation individuelle n'est pas seulement liée au manque ou à la faiblesse des moyens financiers, mais aussi à l'incapacité de satisfaire un certain nombre de besoins fondamentaux (nutrition, logement par exemple). Chacun de ces besoins reflétant un aspect particulier de la privation individuelle, pris ensemble, ils illustrent la multi dimensionnalité du phénomène de la pauvreté.
- Du point de vue technique, une autre argumentation qui pousse à considérer l'ap-

proche non monétaire réside dans les difficultés de mesurer le revenu dans les nations moins avancées.

La littérature distingue trois écoles de pensée dans les approches conceptuelles de la pauvreté. La première approche est monétaire et place la conceptualisation du bien-être dans l'espace de l'utilité. Les deux autres approches sont au contraire non monétaires. Il s'agit tout d'abord de l'approche par les besoins de base qui considère qu'un individu doit pouvoir satisfaire certains besoins fondamentaux qui sont nécessaires à l'atteinte d'une certaine qualité de vie. Il s'agit ensuite de l'approche par les capacités qui traduit le bien-être à travers les droits positifs des individus (Konde, 2017).

Ces différents aspects, impliquent toute chose restant égale par ailleurs qu'une personne est jugée pauvre lorsqu'elle manque, par rapport au minimum raisonnable, de la « chose » en question. Le débat conceptuel sur la pauvreté apparaît lorsqu'on aborde la nature de la chose manquante.

2. Cadre empirique

En examinant la littérature , plusieurs études expliquent le problème d'accès au financement des femmes entrepreneures en tenant compte des facteurs liés à l'offre, à la demande et les facteurs intentionnels, ce sont les facteurs qui poussent la plus part des femmes entrepreneures qui n'ont pas accès aux services financiers formels .

Buteau et all (2021) expliquent que le problème d'accès au financement des femmes entrepreneures est expliqué par la discrimination, les normes sociales et culturelles, le manque d'expériences.

Chaldi et all (2022), leurs résultats montrent que le déficit en capital est une variable explicative de non accès au financement formel des femmes

entrepreneures et qui le poussent à la finance informelle.

Fielden et Hunt (2011), expliquent que le problème d'accès au financement des femmes entrepreneures ne serait pas lié à la discrimination des institutions mais plutôt au manque des compétences dans la négociation d'un prêt. Robinson (1994), confirme ce constat car les femmes entrepreneures en raison de l'insuffisance de leurs formations ou expérience professionnelle seraient moins habiles dans les démarches.

Cyr et al (2002), affirment que les caractéristiques des PME dirigés par les femmes entre autres la taille, l'âge, le secteur d'activité rendent l'accès au financement plus difficile.

Kevane et Mkenelly (2003) expliquent à partir d'une recherche au Burkina Faso que les caractéristiques sociodémographiques de l'emprunteur impactent sur l'obtention du crédit (Artis, 2012; Taka, 2013; Manwari & Kipsang, 2017). C'est le cas des femmes qui ne constituent pas une clientèle privilégiée pour les banques quel que soit les occupations qu'elles mènent.

Gahungu et al (2013) et Guérin (2015) expliquent cette méfiance de prêter aux femmes par rapport aux hommes par des considérations socioculturelles que par le manque des garanties de ces dernières. Par exemple, dans les sociétés africaines en général et, ce sont les hommes qui ont le droit de possession des biens familiaux qu'ils peuvent hypothéquer. De même, par exemple les femmes au Burundi n'ont pas non plus le droit de s'endetter dans une institution financière. Cela reste généralement le panaché des hommes (Guérin, 2002). C'est pourquoi peut-être la clientèle féminine serait de moins en moins présente dans les institutions financières formelles.

3. Données et Méthodologie

3.1. Données

Il a été question de mener une étude sur les facteurs d'accès au micro crédits informels par les femmes entrepreneures de la RDC. La zone d'investigation choisie est la ville de Kinshasa. Le mode de collecte des données est celui d'entretien direct, et la taille de l'échantillon est de 50 femmes choisie par l'approche de choix raisonné. Il s'agit ici de faire l'entretien auprès de l'enquêté dans son milieu du travail. Hormis l'enquête Nous avons également utilisé la technique documentaire et la méthode d'observation. Le logiciel SPSS 20 et stata 17 ont été utilisés pour l'analyse statistique économétrique.

3.2. Modèles

La modélisation des variables qualitatives nécessite l'utilisation des modèles particuliers tels que le modèle logit ou probit. S'agissant du cadre opératoire, il est question de déterminer pour la variable à expliquer qui est adoption des opérations bancaires digitales, les variables explicatives correspondantes sont les déterminants qui permettent de faire une analyse. Nous avons choisi d'utiliser le modèle logit du fait que les personnes enquêtées disposent des mêmes caractéristiques socioéconomiques, démographiques et financières.

De manière générale, la régression logistique de $Y \in [0, 1]$ sur p variables explicatives $\{X_1, X_2, \dots, X_p\}$, consiste à considérer que :

1. La loi de Y sachant :

$\mathbb{P}(Y|X_1 = x_1, \dots, X_p = x_p)$ est une loi de Bernoulli de paramètres $p(x_1, \dots, x_p)$

$Y|X_1 = x_1, \dots, X_p = x_p = \mathbb{B}(p(x_1, \dots, x_p))$

2. La probabilité $p(x_1, \dots, x_p)$ s'écrit sous la forme :

$$p(x_1, \dots, x_p) = \mathbb{P}(Y = 1|X_1 = x_1, \dots, X_p = x_p)$$

$$\frac{e^{\beta_1 x_1 + \dots + \beta_p x_p}}{1 + e^{\beta_1 x_1 + \dots + \beta_p x_p}}$$

À noter que, si l'on souhaite que le modèle contienne une constante, on considère que $X_0 = 1$, comme dans le cas d'étude.

Avec la fonction logit, la fonction définie sur $[0,1]$ et à valeurs dans $\mathbb{R}$:

$$\text{logit}(x) = \ln\left(\frac{x}{1-x}\right)$$

On peut montrer que:

$$\text{logit}(p(x_1, \dots, x_p)) = \beta_1 x_1 + \dots + \beta_p x_p$$

On est, ici, dans le cadre plus global des modèles linéaires généralisés (GLM), qui contiennent :

La régression linéaire : la loi de Y sachant que $X_1 = x_1, \dots, X_p = x_p$ est une loi normale.

La régression log-linéaire : la loi de Y sachant que $X_1 = x_1, \dots, X_p = x_p$ est une loi de Poisson (est une variable de comptage, d'incidents, par exemple).

La régression logistique : la loi de Y sachant que $X_1 = x_1, \dots, X_p = x_p$ est une loi de Bernoulli.

$Y \in \{0, 1\}$, on peut considérer d'autres fonctions g telles que :

$$g(p(x_1 \dots x_p)) = \beta_1 x_1 + \dots + \beta_p x_p \text{ Modèle (1)}$$

$g(p) = \frac{p}{1-p}$: régression logistique.

$g(p) = \Phi^{-1}(p)$: où Φ est la fonction de répartition de la loi $\mathcal{N}(0,1)$: régression probit.

régression logistique.

$g(p) = \ln(\ln(1 - p))$ régression log-log.

Cas d'une seule variable explicative

L'expression mathématique du modèle logis-

tique, dans le cas d'une seule variable X , est la suivante : $P(M = 1|X) = P(X)$ où $P(X)$ est la fonction logistique :

$$P(X) = \frac{1}{1 + e^{-(\alpha + \beta x)}} \quad \text{Modèle (2)}$$

Deux raisons principales conduisent au choix de la fonction logistique :

1. Elle a une forme sigmoïde, qui correspond à une forme de relation souvent observée entre une 'dose d'exposition' X et la fréquence $Y = P(X)$ d'une maladie à cette dose ;
2. Elle exprime la relation entre la maladie M et une exposition X à partir du paramètre β directement lié au rapport de cotes (RC), qui est une mesure d'association très fréquemment utilisée en épidémiologie

En effet, si l'exposition X est codée 0/1 (non exposé/exposé), alors :

Pour les sujets non exposés ($X=1$), on a donc :

$$P(M = 1|X = 1) = P_1 = \frac{1}{1 + e^{-(\alpha + \beta)}} \quad \text{Modèle (3)}$$

Et

$$1 - P_1 = \frac{e^{-(\alpha + \beta)}}{1 + e^{-(\alpha + \beta)}} = \frac{1}{1 + e^{\alpha + \beta}}$$

La cote d'exposition, souvent appelée « odds », $\frac{P_1}{1-P_1} = e^{\alpha + \beta}$ Relation (1)

Pour les sujets non exposés ($X=0$), on a de même :

$$P(M = 1|X = 0) = P_0 = \frac{1}{1 + e^{-\alpha}} = \frac{e^{\alpha}}{1 + e^{\alpha}} \quad \text{Relation (2)}$$

Et

$$1 - P_0 = \frac{e^{-\alpha}}{1 + e^{-\alpha}} = \frac{1}{1 + e^{\alpha}} \quad \text{Relation (3)}$$

La cote de non-exposition est $\frac{P_0}{1-P_0} = e^{\alpha}$ Modèle (3)

Le modèle peut être élargi à l'évaluation d'une variable de réponse binaire M, en relation avec de multiples variables explicatives $X_i, i = 1, 2, \dots, k$ qui peuvent être numériques ou qualitatives.

Dans cette situation, on explore une fonction $P(X)$ à plusieurs variables, avec $X = (X_1, X_2, X_3, \dots, X_k)$, comme modèle pour la probabilité conditionnelle :

$$\mathbb{F}(M = 1|X_1, X_2, \dots, X_k) \text{ Relation (4)}$$

$$P(X) = \frac{\mathbb{F}(M = 1|X_1, X_2, \dots, X_k)}{1 + \exp(-(\alpha + \sum_{i=1}^K \beta_i X_i))} \text{ Relation (5)}$$

Ou encore :

$$\text{logit}(P(x)) = \alpha + \sum_{i=1}^k \beta_i X_i \text{ Relation (6)}$$

Ce modèle permet d'exprimer la probabilité en fonction des valeurs prises par les variables X_i .

Si l'on possède (au minimum) une variable informative qualitative comprenant I catégories, on peut alors examiner un modèle comportant I variables indicatrices (ayant une valeur de 1 si l'événement se produit et 0 si non). Si l'on a une variable informative qualitative comprenant I catégories :

$$\text{logit}(p(x)) = \beta_1 1_{X=1} + \dots + \beta_I 1_{X=I}$$

Le modèle est indéterminé si l'on considère en sus la constante dans le modèle, on doit alors poser une contrainte, par exemple :

$$\beta_1 = 0$$

$$\sum_{i=1}^I \beta_i = 1$$

4. Résultats des analyses

4.1. Statistiques descriptives

Tableau 1. Répartition des enquêtés suivant l'âge des enquêtés

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Age	18 a 25 ans	5	10
	26 a 35 ans	20	40
	36 a 45 ans	8	16
	46 a 55 ans	15	30
	56 et plus	2	4
	Total	50	100,0

Source : auteur sur base des données d'enquête

A la lecture des informations sur l'âge des enquêtés nous constatons que 40 pourcent des femmes sont dans la tranche de 26 à 35 ans.

Tableau 2. Répartition des enquêtés suivant l'état civil, niveau d'instruction et taille des enquêtés

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Etat civil	Célibataire	18	36
	Marié	20	40
	Divorcé	10	20
	Veuf(ve)	2	4
	Total	50	100,0
Niveau instruction	Aucun diplome	2	4
	Primaire	10	20
	Brevet et formation	2	4
	Secondaire	30	60
	Professionnel	4	8
	supérieure et Universitaire	2	4
	Total	50	100
Taille de l'entreprise	Moins de 6 personnes	45	90
	6 a 50 personnes	4	8
	51 personnes et plus	1	2
	Total	50	100,0
principaux secteurs d'activité	Agriculture	1	2
	Commerce	40	80
	Artisanat	2	4
	Services	7	14
	Total	50	100,0

Données d'enquêtes

A la lecture des informations sur l'état civil, niveau d'instruction et taille des enquêtés que :

- Pour ce qui concerne l'état civil des enquêtés les résultats montrent que 40% des enquêtés sont des célibataires ;
- A la lecture des informations sur le niveau d'instruction des enquêtés, les résultats montrent que 60% ont fait des études secondaires ;
- Pour ce qui est de la taille des entreprises des enquêtés, les résultats montrent que la majorité, soit 90% ont moins de 6 personnes ;
- Quant aux principaux secteurs d'activité, les résultats montrent que 80% sont dans le commerce.

Tableau 3. Répartition des enquêtés suivant la connaissance de microcrédits informels et satisfaction

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Connaissance des microcrédits	Très bonne	10	20
	Bonne	25	50
	Moyenne	10	20
	Faible	5	10
	Total	50	100,0
Satisfait du niveau de soutien financier fourni par les microfinances informelles	Oui	40	80
	Non	5	10
	Neutre	5	10
	Total	50	100,0
Evaluation sur l'impact des micros crédits informels sur la croissance des activités des femmes.	Très positif	30	60
	Positif	10	20
	Neutre	5	10
	Négatif	5	10
	Total	50	100,0

Source : auteurs sur base d'enquête

La lecture des informations sur la connaissance de microfinance informelle et satisfaction que :

- Pour ce qui concerne la connaissance des microcrédits informels, les résultats montrent que 50% des enquêtés disent bonne ;
- A la lecture des informations sur la satisfaction du niveau de soutien financier fourni par les microfinances informelles les résultats montrent que 80% sont satisfait
- Pour ce qui est de l'évaluation sur l'impact de la microfinance les résultats montrent que 60% disent très positif ;.

Tableau 4. Répartition des enquêtés suivant le niveau de capital avant, après et niveau de confiance

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Niveau de capital avant l'accès au crédit de microfinance informelle	Moins de 50.000	25	50
	50.001-100.000	17	34
	101.000-150.000	5	10
	150.001- plus	3	6
	Total	50	100,0
Niveau de capital actuel après l'accès aux microcrédits	Moins de 50.000	15	30
	50.001-1.00.000	5	10
	100.001-200.000	25	50
	Plus de 200.000	5	10
	Total	50	100,0
Niveau de confiance que vous accordez à votre IMF informelle	Tres élevé	28	56
	Elevé	18	36
	Moyen	2	4
	Faible	1	2
	Nul	1	2
	Total	50	100,0

Source :auteurs sur base des d'enquête

A la lecture des informations sur le niveau de capital avant, après et niveau de confiance que :

- Pour ce qui concerne le niveau de capital avant l'accès aux microcredits, les résultats montrent que 50% soit la majorité ont commencé avec un capital de moins de 50.000FC
- Concernant le niveau de capital actuel après l'accès aux microcredits, les résultats prouvent la majorité des enquêtés soit 50% ont actuellement un capital de 100.000-200.000 de CDF ;

- Quant au niveau de confiance que les enquêtés accordent aux IMF, les résultats prouvent que 56% donnent un niveau de très élevé.

Tableau 5. Répartition sur le délai de remboursement, impact de crédit sur la pauvreté et le taux d'intérêt

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
le délai de remboursement de crédit sollicité dans votre IMF informelle	court terme	26	52
	moyen terme	14	28
	long terme	10	20
	Total	50	100,0
Le microcredit obtenu permet-il de lutter contre la pauvreté	Oui	40	80
	Non	10	20
	Total	50	100,0
Le taux d'intérêt est-il raisonnable	Oui	33	66
	Non	17	34
	Total	50	100,0

Source : auteurs sur base d'enquête

A la lecture des informations sur le délai de remboursement, impact de crédit sur la pauvreté et le taux d'intérêt que :

- Pour ce qui concerne le délai de remboursement, les résultats montrent que la majorité des enquêtés soit 52% parlent de court terme ;
- Concernant l'impact microcredit obtenu sur la lutter contre la pauvreté les résultats prouvent la majorité des enquêtés soit 80% avouent ;
- Suivant si le taux d'intérêt est-il raisonnable les résultats prouvent que 66% des enquêtés disent que le taux d'intérêt est raisonnable ;

Tableau 6. Répartition sur les opportunités et contribution de microfinance informelle dans renforcement de l'économie locale

Variables	Modalités	Effectif	Frequence
Opportunités offertes par les microfinances	Accès rapide au credit	25	50
	adaptation aux besoins spécifiques des entreprises	18	36
	possibilités de prêts de petite taille	4	8
	souplesse dans les conditions de remboursement	3	6
	Total	50	100,0
Comment les microfinances contribuent-elles à renforcer l'économie locale	en stimulant la croissance des PME	28	56
	En créant des emplois	12	24
	en favorisant l'innovation	10	20
	en encourageant l'investissement local	10	20
	Total	50	100,0

Source : Auteurs sur base d'enquête

A la lecture des informations sur les conséquences négatives, opportunités et contribution de microfinance dans renforcement de l'économie locale que :

- Concernant Opportunités offertes par les microfinances informelles, les résultats prouvent la majorité des enquêtés soit 50% disent en stimulant la croissance des PME.
- Suivant comment les microfinances informelles contribuent-elles à renforcer l'économie locale, les résultats prouvent que 56% parlent en stimulant la croissance des PME.

4.2. Estimation du modèle logistiqu

Modèle d'accès aux microcredits informels			
logistic regression		Number of obs =	50
		LR chi2(16)	311,7
		prob>chi2 =	0.0000
Log likelihood = -66,5211		pseudo R2 = 0,256	
accès aux microcredits informels	Odds Ratio	Std. Err.	P> Z
age[26-35]	6.55421	0.5774366	0.586
age[36-45]	0.047342	0.0531877	0.007
niveau d'etude[secondaire]	0.84902	0.5148272	0.787
secteur d'activite [commerce]	1.26e+08	0.0778788	0.875
situation matrimoniale[marié]	0.248271	0.35866225	0.335
taux d'interet	1.451700	1.285165	0.018
delai de remboursement	0.092418	0.1306176	0.004
capital	41.82319	48.33009	0.001
confiance envers les preteurs informels	1.000164	4.012259	0.476
tenue de la comptabilite formelle	2.452752	0.6169068	0.587
flexibilite des operations	14.0115	11.83845	0.002
constante	1.05889	112.5154	0.138

Source : Auteurs sur base du logiciel stata.

Sur base de ce résultat, nous constatons que le taux d'intérêt, le délai de remboursement, le capital, la flexibilité des opérations sont les Facteurs explicatifs d'accès aux microcrédits informels.

Test d'adéquation du modèle

Logistic model for microcrditinf

Classified	True		Total
	D	~D	
+	35	6	41
-	0	8	8
Total	35	14	49

Classified + if predicted Pr(D) >= .5
True D defined as microcrditinf != 0

Sensitivity	Pr(+ D)	100.00%
Specificity	Pr(- ~D)	57.14%
Positive predictive value	Pr(D +)	85.37%
Negative predictive value	Pr(~D -)	100.00%
False + rate for true ~D	Pr(+ ~D)	42.86%
False - rate for true D	Pr(- D)	0.00%
False + rate for classified +	Pr(~D +)	14.63%
False - rate for classified -	Pr(D -)	0.00%
Correctly classified		87.76%

Sur base de ce résultat, nous constatons que la proportion de bonne réponse est de 87.76%

Conclusion

Dans un environnement économique caractérisé par un système financier et monétaire insuffisamment développé, son caractère rudimentaire et étroit Favorise l'émergence des institutions des microcrédits informels. Ainsi, l'objectif de cette étude est d'identifier les facteurs d'accès aux microcrédits informels par les femmes entrepreneurs de la ville de Kinshasa. Pour atteindre cet objectif, une démarche statistique et économétrique a été mise en contribution. 50 femmes entrepreneurs ont été tirées sur base d'un choix raisonné. Sur base des analyses il ressort que le taux d'intérêt, le délai de remboursement, le capital, la flexibilité des opérations sont les Facteurs d'accès aux microcrédits informels par les femmes entrepreneurs.

Le mode de collecte des données est celui d'en-

tretien direct, face à face, au sein du milieu professionnel concerné. Il s'agit ici de faire l'entretien auprès de l'enquêté dans son milieu du travail. Hormis l'enquête Nous avons également utilisé la technique documentaire et la méthode d'observation. Le logiciel SPSS 20 et stata 17 a été utilisé pour l'analyse statistique et économétrique

BIBLIOGRAPHIE

Artis, M. (2012). Access to microfinance and borrower characteristics: An empirical analysis. [Détails de publication à compléter].

Brush, C. G., Carter, N. M., Gatewood, E. J., Greene, P. G., & Hart, M. M. (2006). Growth-oriented women entrepreneurs and their businesses: A global research perspective. Edward Elgar Publishing.

Buteau, S., Rao, A., & Valenti, S. (2021). Emerging insights from digital solutions in financial inclusion. CSI Transactions on ICT, 9(2), 105–114.

Carter, S., & Anderson, S. (2001). Women's business ownership: A review of the academic, popular and internet literature. Report to the Small Business Service. United Kingdom.

Chaldi, N., & Belhachmi, A. (2022). La femme entrepreneure entre réalité et perspectives. Revue internationale des sciences de gestion, 6(2), [pages à compléter].

Cyr, L., Johnson, D., & Welbourne, T. (2002). Human resources in women-owned businesses: Challenges and opportunities. Entrepreneurship Theory and Practice, 26(4), 103–116.

Fauré, Y.-A. (1992). L'économie informelle en Afrique : Un état des lieux. Revue Tiers Monde, 33(132), 789–806.

Fielden, S. L., & Hunt, C. (2011). Online coa-

ching: An alternative source of social support for female entrepreneurs during venture creation. *International Small Business Journal*, 29(4), 345–354.

Gahungu, P., Guérin, I., & Servet, J.-M. (2013). Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras. Économica.

Guérin, I. (2002). Les pratiques financières des femmes entrepreneurs : Exemples sénégalais. *Tiers-Monde*, 43(172), 809–828.

Mbatshi, H. (2021). Comprendre l'inclusion bancaire, ses bénéfices et ses entraves : Une revue de littérature. *Cahiers économiques et sociaux*, septembre 2021.

Hugon, P. (1991). Les politiques d'ajustement et le dualisme financier africain. *Épargne sans frontières*, 23, [pages à compléter].

Kasereka, K. (2021). L'analyse des scores d'inefficience des entreprises publiques du portefeuille de l'État congolais transformées en sociétés commerciales depuis avril 2009. Mémoire DEA, Université de Kinshasa.

Kevane, M., & McNelly, B. (2003). Improving design and performance of group lending: Suggestions from Burkina Faso. *World Development*, 30(11), 2011–2028.

Konde K. (2026). Analyse de la pauvreté multidimensionnelle en République Démocratique du Congo : une approche non monétaire par les capacités, MPRA Paper. <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/74993/>

Lefilleur, J. (2008). Comment améliorer l'accès au financement pour les PME d'Afrique subsaharienne ? *Afrique contemporaine*, 3(227), 153–174.

Lelart, M. (1993). Tontines, innovations et développement. Dans B. Ponson & J.-L. Schaan (Dir.), *L'esprit d'entreprise* (pp. [pages à compléter]). John Libbey Eurotext.

Lelart, M. (2002). L'évolution de la finance informelle au Bénin. Dans *Finance informelle et financement du développement* (pp. [pages à compléter]).

Lelart, M., & Ngassounou, P. (1989). Tontines et tontiniers dans les marchés africains : Cas du marché Saint Michel de Cotonou. Paris : Éd. Saving and Development.

Luaba, N. D. (2021). *Traité de droit financier congolais*. Kinshasa : Mediaspaul.

Lumonansoni, M. (2016). *Pratique de la théorie financière dans l'entreprise*. Éd. Madose, Kinshasa.

Lumonansoni, M. (2018). *Gestion des institutions financières, banques, caisses d'épargne, fonds d'investissements...* Kinshasa : Éd. PUK.

Lumonansoni, M. F. (2023). Tontines mutuelles et coût théorique moyen du flux d'une levée : Essai monographique dans les marchés de Kinshasa. *Cahiers économiques et sociaux*, mars 2023, p. 55.

Manwari, D., Ngare, P., & Kipsang, M. (2017). Sociodemographic determinants of microcredit access among female entrepreneurs in Kenya. *Journal of Development Microfinance*, 9(1), [pages à compléter].

Mayembe, B. (2022). *Risque de contrepartie dans les relations de crédit bancaire à long terme en RDC*. Paris : L'Harmattan.

Nguebe, T. (1989). *Les enseignements de la tontine*. Yaoundé : Éditions de l'Université de Yaoundé.

Nsengiyumva, T., & Mayoukou, C. (2014). Contraintes d'accès au crédit des microentrepreneurs burundais. *Archives ouvertes*. [Lien ou éditeur à compléter]

Robinson, M. S. (1994). *The paradigm shift in*

microfinance: A perspective from CGAP. Washington, DC: World Bank.

Taka, M. (2013). Sociodemographic factors and access to credit: A gender perspective. [Publication à compléter].

Yunus, M. (2007). Creating a world without poverty: Social business and the future of capitalism. PublicAffairs.

Reformes financières et déterminants de l'efficience des banques commerciales en République Démocratique du Congo : Etude par l'approche de frontière stochastique

par

MALINGUMU SYOSYO Crispin*

Résumé

Le présent article a pour but d'analyser les effets des réformes financières menées sur l'efficience des banques commerciales œuvrant en République Démocratique du Congo et ce, au cours de la période de 2008 à 2018. A travers l'approche paramétrique basée sur une fonction transcendentale logarithmique, Translog, il s'agit d'identifier les déterminants clés de ladite efficience. Les résultats de l'étude révèlent que les coefficients des outputs « dépôts à vue » (Y1), « dépôts à terme » (Y2) et « dépôts d'épargne » (Y3) sont statistiquement significatifs, avec des signes négatifs pour les deux premiers et positif pour le dernier. L'étude indique aussi que l'efficience technique de ces institutions est fortement impactée par le taux de transformation de dépôts en prêts, le rendement sur actif et le ratio des fonds propres. En outre, l'étude révèle que ces banques sont caractérisées par une plus grande sensibilité de leur coûts totaux par rapport aux prix de facteurs de production. Les réformes financières menées ont permis aux banques d'enregistrer des économies d'échelle croissante. En outre, l'étude révèle que certaines banques sont plus efficaces que d'autres et qu'avec le même niveau de ressources, elles sont en mesure d'accroître leurs scores d'efficience tout en augmentant leur niveau d'activités.

Mots-clés : Réformes financières, efficience, banques commerciales, République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa).

Classification JEL : G21, G32, D24, C13, C51.

Abstract

This article aims to analyze the effects of financial reforms carried out in the DRC on the determinants of the efficiency of commercial banks operating in this country between 2008 and 2018. Through the parametric approach based on a logarithmic transcendental function, Translog, the results indicate that the coefficients of the outputs «demand deposits» (Y1), «term deposits» (Y2) and «savings deposits» (Y3) are statistically significant, with negative signs for the first two and positive for the last. The study also reveals that the technical efficiency of Congolese banks is strongly influenced by the transformation rate of deposits to loans, the return on assets and the equity ratio. In addition, the study reveals that these banks are characterized by a greater sensitivity of their total cost to variations in the prices of production factors. The financial reforms carried out have enabled banks to record increasing economies of scale. On the other hand, some banks are more efficient than others and with the same level of resources, they can increase their efficiency

* Chef de Travaux et Doctorant à la Faculté des Sciences Economiques et Gestion, Département de Sciences économiques de l'Université de Kinshasa.

INTRODUCTION

Au cours de dernières décennies, l'un de volets prioritaires de politiques de libéralisation financière conduites de par le monde a été l'assainissement des systèmes financiers. Elles comprenaient deux volets, à savoir : (i) les réformes monétaires qui visent à relaxer la politique monétaire des contraintes qui pèsent sur elle et à abolir certaines pratiques répressives et les remplacer par le recours aux instruments indirects de politique monétaire et ; (ii) les réformes financières qui visent l'émergence d'un système financier véritablement concurrentiel et diversifié ou les différentes entités entretiennent de liens étroits et fonctionnent harmonieusement (Malingumu Syosyo C., 2021 : 56 ; Douzounet Mallaye, 2009 :2).

En effet, le fonctionnement harmonieux de systèmes financiers réduit tous les risques liés à une opération, et poussent les épargnants à investir, en leur proposant une rémunération en fonction de l'ampleur des risques encourus (Sandrine Kablan, 2007 : 3). Les intermédiaires financiers plus efficaces attirent l'épargne venant de sources très diverses et l'oriente facilement à des usages plus productifs, ce qui profite aux investisseurs et à l'ensemble de l'économie.

C'est dans le but de favoriser la performance des systèmes financiers que des politiques de réformes financières et les restructurations bancaires ont été mises sur pied dans les pays en développement (Couppey-Soubeyran, 2015 : 195). L'idée qui prévaut alors est qu'en libérant le système financier de ce qui l'entrave, on favorisera à la fois le développement financier et la croissance économique.

A l'origine peu développé et moins diversifié, le secteur bancaire congolaises a connu une crise bancaire latente. Ses premières manifestations ont été observées au cours de la seconde

moitié des années 1980 (Malingumu, 2021 : 3 ; Koto E'yolanga, 1999 :27 ; Lukuishi M., 2005). Dès la décennie 90, la dégradation de ce secteur s'est amplifiée sous l'effet conjugué de la persistance des crises politique et économique, de l'instabilité monétaire et des pillages des années 1991 et 1993, qui ont conduit à la destruction de l'outil de production ainsi qu'aux guerres à répétition de 1996 et de 1998, entraînant la criminalisation de l'économie de ce pays.

Pour lutter contre la crise bancaire et pallier à la dégradation du système financier congolais, les nouvelles autorités du pays ont inscrit, au cours de l'année 1997, la restructuration du système bancaire et la réforme monétaire parmi les volets prioritaires de leur programme d'assainissement de l'espace financier et monétaire national. L'objectif visé, au niveau de réformes bancaires, était « la promotion d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel approprié, d'un système bancaire sain, « rentable », efficace, solvable, diversifié et élargi qui puisse couvrir les besoins d'épargne et de crédits des agents économiques, financer le développement sur des bases saines, sans porter atteinte à l'intégrité des fonds confiés par le public au système bancaire » (Masangu Mulongo, 2004 : 245).

Par la suite, dans le cadre du programme triennal 2002-2005, « Programme Economique du Gouvernement », en sigle PEG-1, les pouvoirs publics ont réitéré auprès des institutions financières internationales, particulièrement la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire international, leur engagement de réformer et de restructurer le système financier. Seul ce processus est apparu comme une réponse à la crise bancaire et pouvait permettre de relever le défi de la restauration de la confiance du public vis-à-vis des banques. Les autorités monétaires ont opté pour des politiques de libéralisation financière dans le cadre des programmes de stabili-

sation et de réformes structurelles. Les réformes ont consisté, à la fois, en une redéfinition de la politique monétaire et de change, l'adoption des normes macroprudentielle et la supervision bancaire capable de relever les défis auxquels l'économie du pays était confrontée. La restructuration des banques à un rythme graduel a été adoptée avec le soutien non seulement des institutions financières internationales, mais aussi grâce à la volonté des autorités politiques.

Plus de vingt années sont passées, il sied à présent de se demander : quels sont les effets de réformes financière menées sur l'efficacité des banques commerciales congolaises ?

De manière spécifiques : les mesures de réformes financières adoptées se sont-elles traduites par l'amélioration de la performance des banques commerciales œuvrant en République démocratique du Congo ? Quels sont les déterminants clés de leur efficacité ? Présentent-elles des économies d'échelle et quels sont leurs scores d'efficacité ?

De ce fait, l'objectif général de l'étude est d'analyser l'incidence de réformes financières conduites au Congo-Kinshasa sur la performance bancaire. Ainsi, l'étude poursuit trois objectifs spécifiques, à savoir : (i) présenter les réformes financières menées et discuter théoriquement de la notion de la performance des firmes ; (ii) mesurer les effets de réformes financières sur l'efficacité des banques commerciales congolaises, leur sensibilité à la variation des prix de facteurs de production et mesurer les économies d'échelles et enfin, (iii) identifier les déterminants clés de l'efficacité desdites banques et mesurer leur scores d'efficacité.

Pour atteindre ces objectifs, le présent papier formule trois hypothèses de travail. Premièrement, les réformes financières menées améliorèrent l'efficacité des banques commerciales en République démocratique du Congo. Deuxièmement, les banques commerciales congolaises seraient sensibles à la variation de prix de facteurs de production. Troisièmement, elles enregistrèrent les économies d'échelle croissante.

xièmement, les banques commerciales congolaises seraient sensibles à la variation de prix de facteurs de production. Troisièmement, elles enregistrèrent les économies d'échelle croissante.

L'intérêt de cette recherche est double. D'une part, il est d'ordre pratique, en ce qu'il fournit aux dirigeants des banques et à l'autorité de supervision bancaire des outils de diagnostic qui leur permettent d'identifier les bonnes pratiques du système et de déceler les déterminants d'inefficacité de ces institutions. D'autre part, il est d'ordre méthodologique. Il recourt à la modélisation économétrique de l'efficacité basée sur une approche économétrique de frontière stochastique (SFA) par une fonction transcendantale logarithmique, en sigle translog.

La présente recherche est structurée comme suit. La première section est consacrée à la présentation des réformes financières menées et au débat théorique sur la performance des firmes. Elle confronte d'une part, le paradigme Structure-Comportement-Performance (SCP) et la théorie des Ressources et Compétences (RC), comme modèle explicatif de la performance des banques. Par la suite, un essai de conciliation et de dépassement de ces deux courants est fait. De même, l'étude recourt au concept de l'efficacité – X pour expliquer les écarts de performance entre firmes opérant dans un même environnement économique et qui disposent d'une même technologie de production. La seconde section traite de l'approche économétrique de l'étude. En faisant recours à la méthode paramétrique basée sur la fonction transcendantale logarithmique, l'étude vise à identifier les paramètres de la fonction coût et les déterminants clés de l'inefficacité des banques commerciales observées entre 2008 à 2018. Une troisième et dernière section discute les résultats de l'estimation du modèle, mesure la sensibilité des banques à la variation de prix de facteurs

de production, les économies d'échelles et les scores d'efficience des banques congolaises. Une conclusion met un terme à l'étude.

I. REFORMES FINANCIERES ET CONCEPT DE LA PERFORMANCE, DE L'EFFICACITE ET DE L'EFFICIENCE DES FIRMES

Dans cette section, nous présentons les réformes financières menées par la Banque centrale du Congo dans le but d'améliorer la rentabilité et l'efficience des banques commerciales congolaises et apportons un éclairage théorique sur les notions de la performance de firmes. Par la suite, nous menons le débat sur le paradigme « Structure – Comportement – Performance » et la théorie des Ressources et Compétences. Qui est, par la suite, complété par la théorie de l'efficience-X développée par Harvey Leibenstein en 1966 et 1976.

1.1. Réformes financières conduites par la Banque centrale du Congo

Parallèlement aux réformes monétaires, les réformes financières menées par l'autorité monétaire ont été conduites à plusieurs étapes. Elles ont reposé sur quatre axes principaux. L'assainissement et la réhabilitation du secteur bancaire, le renforcement de la surveillance des établissements de crédit et de la capacité de gestion des banques et enfin, l'amélioration de l'environnement bancaire.

1.1.1. Assainissement du système bancaire congolais

L'assainissement du système bancaire congolais a nécessité la mise en place des actions concrètes. Un cadre légal de la restructuration du système bancaire national a été adopté et concrétisé par l'adoption de deux Décrets-lois. Le premier était le décret-loi n°64 portant régime d'exemption relatif à la restructuration de la Banque Centrale du Congo et le deuxième n°065 portant régime spécial de restructuration

des banques et institutions financières.

Les deux textes de lois visaient à surmonter les contraintes qui pèsent lourdement sur les efforts de restructuration bancaires, notamment le poids excessif de la fiscalité et les contraintes liées à la législation du travail et l'insécurité judiciaire. Ils visaient aussi l'aménagement du cadre légal de restructuration du secteur bancaire, permettant une réduction rapide du personnel à un coût raisonnable, pour protéger les banques et les institutions financières en restructuration, et suspendre l'application d'un certain nombre des clauses fiscales.

En effet, le Décret-loi n°065 du 20 avril 1998 relatif au régime spécial de restructuration des banques et institutions financières couvrait, initialement la période de 24 mois, à compter de sa promulgation, et dont le terme fut échu le 31 décembre 2001. Ce cadre légal a permis de mettre en œuvre rapidement le programme d'assainissement du système bancaire, à travers non seulement le redressement des banques admises sous le régime spécial de restructuration, la liquidation des banques compromises et irrémédiables, mais aussi la création de nouveaux établissements de crédit et l'institution d'une nouvelle loi devant régir le secteur bancaire, dite « la nouvelle loi bancaire ».

Pour atteindre l'objectif visé, la Banque Centrale du Congo, a mis en place le Comité de Restructuration Bancaire, en sigle COREBAC. Ce Comité a procédé d'abord au diagnostic du système bancaire en général et de chaque établissement de crédit en particulier pour ensuite, proposer une thérapie appropriée pour chacune des banques concernées.

Le diagnostic posé a permis de classer les banques en trois catégories : les banques en bonne santé et en activité opérant hors Régime Spécial de Restructuration (7 banques⁽¹⁾),

1 Les banques jugées viables et qui présentaient un plan de restructuration crédibles sont : la Banque Congolaise, la BCDC, la BIAC, Cahiers Economiques et Sociaux (2025)

celles admises au régime spécial de restructuration et à restructurer (5 banques) et les banques non-liquides, insolvables, non rentables, donc irrécupérables et qui n'étaient plus en mesure de jouer leur rôle d'intermédiation financière, et donc à liquider (6 banques jugées irrécupérables d'après le premier diagnostic réalisé en 1998).

En application du Décret-loi n°065 du 20 avril 1998 et en l'absence d'un plan crédible de restructuration de certaines banques, la décision de leur liquidation a été prise par l'Institut d'émission. Sur les six banques qualifiées d'irrécupérables, quatre ont été mises en liquidation. Il s'agit de la COBAC en liquidation forcée depuis le 29 décembre 1998, de la BANCOC en liquidation volontaire depuis mai 1999, de l'ATB et BANCOR, les deux en liquidation forcée depuis 2001.

Au regard de résultats encourageants produits par l'application du Décret-loi n°065 du 20 avril 1998 sur le secteur bancaire, ce régime a été reconduit par la promulgation de la loi n°022/2002 du 30 octobre 2002 portant régime spécial de restructuration des établissements de crédit en République démocratique du Congo, dont le délai d'exécution ne pouvait excéder trois ans, à dater de son entrée en vigueur, le 1er janvier 2002.

Pour les banques admises à ce dernier régime, leurs plans de restructuration devaient être exécutés dans un délai ne pouvant excéder trois ans, soit du 20 avril 1998 au 31 décembre 2001, pour le premier régime spécial, et du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2005, pour celui qui l'a succédé.

De ce fait, l'agrément par la Banque Centrale du Congo du plan de restructuration de l'établissement de crédit donnait droit aux avantages liés au régime spécial. Lorsqu'il intègre, dans

son plan la réduction des effectifs du personnel ou de suppression d'emplois, elle était d'office exemptée de l'autorisation administrative mais aussi du respect du délai de liquidation du décompte final prévus par la législation du travail en vigueur. Ensuite, ce régime suspendait, jusqu'à la levée de celui-ci, toute action engagée contre la banque, toute procédure d'exécution forcée sur son patrimoine et le cours des intérêts afférents aux créances judiciaires. Enfin, la banque admise à ce régime était d'une part, exonérée des droits et taxes dus à l'Etat expressément énumérés dans le plan, et elle était tenue de régler, durant ce processus, ses litiges avec des clients et/ou les travailleurs par des mécanismes d'arbitrage ou d'exécution volontaire des décisions judiciaires, coulées en force de chose jugée. D'autre part, il lui était interdit de distribuer des bénéfices éventuels, sous forme notamment de dividendes ou gratifications.

1.1.2. Réforme du cadre légal et réglementaire des établissements de crédit et renforcement de la surveillance bancaire

Pour la réforme du cadre légal et le renforcement de la surveillance bancaire, de nouvelles lois bancaires ont été promulguées en février 2002. Une réglementation prudentielle a été mise en place et le dispositif de surveillance des banques a été renforcé. En conformité avec les principes du Comité de Bâle pour une supervision bancaire efficace, la première phase de la réforme financière a porté sur le remplacement de l'Ordonnance-loi n°72/004 du 14 janvier 1972 relative à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers, par la promulgation de trois lois, à savoir : la loi n°002/2002 portant dispositions applicables aux coopératives d'épargne et de crédit, la loi n°003/2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et la loi n°005/2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du

Congo. La dernière loi visait à renforcer le rôle joué par l'institut d'émission dans ses fonctions de supervision, de réglementation, de contrôle et de sanctions.

Dans le cadre de la restructuration du système bancaire, deux lois étaient promulguées. La loi n°003/2002 du 02 février 2002 et la loi 022-2002 du 30 octobre 2002. A celles-ci, furent ajoutés trois autres dispositifs : l'un prudentiel, l'autre relatif aux normes comptables et de publication de l'information financière et un dernier portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (loi n°04/016 du 19 juillet 2004). Cette dernière loi visait à renforcer la sécurité des dépôts collectés, à promouvoir la mobilisation de l'épargne et assurer un financement sain de l'économie.

Les lois n°003/2002 du 02 février 2002 et celle n°022-2002 ont permis à la fois la liquidation des banques en faillite, la restructuration, la recapitalisation des banques en difficulté et enfin, le redimensionnement du cadre organique des banques dont les activités ne correspondaient plus à celles des établissements de crédit⁽²⁾.

Toutefois, au cours du processus de réforme, deux faits méritent d'être soulignés. D'une part, l'environnement international caractérisé par les crises économiques et financières à répétition, particulièrement la crise financière internationale de 2008 qui n'a pas épargné certaines banques congolaises entraînant le risque systémique du secteur bancaire congolais. D'autre part, l'application de la loi 003/2002 a révélé des faiblesses et limites en ce qui concerne la résolution de crise pour un établissement de crédit en difficulté.

Pour faire face à ces contraintes, la loi n°003/2002 a été remplacée par la loi n°22-069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Cette

nouvelle loi présente plusieurs innovations. Elle clarifie notamment la définition de l'établissement de crédit, les conditions d'agrément de la banque, les mécanismes de résolution de crises bancaires, l'établissement de règles strictes en matière de gouvernance des banques, elle renforce le pouvoir de supervision macroprudentielle de l'institut d'émission, elle exige l'adhésion obligatoire des banques à un système de protection des dépôts, etc.

Par ailleurs, il sied de noter que la loi n°003/2002 qui favorisait le principe d'universalité des activités bancaires, tout en soumettant celles-ci à des règles et à l'autorité de la Banque Centrale et retenait une définition particulièrement large de la notion d'opérations de banque (octroi de crédit, collecte de fonds du public et gestion et mise à disposition du public de moyens de paiements). Elle définissait à la fois les opérations connexes, ainsi que les prises de participations que les banques pouvaient réaliser. Néanmoins, ladite loi excluait de son champ d'application, entre autres, les opérations liées au crédit-bail et à l'affacturage. Par contre, la nouvelle loi qui l'a remplacée (la loi n°22-069) intègre dans son champ d'application, les sociétés de microfinance, les sociétés de crédit-bail, les sociétés d'affermage, les sociétés de cautionnement, les entreprises de microcrédit, les messages financiers et les institutions financières spécialisées qui en étaient exclues.

En outre, la loi 003/2002 permettait l'exercice des activités des banques, créait un cadre juridique commun à tous les banques, qualifiés désormais établissements de crédit et soumis à une même autorité de réglementation et de contrôle. Elle consacrait aussi la création d'un système bancaire à trois dimensions, à savoir : universelle, concurrentielle et diversifiée. Elle constituait l'architecture préalable à l'établissement d'un marché financier. Elle était complétée par

2 Exposé des motifs de la loi n°22-069 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

les instructions et des circulaires de l'Institut d'émission et précisait les conditions d'accès au statut d'établissement de crédit, tant du point de vue de la procédure que des critères d'agrément (conditions d'ordre juridique et économique). La nouvelle loi n°22-069 clarifie les conditions d'agrément, la forme juridique - qui veut que la banque à créer doit revêtir la forme d'une société anonyme avec conseil d'administration, au capital social entièrement libéré en numéraire et dont les titres représentant le capital social revêtent la forme nominative, etc.

Une attention particulière est accordée à l'unité du processus d'agrément par la Banque centrale du Congo qui permet à celle-ci de vérifier notamment que l'établissement dispose d'un capital minimum qui, sur demande de la banque centrale, peut être revu à la hausse, que leurs fonds propres ne peuvent à aucun moment devenir inférieur au capital social minimum, et renforce la gouvernance de la banque et précise les mesures d'encadrement des activités et les opérations de la banque. En outre, certaines opérations, touchant à la structure du capital social des établissements de crédit sont soumises à son autorisation préalable permettant ainsi une surveillance stricte de l'actionnariat des établissements de crédit (modification des statuts, opération de fusion ou d'absorption, prise de participation, d'échange des titres, cession de l'ensemble ou d'une partie de ses actifs, acquisition des participations à l'étranger, opérations de placement, ouverture, transfert ou de dissolution volontaire, etc.).

Dans le cadre de la gestion des situations de crise d'une banque, la nouvelle loi prévoit, notamment l'élaboration du plan préventif de redressement qui comporte une analyse précisant comment et à quel moment ladite banque peut recourir aux facilités de la banque centrale et répertorie les actifs susceptibles de servir de garantie. Il sied d'ailleurs de noter que la loi

n°22-069 du 27 décembre 2022 est actuellement en cours de révision au niveau du Parlement.

1.1.3. Réforme du cadre de supervision bancaire et dispositif prudentiel

La supervision des établissements de crédit dans le pays est assurée par la Banque Centrale du Congo. Elle dispose des pouvoirs étendus pour effectuer des contrôles sur pièces et sur place. A cet effet, elle requiert toute information auprès des banques, sans que le secret professionnel ne lui soit opposé. Le contrôle sur place est organisé à chaque fois qu'elle le juge nécessaire et il est articulé autour de la nécessité de procéder à des évaluations régulières.

Pour l'accomplissement de ses missions, la Banque centrale est habilitée à prendre des mesures administratives et dispose, par ailleurs, de larges pouvoirs de sanctions disciplinaires pour les infractions à la réglementation bancaire. Elle peut soumettre la banque à des tests de résistance prudentiels en vue d'évaluer sa résilience à un choc économique, géopolitique, réglementaire ou autre sur ses activités. Elle étend, le cas échéant, ses contrôles aux sociétés apparentées et procéder à la nomination d'administrateurs provisoires ou de liquidateurs pour les banques. Parallèlement à la mise en place du dispositif de contrôle, et conformément aux objectifs d'assainissement et aux recommandations du Comité de Bâle, la régulation prudentielle a été redéfinie et la surveillance des banques consolidée. Un nouveau dispositif de gestion prudentielle a été mise en place. Il permet aux établissements de crédit d'améliorer leur capacité de gestion des risques. L'objectif visé est de limiter les risques pris par les banques pour qu'elles restent liquides et solvables, et de garantir l'équilibre de leurs ressources par rapport aux emplois ainsi que la qualité des engagements qu'elles souscrivent, de manière à garantir la crédibilité et la stabilité de l'ensemble du système bancaire et financier.

A cet effet, la Banque Centrale du Congo a procédé, dans une première phase, à la révision de ses différentes instructions. Ces textes réglementaires, ont connu, au début de 2018, dans la seconde phase de la réforme, des modifications importantes qui ont pour but de les mettre en harmonie avec les principes de Bâle II et III, (BCC, 2018 : 241).

Il convient toutefois de relever que ces différentes mesures sont d'abord des règles de gestion. Par conséquent, elles n'éliminent pas totalement les risques de défaillance qui sont intrinsèquement liés à l'existence de l'activité bancaire, et ne protègent pas entièrement les déposants (Avo D. & Eyeffa Ekomo S.M-L, 2007 : 193).

1.2. Débat sur la performance, l'efficacité et l'efficience de la firme

Le second aspect de cette section discute les notions sur la performance qui conditionne la survie de la firme. Selon le dictionnaire Le Robert, l'acception du mot « performance » signifie « accomplissement, réalisation, résultats réels » et s'emploie dans des domaines très variés (sportif, technique, économique, organisationnel...). Notons avec Corhay et Mapapa Mbangala (2015 :11) que le critère d'efficacité est relatif à la production.

Il sied de noter que par moment, les notions d'efficacité et d'efficience se confondent. En effet, l'efficience se rapporte à l'emploi des ressources mieux le rapport entre ce qui est réalisé et les moyens mis en œuvre pour y arriver. Alors que l'efficacité désigne le degré de réalisation des objectifs définis ou souhaités. On peut être efficace sans être efficient.

Le concept d'efficacité, notent Boutheina B. et L. Moez, (2013 :107), permet de savoir dans quelle mesure le produit réalisé dans un système se rapproche des objectifs explicitement

fixés par ce système. Elle mesure l'écart entre les résultats souhaités et les résultats obtenus. Alors que l'efficience se réfère à la différence entre les valeurs observées et les valeurs optimales d'inputs, d'outputs et d'input/outputs.

De ce qui précède, deux courants de pensée ont été développés à ce sujet. Le paradigme : Structure – Comportement – Performance, en sigle SCP et le courant des ressources et des compétences, en sigle RC. Ces deux courants fondent la discussion à mener sur la performance des firmes bancaires.

1.2.1. Apport du paradigme Structure – Comportement – Performance

Développé par les économistes de l'Université de Harvard, ce paradigme établit les relations entre les structures des industries, les comportements des firmes et la détermination de la performance. Cette théorie montre que la structure du marché impacte à la fois le comportement des firmes dans une industrie et leur performance. L'approche SCP constitue une approche globale qui remplace la firme abstraite de la théorie classique (boîte noire).

Le comportement désigne les décisions des firmes qui incluent les stratégies de positionnement, de restructuration interne, de recherche-développement, de production, de prix, de distribution, le mode de coordination et d'interaction entre les firmes d'un marché, etc.

D'une manière succincte, la performance de la firme est fonction de sa structure et de son comportement. L'idée centrale est que pour obtenir une performance maximale, il convient de gérer le mieux les activités les plus rentables au sein du système. Il est à comprendre donc, par là, qu'il y a des activités non génératrices de valeur, et par conséquent, il n'est pas nécessaire d'y porter une attention soutenue. Cela revient à admettre qu'il ait certaines activités performantes qui subventionnent celles qui ne le sont pas.

1.2.2. Courant des ressources et compétences comme modèle explicatif de la performance de la firme

La théorie de ressources et des compétences, souvent notée TRC, considère que la performance d'une firme est plutôt expliquée par l'allocation et l'utilisation efficaces des facteurs de production. Cette théorie postule que c'est l'utilisation des services potentiels des ressources qui définit la performance de la firme (Brulhart F. & al., 2010 ; Prévot F. & al., 2010 ; Slimane K. B. & Leca B., 2014). Ainsi, les ressources désignent l'ensemble des moyens physiques et non physiques nécessaires qu'une firme détient à un moment donné et susceptible de varier en fonction de l'évolution de son environnement. Elles lui permettent de répondre efficacement aux besoins du marché par la maîtrise de l'art de savoir les combiner de manière optimale.

La nécessité de trouver des justifications plus pertinentes favorisera l'émergence du courant des ressources et compétences constitué fondamentalement à partir des travaux d'Edith Penrose (1955) sur la croissance des entreprises, mais dont les travaux de synthèses faisant état des apports relatifs à celle-ci comme étant la théorie de l'avantage concurrentiel (Barney & Arikan, 2001 ; Haddida, 2002 et Newbert, 2007).

La performance d'une firme est fonction du potentiel de ses ressources et de leur utilisation. Elle dépend du potentiel de ressources en possession et de l'habileté organisationnelle spécifique de la firme lors du processus de leur transformation. Ce sont les ressources et aptitudes, leurs propriétés et leurs transformations qui sous-tendent la possibilité pour les firmes de créer les variations à l'origine d'avantages concurrentiels.

1.3. Conciliation des deux courants et essai de dépassement

Le développement de deux courants (SCP et RC) pousse à s'interroger s'ils s'opposent ou se complètent. Si d'aucuns admettent qu'ils s'opposent, alors cette vision dichotomique n'est guère satisfaite au regard de la complexité qui caractérise la firme et son environnement tant interne qu'externe (Malingumu 2021 :81). Dans ce cas, cette approche, de notre point de vue, reste encore fondée simplement sur le fait qu'il existerait d'un côté la firme mieux la banque et de l'autre l'environnement dans lequel elle évolue. Or, toute entreprise quelle qu'elle soit et son environnement interne qu'externe constituent un « tout » cohérent, parcouru par des flux (informationnels, physiques, financiers...) ; donc, il y a lieu de considérer que dans le système entreprise/environnement, l'ensemble des éléments constitutifs sont en interaction dynamique. Sous cette hypothèse, les activités qu'elle mène ne peuvent pas être appréhendées de manière séquentielle, mais plutôt de façon globale. A cette vision dichotomique de la performance, il conviendrait, pensons-nous, de soutenir une approche holistique qui suppose que les deux courants (SCP et RC) pourraient analytiquement se compléter pour mieux cerner le mécanisme générateur de la performance globale de la banque. Cette dernière doit être appréhendée globalement, elle ne doit pas être considérée comme le résultat de la seule combinaison des ressources et compétences, mais plutôt comme étant la sommation des facteurs internes et la prise en compte de son environnement externe. L'approche retenue ici tend à fusionner les deux dimensions explicatives de la performance (Chitou, 2009 :144). Alors, la banque, système fini relié d'une manière symbiotique à l'environnement, un système infini, offre donc la possibilité d'une pensée managériale globale et autorise, in fine, une démarche complète, « englobante » de la recherche de la performance globale.

A ce niveau de notre développement, il sied de reconnaître que l'évaluation de la performance est difficile à mener. La difficulté est liée au fait que la performance globale, n'est pas mono-causale, mais plutôt multi-causale.

D ce cadre analytique se doit impérativement d'être complété par les travaux Harvey Leibenstein (1966, 1978) relatifs à l'efficience-X. Par nature, les comportements de maximisation sont absents dans les organisations. La maximisation reste l'exception. Elle n'apparaît que s'il y a des circonstances exceptionnelles. Mais, faudrait-il encore que l'importance de cet enjeu soit bien comprise et diffusée à l'ensemble des acteurs décisionnels de la banque.

Les agents économiques, manager ou non, ont une « rationalité limitée » selon l'expression de Williamson (1979) ou « une rationalité sélective », d'après l'expression de Leibenstein (1978), qui contraint la prise des décisions rationnelles. Dans leur prise de décisions, les individus ou les firmes n'adoptent pas toujours une logique de maximisation qui répond à la problématique de ce qu'ils devraient faire compte tenu des contraintes qu'ils subissent comme le stipule la théorie courante. Ils ne sont rationnels qu'en fonction de leur capacité à prendre en compte la complexité de leur environnement dans leur processus décisionnel. Mais, ils manquent d'information, sont confrontés à l'incertitude et leurs capacités cognitives sont limitées précisent Cabantous & Hilton (2006 :261). Aussi, lorsqu'ils ont une décision à prendre, les agents économiques ne calculent pas toutes les solutions possibles. Ils choisissent communément une solution « satisfaisante » qui peut ou n'est pas être nécessairement la solution la plus « optimale ». En conséquence au sein de la banque, l'effort n'est jamais au maximum. La juste performance constitue la règle pour toute organisation et la performance l'exception à cause de l'existence des inefficiences, mieux de zones

d'inerties où le degré « d'entropie de l'effort » est omniprésent. Ainsi, la firme est donc truffée de zones d'inerties génératrices des inefficiences-X conduisant à une juste performance, nécessitant la restructuration à tout temps.

1.4. Contour sur la théorie de l'efficience-X face à la théorie microéconomique classique et néoclassique

Leibenstein dans son étude de 1966 a apporté un appui théorique au concept de l'efficience, en énonçant « la théorie générale de l'efficience - X ». Cette théorie constitue une nouvelle vision de l'approche de la firme qui rejette les postulats de la théorie classique de son fonctionnement et des interactions entre les différentes entités qui la composent.

Dans la théorie microéconomique classique, les firmes sont supposées parfaitement efficaces : elles minimisent toujours leurs coûts de production pour un niveau d'outputs donné (Laurent Weill, 1998 :104). Cette hypothèse simplificatrice exclut l'étude du fonctionnement interne des firmes considérées comme des « boîtes noires ».

Pour Leibenstein (1966 ; 1978), la firme représente plutôt une unité autonome de décision et un lieu de coordination de comportement et d'efforts. C'est dans le cadre de cette distinction qu'il a avancé sa théorie de l'efficience - X. Il montre que « les éléments essentiels, qui affectent le comportement de la firme ne sont pas seulement ceux qui existent entre un individu et une firme, mais plutôt les liens invisibles et autres relations entre individus. Leibenstein (1978 : 17) met l'accent sur les relations internes à la firme. Celles-ci permettent de mettre en valeur le rôle du manager dans la gestion efficace de ces relations. Cette efficience, qualifiée d'efficience-X par l'auteur, n'est pas une efficience allocative.

Cette théorie prend en compte le fait que certaines inefficacités ne résultent pas uniquement d'un défaut d'allocation des facteurs de production. C'est le cas notamment de l'inefficacité liée, par exemple, à la motivation du personnel ou à une mauvaise organisation de la banque. L'auteur s'interroge sur la notion d'efficacité telle que développée par la théorie microéconomique conventionnelle, il fait remarquer ensuite qu'à travers le postulat selon lequel le marché alloue de manière optimale les facteurs de production, la théorie classique n'étudie qu'un seul type d'efficacité : l'efficacité allocative (Albouy et Obeid 2007 :16).

Leibenstein (1978) expose la thèse selon laquelle l'allocation des facteurs et l'état de la technologie ne suffisent pas entièrement à expliquer la production d'une firme ou sa performance. Quelque chose de plus est impliqué, il s'agit de l'effort, non pas au sens strictement physique, mais dans un sens plus large, en partie psychologique. Il s'observe, la plupart du temps, un écart entre le comportement optimal d'une firme tel que le prédit la théorie économique standard et son comportement effectif. Cet écart est dû, entre autres, à l'absence de la pression concurrentielle présumée, l'efficacité-X vise à rendre compte de ce facteur manquant.

Ainsi, Leibenstein (1978) conclut que les firmes disposant de la même composition de main-d'œuvre (facteur travail) et de la même technologie (facteur capital) peuvent parvenir à des performances inégales. Il précise qu'il existe un facteur X, différent des facteurs de production traditionnels qui explique l'efficacité ou l'inefficacité des firmes. Ce facteur inconnu reflète la qualité de l'organisation ou de la gestion des ressources et par extension, son environnement tant interne qu'externe. Selon Okeahalam (1998 :67), la terminologie « l'efficacité-X » traduit donc la difficulté d'une identification précise des facteurs d'inefficiences au sein d'une firme

tandis que Berger & Humphrey (1993 :134) la décrivent comme étant une déviation par rapport à une frontière efficiente établie à partir d'une firme ayant les meilleures pratiques.

De ce qui précède, il sied à présent d'appliquer ce raisonnement aux banques congolaises en identifiant à la fois les déterminants de leur efficacité, leur sensibilité à la variation des prix de facteurs de production, à mesurer leurs économies d'échelle ainsi que leurs scores d'efficacité dans la section suivante.

II. METHODOLOGIE ECONOMOMETRIQUE, PRESENTATION DES DONNEES ET APPROCHE ADOPTEE

L'approche méthodologique adoptée pour identifier les déterminants de l'efficacité et mesurer les économies d'échelle dans le système bancaire congolais est l'approche paramétrique d'une frontière stochastique. Elle est basée sur la fonction de coût trans-logarithmique. En effet, l'approche paramétrique est plus avantageuse que la méthode d'enveloppement des données (DEA) qui exclut de sa spécification les erreurs de mesure ou les effets aléatoires. En plus, l'approche DEA ne suppose aucune spécification pour la relation fonctionnelle entre inputs et outputs (fonction de production). Elle considère, par ailleurs, que toute déviation de la frontière d'efficacité est une inefficacité (Mvudi M. & al., 2022 : 8).

2.1. Présentation de l'approche de frontière stochastique

Partant d'un vecteur d'outputs $Q = (q_1, q_2, \dots, q_m) \in \mathbb{R}_+^m$, réalisé au moyen d'un vecteur d'inputs $X = (x_1, \dots, x_n) \in \mathbb{R}_+^n$, l'ensemble de production Y est défini par la totalité des couples de vecteurs (X, Q) qui sont réalisables, avec une technologie donnée. Il est défini par :

$$Y = \{(X, Q) \in \mathbb{R}_+^{m+n} \mid (X, Q) \text{ est réalisable}\}$$

D'après Abdelaziz Rouabab (2002 :10), l'ad-

$$X^*(Q_0) = \{X \mid X \in X(Q_0), \lambda X \in X(Q_0), \forall \lambda \in [0, 1]\}$$

L'efficacité technique d'un couple (X, Q_0) appartenant à l'ensemble de production Y est mesurée par le nombre réel :

$$\lambda(X, Q_0) = \min\{\lambda \mid \lambda X \in X(Q_0)\} = \min\{\lambda \mid (\lambda X, Q_0) \in Y\}$$

Si le couple $(X, Q_0) \in Y$ est techniquement efficace, alors $\lambda(X, Q_0) = 1$; s'il est inefficace $\lambda(X, Q_0) < 1$. Ainsi, le degré d'efficacité est la différence entre l'efficacité maximale, c'est-à-dire l'unité, et l'efficacité observée. Précisons avec William Greene (2011 : 847) qu'une fonction de production est une idéale théorique. Si $y = f(x)$ définit une relation de production entre les facteurs de production x et une production y , alors pour n'importe quel x donné, la valeur observée de y doit être inférieure ou égale à $f(x)$. Ainsi, *l'efficience- X intègre non seulement l'inefficience technique mais aussi l'inefficience allocative. L'inefficience technique consiste en l'utilisation excessive de certains inputs*, tandis que l'efficience allocative est due à la combinaison des inputs dans des proportions sub-optimales par rapport aux prix relatifs.

Le graphique 1 ci-après, illustre cette distinction, pour le cas où il existe deux inputs (x_1, x_2) . Sur ce graphique, l'isoquant SS' représente l'ensemble des vecteurs qui sont techniquement efficaces pour un niveau d'outputs donné. Elle représente aussi les combinaisons minimums d'inputs par unité d'output, c'est la frontière de production.

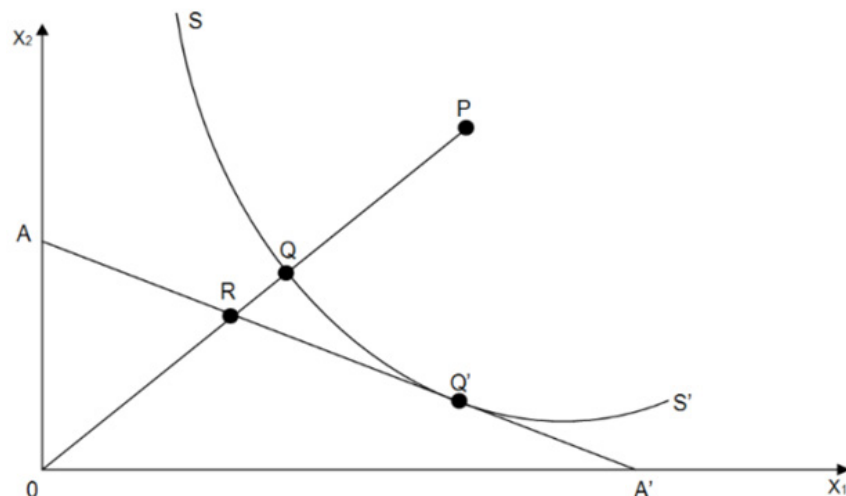
jectif « réalisable » fait référence au fait que les volumes énoncés des outputs peuvent être obtenus par la firme lorsqu'elle met en œuvre la quantité énoncée des inputs. Ainsi, à un niveau d'outputs donné, le vecteur Q_0 a un ensemble d'image qui est sa section en inputs définie par $Y(Q_0) = \{X \mid (X, Q_0) \in Y\}$. Etant donné le vecteur d'outputs Q_0 , la frontière efficace de la section en inputs $X^*(Q_0)$ est le sous-ensemble défini par :

Les combinaisons d'inputs réalisables se situent à droite de l'isoquant. Tout point à l'intérieur de l'isoquant est techniquement inefficace, pour ce niveau de production. Par exemple, au point P l'inefficacité technique est représentée par le segment QP . Il est possible de produire le même niveau d'output avec une diminution de tous les inputs dans la proportion $\frac{QP}{OP}$. Ainsi, Knight (1933), Debreu (1951) et Farrell (1957) ont tous proposé de mesurer le degré d'efficacité technique par le rapport OQ/OP , qui varie entre zéro et l'unité.

Bien qu'il soit techniquement efficace, tous les points sur l'isoquante ne le sont pas au plan allocatif. En microéconomie, une combinaison de facteurs de production est dite efficace au plan allocatif si le taux marginal de substitution technique (TMST) est égal au rapport des prix des facteurs. Donc, le point Q' qui est déterminé par la tangente de l'isocoût AA' à l'isoquant SS' , est efficace au plan allocatif. L'efficacité allocative des points P ou Q est mesurée par le rapport $\frac{OQ}{OP}$. Le produit des efficacités technique et allocative $\left(\frac{OQ}{OP} \cdot \frac{OQ'}{OQ}\right)$ désigne l'efficacité économique $\frac{OQ'}{OP}$. Elle atteint l'unité à Q' , qui représente le

point de production au coût minimum.

Graphique 7.1 : Représentation graphique de l'efficacité technique et de l'efficacité allocative (Farrell 1957, Coelli 1996)



Ainsi, selon les fondements théoriques de l'efficacité-X, la frontière SS' représente l'ensemble de points les plus efficaces. La distance de chaque observation par rapport à cette frontière représente son degré d'inefficacité. Toutefois, les observations empiriques peuvent dévier de la frontière pour deux raisons supplémentaires : l'existence d'erreurs de mesure dans toute variable observée, et la présence de chocs exogènes (favorables ou défavorables). A titre d'exemple, les changements de politique économique et l'évolution de la réglementation bancaire sont une source de chocs pour les établissements de crédit.

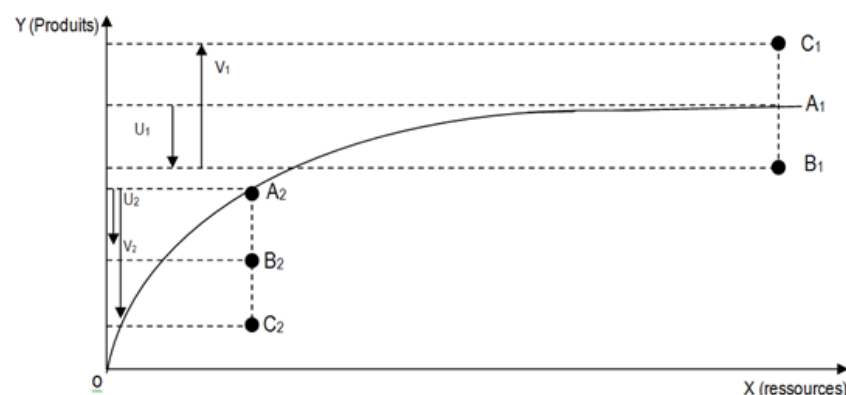
L'intégration de ces effets aléatoires par la méthode dénommée « Analyse des Frontières Stochastiques », se fait par la décomposition de l'erreur en deux termes : une composante d'inefficacité et une composante d'erreur aléatoire combinant les erreurs de mesures et les chocs exogènes. La composante aléatoire suit une distribution symétrique normale, tandis que celle liée à l'inefficacité suit une distribution asymétrique définie positivement pour une fonction de coût et négativement pour une fonction de production.

Également appelée « Modèle à erreurs composées », l'approche SFA, contrairement à l'approche DEA qui n'estime que la frontière par un

polyèdre convexe enveloppant l'ensemble d'observations, dont le plus efficientes se trouvent directement sur la frontière (Mvudi M. & al., 2022), l'approche SFA permet d'estimer une fonction frontière qui tient compte à la fois de l'erreur aléatoire et d'une composante d'inefficacité spécifique à chaque banque. La préoccupation, note Sandrine Kablan (2005), est celle de vouloir savoir quelle est la meilleure combinaison d'inputs qui permet de produire une combinaison optimale d'outputs tout en minimisant les coûts de production. Même si les méthodes d'estimation traditionnelle tiennent compte de l'erreur aléatoire, elles estiment une fonction moyenne et non une fonction frontière. Par conséquent, elles sont incapables de décomposer l'écart entre la frontière estimée et les observations en termes d'inefficacité et d'erreur aléatoire.

Les principales caractéristiques du modèle à erreurs composées sont illustrées par le graphique 2 ci-après.

Graphique 7.2 : Illustration du modèle de frontière de production stochastique



Sur ce graphique, l'observation C_1 représente une banque dont l'inefficacité (u_1) est compensée par les effets d'un choc exogène favorable (V_1). L'observation du point C_1 au-delà de la frontière efficace s'explique par l'importance de la distance B_1C_1 (choc exogène favorable) par rapport à A_1B_1 (inefficacité). Par contre, l'observation C_2 représente une banque dont l'inefficacité (u_2) est aggravée par un choc exogène

défavorable (v2).

Pour un échantillon des banques $i = 1, 2, \dots, n$, la frontière des coûts efficace se définit par :

$$CT_i = f(x_i, p_i) + e_i \text{ avec } e_i = u_i + v_i \quad (1)$$

Où CT représente le coût total, x_i le niveau des inputs, p_i le niveau des prix, u_i la mesure de l'inefficacité et v_i le choc aléatoire. Il sied de souligner que cette fonction peut prendre plusieurs formes fonctionnelles aussi bien du type Cobb-Douglas, Cost Elasticity of Substitution, Trans-logarithmique, etc.

Par hypothèse, les v_i sont distribués indépendamment selon la loi normale $(0, \sigma_v^2)$ et les u_i sont définies positivement avec une distribution asymétrique et indépendante de celle des v_i . L'hypothèse la plus courante dans la littérature est que les u_i suivent une distribution semi-normale (valeur absolue d'une distribution normale centrée de moyenne nulle et de variance σ_u^2). Toutefois, Stevenson (1980 :62) a fait remarquer que l'hypothèse d'une moyenne zéro qui coïncide avec le point de troncation n'est pas fondée. Il a proposé une généralisation sous forme d'une distribution normale tronquée (valeur absolue d'une distribution normale (μ, σ_u^2)) où la moyenne μ peut être différente de zéro.

La démarche adoptée ici vise d'une part, l'estimation de la frontière de coût efficient et d'autre part, l'identification des déterminants de l'efficience attribués à l'ensemble des banques de l'échantillon. Pour cela, et afin d'éviter les écueils d'une démarche en deux étapes, il a été mis en œuvre l'approche en une seule étape recommandée par Battese et Coeli (1995 :327). Cette approche dissocie au niveau de l'inefficacité technique une composante déterministe, représentée par un ensemble de variables censées influencer l'efficience de la banque, d'une partie aléatoire associée aux facteurs non observables. Ainsi, la distribution du terme aléatoire u_i relatif à la mesure de l'inefficience sera celle

d'une loi normale tronquée de variance σ_u^2 et d'espérance m_{it} définie par :

$$m_{it} = Z_{it}\delta$$

où m_{it} est le vecteur de p paramètres à estimer, i et t représentent le nombre d'unités et la période respectivement, Z_{it} un vecteur de p variables pouvant affecter l'efficience de la banque i .

2.2. Identification des inputs-outputs et adoption de l'approche appropriée

La modélisation du comportement d'une banque suscite plusieurs débats. Le premier de ces débats concerne le type de fonction à retenir pour modéliser la technologie de production. En effet, chaque processus de production est spécifié soit par une fonction de production reliant les quantités d'outputs aux quantités d'inputs utilisés, soit par une fonction de coûts reliant le coût de production aux prix des inputs et aux quantités d'outputs ; $C = c(Y, p_i)$ avec C égale au coût, Y la quantité d'outputs, p_i le prix de l'input i , $i = 1, 2, \dots, n$.

Dans la pratique, le choix de l'une ou l'autre forme fonction dépend essentiellement des données disponibles. Pour le système bancaire, les chercheurs se tournent plus fréquemment vers la fonction de coûts car l'information disponible, extraite le plus souvent d'états financiers, se prête mieux à ce type d'analyse. Le second débat reconnaît Ismaila Dem (2003 :5), est relatif à l'identification des inputs et des outputs des banques. Pour une entreprise industrielle, la valeur ajoutée est généralement considérée comme l'output, et les inputs sont le travail et le capital physique. Dans le cas d'une firme bancaire la distinction entre inputs et outputs n'est pas aisée et l'estimation de la valeur ajoutée est laborieuse, et nécessite des approximations discutables dans le calcul des revenus d'intérêts. Deux voies d'approches se sont distinguées dans la littérature sur cette question : l'approche par la production (physique) et l'approche par

l'intermédiation.

Selon l'approche par l'intermédiation, l'accent est mis sur le processus d'intermédiation financière. Les banques empruntent des fonds pour pouvoir faire du crédit. L'hypothèse de base que les banques mobilisent les dépôts et toutes autres ressources hors fonds propres qu'elles prêtent ou convertissent en autres actifs productifs, et ce, en utilisant également du capital et du travail. Les produits bancaires sont mesurés en unité monétaires, la banque est supposée produire, non des comptes, mais des montants en dollar ou en franc congolais de dépôts ou de crédits. De ce fait, les banques sont supposées simultanément collecter des dépôts liquides et sans risques, et offrir des crédits qui sont des actifs risqués et moins liquides que les dépôts. Dans cette approche, les produits bancaires sont des montants, exprimés en unité monétaire, des dépôts, des crédits et des autres actifs financiers. Les coûts bancaires comprennent à la fois les coûts opératoires – correspondant à la rémunération du travail et du capital physique, utilisés dans la gestion de compte des dépôts et d'actifs, – et les coûts financiers générés par l'endettement (Abdelaziz Rouabah, 2002 ; Ismaïla Dem, 2003 ; Djamila Dahmane, 2005 :13). Dans ce cadre, les prêts (l'ensemble des actifs) sont considérés comme des outputs tandis que les dépôts (l'ensemble des capitaux empruntés) sont intégrés dans la liste des inputs. Le coût total (coûts opératoires + charges d'intérêt) est alors retenu comme variable de mesure du coût. Par contre, dans l'approche par la production, la banque est une entreprise produisant des services (dépôts, prêts, titres, hors-bilan, etc.) à partir des inputs classiques (capital physique et travail). Dans ce cadre, les dépôts et les prêts sont considérés comme des outputs et les inputs se limitent au capital physique et au travail. L'indicateur de mesure du coût est alors le coût opé-

ratoire défini comme le coût total hors charge d'intérêts. Sous cette approche, les inputs bancaires sont représentés par les principaux facteurs de production : le travail et le capital.

Dans la présente étude, l'approche par l'intermédiation est adoptée. Car, elle est la mieux adaptée au contexte compte tenu de l'importance de l'activité d'intermédiation, et le poids de coûts d'intérêt. En effet, en tenant compte du fonctionnement du système bancaire congolais où les banques utilisent plutôt le fonds mis à leur disposition pour se lancer dans la politique de prêts, il paraît plus cohérent de retenir cette approche pour évaluer l'inefficience de banques congolaises, et identifier ses déterminants. De ce fait, le passif des banques congolaises est considéré comme un input plutôt qu'un output.

2.3. Sources des données de l'étude

L'échantillon se compose de 15 banques commerciales, en lieu et place de 18⁽³⁾. Celles-ci ont été sélectionnées en fonction de la disponibilité de leurs états financiers. Ces données proviennent des 150 états financiers certifiés par les collèges des commissaires aux comptes et couvrent la période de 2008-2018. Il sied de noter qu'en raison des incohérences observées dans le contenu de certains états financiers, trois banques ont été exclues de l'échantillon. Il s'agit de la BIAC, la FIBank et Byblos Bank.

En outre, il a été observé que la présentation des états financiers n'était pas homogène et ce, en dépit des règles et exigences comptables auxquelles sont soumises les banques dans le pays. Pour le besoin d'uniformisation, les informations financières ont été converties soit en franc congolais, soit en dollar américain, selon le cas, par le taux de change indicatif de fin période.

3 L'échantillon est composé des banques suivantes : Access-Bank, Advens-Bank, Afriland, BOA, BCDC, BGFI-Bank, FBN-Bank, Ecobank, Standard-Bank, TMB, UBA, Citi-group, Equity-Bank, Rawbank et Sofibank.

2.4. Présentation des variables de l'étude

La variable endogène est définie par les coûts totaux (CT), exprimé en franc congolais. Ceux-ci englobent l'ensemble des coûts financiers et opératoires. Les coûts financiers sont principalement les charges d'intérêts. Les coûts opératoires englobent les dépenses liées au facteur et au capital, c'est-à-dire toutes les charges de personnel (salaires et autres avantages sociaux) et les frais généraux d'exploitation.

Les produits Y_i offerts par la banque sont rangés en trois catégories : les dépôts à vue ($Y1$), les dépôts à termes ($Y2$) et les dépôts d'épargne ($Y3$). Les prix des inputs sont relatifs à trois catégories de facteurs : le travail, le capital physique et le capital financier (formé par les dépôts et les autres ressources d'emprunts). Le prix du travail ($P1$) est mesuré par les charges du personnel (salaires et charges afférentes à ceux-ci) exprimé en logarithme du fait de la difficulté d'obtenir l'effectif moyen annuel par banque. Le prix du capital physique ($P2$) est approximé en rapportant les charges courantes aux immobilisations nettes. Enfin, le prix du capital financier ($P3$) est mesuré par le coût moyen des ressources empruntées. Ce coût est mesuré par le rapport entre les charges financières et la somme des dépôts à terme et des dépôts d'épargne.

2.5. Choix de la forme fonctionnelle de la fonction de coût trans-logarithmique

Les méthodes de modélisation des fonctions de coûts bancaires sont souvent rassemblées en

deux groupes principaux qui se distinguent par les spécifications de la fonction de coût. Les premières études adoptent généralement une spécification de type Cobb-Douglas ou Cost Elasticity of Substitution, tandis que les études plus récentes optent pour des formes fonctionnelles plus flexibles, notamment la fonction transcendantale logarithmique, en sigle translog. Le choix pour une fonction plus flexible est dicté par le souci d'isoler le terme d'erreur purement aléatoire de celui reflétant l'inefficience, et conduit par conséquent à une mesure d'efficience plus précise des banques congolaises. Elle est moins sensible aux valeurs aberrantes. La spécification Cobb-Douglas suppose la fonction de production homogène et à élasticité de substitution constante ou égale à un. La nature multiproduit de la technologie bancaire n'est pas appréhendée (Abdelaziz Rouabab, 2002 :17) mais aussi, elle ignore complètement le phénomène des productions jointes. En effet, les services offerts par une banque entretiennent entre eux des relations mutuelles qui font que leur production jointe est plus ou moins efficace que leur production (Ismaila Dem, 2003 :7). Il en est de même du processus de production par une fonction à élasticité de substitution constante de type CES.

Dans le cadre de la présente étude, il est donc retenu une spécification trans-logarithmique multiproduits pour la fonction de coût total de la forme suivante :

$$\ln CT_{it} = \beta_0 + \sum_{j=1}^J \beta_j \ln Y_{jit} + \sum_{k=1}^K \alpha_k \ln P_{kit} + \frac{1}{2} \sum_j^J \sum_k^J \beta_{jk} \ln Y_{jit} \ln Y_{kit} + \frac{1}{2} \sum_h^H \sum_j^J \alpha_{hj} \ln P_{hit} \ln P_{jit} + \frac{1}{2} \sum_j^J \sum_k^K \lambda_{jk} \ln P_{jit} \ln Y_{kit} + \varepsilon_{it} \quad (3)$$

Où β_0 est la constante d'intégration. La fonction (3) est une approximation de l'ensemble des fonctions de coût déduit à partir d'une fonction de production quelconque. Elle n'impose donc pas de restrictions sur le degré de substituabilité entre les facteurs de production, la nature des rendements d'échelle et la nature du progrès technique.

Ce choix est expliqué par les avancées de la théorie microéconomique du producteur où les recherches appliquent le théorème de la dualité de Shephard publié en 1953, selon lequel la fonction de coût contient la même information que la fonction de production (Cadoret, 2009 :221). Ainsi, il devient alors possible de déterminer les demandes de facteurs de production et les phénomènes de substitution à travers l'estimation de la fonction de coût, sans avoir besoin d'information sur la forme de la fonction de production.

Cet article retient trois inputs et de trois outputs. La spécification (3) comporte 34 paramètres d'intérêts à estimer. Toutefois, pour que la matrice Hessienne de la fonction de coût soit symétrique, les restrictions suivantes sont imposées :

$$\beta_{jk} = \beta_{kj} \text{ et } \alpha_{hj} = \alpha_{jh} \quad (4)$$

Par hypothèse, toute fonction de coût est supposée homogène de degré un en prix des inputs. L'homogénéité de degré un de la fonction de coût par rapport aux prix des facteurs signifie que si tous les prix des facteurs de production sont multipliés par un même scalaire, le coût total l'est aussi (pour un niveau donné de production). Ainsi, une augmentation proportionnelle de tous les prix engendre un accroissement du coût total dans la même proportion sans que la demande des facteurs soit affectée. Cette condition d'homogénéité implique d'autres contraintes qui s'expriment de la façon suivante :

$$\sum_k \alpha_k = 1, \quad \boxed{\sum_j \alpha_{hj} = 0 \forall h} \text{ et } \sum_k \lambda_{jk} = 0 \forall j$$

L'ensemble de ces restrictions définissent les contraintes d'additivité (Cadoret & al., 2009 : 228). Aussi, les contraintes de symétrie et d'homogénéité réduit sensiblement le nombre de paramètres à estimer (21 paramètres d'intérêt au lieu de 34) et à un gain de 13 degrés de liberté. Ils proviennent de la différence entre les

paramètres à estimer de la fonction avec et sans contraintes. Notons avec Salima Taktak (2010 :16) que la contrainte d'homogénéité est prise en compte en normalisant le coût total (CT), les prix du travail (P1) et du capital physique (P2) par le prix du capital financier (P3). Un choix qui n'a aucune incidence sur les résultats dans la mesure où les estimateurs sont obtenus par la méthode de maximum de vraisemblance.

2.6. Explication du niveau d'inefficience des banques commerciales congolaises

Conjointement à l'estimation de l'efficacité opératoire des banques de l'échantillon, l'objectif de ce sous point est d'identifier les déterminants de l'efficience des banques congolaises et différentes variables sous contrôle bancaire et d'environnementaux. Parmi les variables sous contrôle susceptible d'expliquer le niveau d'efficience (inefficience), il est retenu :

1. le taux de transformation des dépôts en prêts (TINT), approché par le ratio du total des crédits au total des dépôts. En effet, la littérature macro-financière indique qu'un taux de transformation plus élevé pourrait contribuer à accroître l'efficience des banques dans la mesure où elles bénéficient des économies d'échelle (Berger & Bouwman, 2009). Toutefois, un volume important de crédits pourrait entraîner une augmentation du recours à des ressources financières plus coûteuses et, par voie de conséquence, une augmentation du coût total qui sera d'autant plus probable que l'élasticité du coût total au prix du capital financier est élevée. L'impact final attendu de cette variable sur l'efficience est, de ce fait, indéfini ;
2. le ratio dépôts à vue sur total actif (DAVTA) est considéré par la littérature comme source d'efficacité, car il semble être lié à la taille critique de la banque, c'est-à-dire à la présence d'économie d'échelle dans la collecte

des dépôts ; une augmentation de dépôts à vue dans le total actif occasionne certes des coûts opératoires supplémentaires, mais elle permet aussi à la banque de bénéficier de ressources financières importantes tout en réduisant les coûts financiers puisque ces dépôts ne sont pas ou sont faiblement rémunérés. Il est attendu un signe négatif et significatif ;

3. le rendement sur actif (RSA), mesuré par le ratio de revenu total au total actif, et caractérisant la performance financière de la banque. Son impact est attendu positif dans la mesure où plus la banque cherche à améliorer sa

rentabilité, plus elle a tendance à baisser ses coûts et, donc, à améliorer son efficience ;

4. le ratio des fonds propres au total des crédits (FPCT). L'incidence de cette variable sur l'efficience dépendra du degré qu'a la banque de son aversion au risque ;
5. le logarithme de fonds propres, (Ln FP) un impact positif est attendu.
6. Ainsi, l'espérance du terme aléatoire u_{it} relatif à la mesure de l'inefficience est définie par la fonction suivante :

$$m_{it} = \delta_0 + \delta_1 TINT_{it} + \delta_2 DAVTA_{it} + \delta_3 RSA_{it} + \delta_4 FPCT_{it} + \delta_5 \ln FP_{it} \quad (6)$$

PRESENTATION DES RESULTATS EMPIRIQUES ET DISCUSSION

Le tableau n°1 présente les paramètres estimés de la fonction frontière de coût (3) et de l'espérance de l'inefficience (6). Ces coefficients sont estimés par la méthode de maximum de vraisemblance à l'aide le logiciel « Frontier 4.1 » développé par The Centre for Efficiency and Productivity Analysis (CEPA) de University of New England en Australie (Tim Coelli, 1996).

Ce logiciel donne des estimateurs de maximum de vraisemblance des paramètres des équations (3) et (6), et identifie les déterminants de l'efficience de banques commerciales congolaises. Il utilise la paramétrisation suivante de la fonction de vraisemblance : $\sigma^2 = \sigma_u^2 + \sigma_v^2$, $\gamma = \frac{\sigma_u^2}{\sigma_u^2 + \sigma_v^2}$. Le paramètre γ tire ses valeurs dans l'intervalle de 0 et 1. Si l'hypothèse $\gamma = 0$ ne peut être statistiquement rejetée, alors $\sigma_u^2 = 0$, le terme d'erreur u_{it} relatif à la mesure de l'efficience dégénère et les paramètres du modèle sont estimés de façon efficace par la méthode de moindre carrés ordinaires. Une valeur égale à l'unité de γ indique que toutes les déviations sont dues à l'inefficience.

Dans le présent cas, le paramètre γ est signifi-

cativement différent de zéro. Ce résultat conduit à rejeter l'hypothèse selon laquelle, la variance de l'efficacité σ_u^2 est nulle (Sadrine Kablan, 2007). Par conséquent, le terme u_{it} ne peut être écarté de la régression, la frontière de coût existe bien et l'estimation des paramètres par la méthode des moindres carrés est inadéquate.

Le tableau 1 ci-après, dans sa partie relative à la fonction de coût, indique que les coefficients des outputs « dépôts à vue » ($Y1$), « dépôts à terme » ($Y2$) et « dépôts d'épargne » ($Y3$) sont statistiquement significatifs, avec des signes négatifs pour les deux premiers et positif pour le dernier. Ces signes paraissent cohérents par rapport à la théorie, ils correspondent bien à la réalité des banques en République Démocratique du Congo. L'activité de collecte de dépôts est la plus importante pour les banques que les autres activités d'intermédiation.

Tableau n° 1 : Résultats des estimations du modèle translogarithmique

Paramètres de la frontière Coût	Variable	Coefficient	Ecart-type	T-Student
	Constante	157,094	61,3386	2,56
	Ln(Y1)	-96,3291	32,0050	-3,01***
	Ln(Y2)	-34,5740	17,1477	-2,02***
	Ln(Y3)	22,6871	12,9038	1,76*
	Ln(P1/P3)	-1,46652	0,5434	-2,70***
	Ln(P2/P3)	1,23946	0,4622	2,68***
	Ln(Y1)^2	0	(omitted)	-
	Ln(Y2)^2	0	(omitted)	-
	Ln(Y3)^2	0	(omitted)	-
	Ln(P1)^2	5,0296	0,67507	7,45***
	Ln(P2)^2		0	(omitted)
	Ln(P3)^2	0	(omitted)	-
	Ln(Y1)Ln(Y2)	24,5651	5,4414	4,51***
	Ln(Y1)Ln(Y3)	4,8089	6,5488	0,73
	Ln(Y2)Ln(Y3)	-11,3717	5,3449	-2,13***
	Ln(P1)Ln(Y1/Y3)	2,7479	1,0985	2,50***
	Ln(P1)Ln(Y2/Y3)	-2,3042	1,1088	2,08***
	Ln(P2)Ln(Y1/Y3)	-1,4271	0,6326	-2,26***
	Ln(P2)Ln(Y2/Y3)	0,8684	0,4150	2,09***
	Ln(P3)Ln(Y1/Y3)	-0,5705	0,3129	-1,82*
	Ln(P3)Ln(Y2/Y3)	0,6830	0,3249	2,10***
	Ln(FP)	0,0844	0,0409	2,07***
Explication du niveau d'inefficience	Ln FP	0,0331	0,01778	-1,86*
	TINT	-0,0346	0,01474	-2,35***
	DAVTA	-0,1228	0,0866	-1,42
	RSA	-0,4237	0,2214	-1,96**
	FPCT	-0,0131	0,0050	-2,63***
	Cons	1,1352	0,4302	2,64
	σ^2	0,002	0,000	8,775***
	γ	0,165	0,057	2,885***
	R²= 0,946			

***significatif à 1 %, **significatif à 5 %, *significatif à 10 %.

Source : Elaboré par l'auteur à l'aide du logiciel Frontier 4.1.

Ainsi, une relation négative entre les dépôts à vue et les dépôts à terme et le coût total révèle le faible poids de la rémunération des dépôts mais un poids élevé du personnel employé à cet effet. Ces signes qui peuvent paraître, dans un premier temps incohérent par rapport à la théorie, correspondent bien à la réalité des banques œuvrant dans ce pays. Tandis que le signe positif des dépôts d'épargne implique que ces activités ont un poids plus important dans le cadre du

rôle d'intermédiation des banques congolaises (Sadrine K., 2007).

Les fonds mobilisés auprès de la clientèle et prêtés par la suite, aident à diminuer les coûts de l'intermédiation financière, étant donné la caractéristique principale des banques congolaises. Elles ont tendance à prêter davantage aux grandes entreprises desquelles elles sont sûres de pouvoir récupérer leurs prêts qu'aux entreprises de petite taille.

Les résultats de l'estimation sont satisfaisants dans l'ensemble. La plupart des paramètres estimés sont significatifs au seuil de 1%, 5% et 10% et le coefficient d'ajustement (R^2) pour la fonction de coût est élevé à 94,6%, ce qui est un excellent niveau. La qualité de l'estimation est comparable, sinon meilleure à la plupart des études publiées sur le même sujet.

Il ressort du même tableau que les paramètres d'économies de production jointe qui permet d'identifier, pour les trois outputs retenus dans l'équation de base (l'équation 3), les couples d'outputs pour lesquels les banques sont les plus efficaces. Les résultats confirment que les économies de variété apparaissent significatives pour la plupart des couples « dépôts à vue et dépôts à terme », soit $[ln(Y1)ln(Y2) = 24,5651]$ et « dépôts à terme et dépôts d'épargne » $[ln(Y2)ln(Y3) = -11,3717]$. Ces résultats révèlent donc l'existence des économies d'échelles significatives de production jointe, sauf pour le couple « dépôts à vue – dépôts d'épargne » $[ln(Y1)ln(Y3) = 4,8089]$ dont le coefficient est statistiquement non significatif. Les banques congolaises auraient donc intérêt à produire à la fois ces deux types d'output. En effet, au plan microéconomique, les économies d'échelle proviennent de rendements croissants. Elles constituent une barrière à l'entrée puisque toute nouvelle firme doit pouvoir produire au même niveau de coûts que ses concurrentes.

Par ailleurs, les paramètres $ln(P1)ln(Y2/Y3)$, $ln(P2)ln(Y1/Y3)$, $ln(P3)ln(Y1/Y3)$ et $ln(P1)ln(Y1/Y3)$, $ln(P2)ln(Y2/Y3)$ et $ln(P3)ln(Y2/Y3)$ représentent les effets des inputs sur les produits bancaires. Ils sont négatifs, et statistiquement significatifs pour les trois premiers mais positif et statistiquement significatif pour les trois derniers. Les résultats pour les trois premiers paramètres négatifs impliquent que la collecte de dépôts à vue, de dépôts à terme et de dépôts d'épargne est rendue possible grâce à l'utilisation du capital physique, du capital finan-

cier ainsi que de la main d'œuvre des banques. Lorsque le prix d'un de ces inputs s'accroît, les banques s'ajustent en réduisant leur demande (Ismaila Dem, 2003). Tandis que, la présence de trois paramètres positifs semble indiquer l'absence de tels avantages.

3.3.1. Déterminants de l'efficience des banques commerciales en R.D- Congo

L'estimation de la fonction (6) permet d'identifier les variables clés de l'inefficience coût de banques commerciales congolaises durant la période de 2008 à 2018. Les résultats obtenus indiquent que les fonds propres, le taux de transformation des dépôts en prêts (TINT), le rendement sur actif et le ratio des fonds propres au total des crédits (FRCT) sont les variables qui influencent l'efficience coût de ces institutions bancaires.

Les fonds propres exprimés en logarithme ($Ln FP$) ont un coefficient positif et statistiquement significatif au seuil de 10%. Ils ont un impact positif sur l'inefficience de banques, et ont donc un effet négatif sur son efficience. Ce résultat a également été trouvé par Sandrine Kablan (2007) pour le cas des banques de l'UEMOA mais il est opposé à celui de Nembot Ndeffo & Ningaye (2005) qui obtiennent un coefficient positif mais non significatif pour le cas des banques de la CEMAC. L'effet négatif de fonds propres sur l'efficience de banques congolaises s'expliquerait, toutes choses égales par ailleurs, par l'obligation faite aux banques à maintenir un certain rapport entre le montant des fonds propres et les risques inhérents aux opérations engagées.

La seconde variable relative à la réglementation du capital est le ratio des fonds propres au total des crédits, (FPCT). Cette variable est introduite dans le modèle pour traduire l'état des contraintes réglementaires en matière de capital légal minimum. Son coefficient négatif et statistiquement significatif au seuil de 1% in-

dique qu'elle influe négativement sur l'inefficience, donc a un impact positif sur l'efficience des banques congolaises. Le résultat observé pour le cas congolais contredit celui obtenu par Boutheina & Moez (2013) pour le cas des banques Tunisiennes. Ce résultat peut s'expliquer par l'obligation à maintenir un certain rapport entre le montant de fonds propres et les risques inhérents aux opérations engagées. Le coefficient négatif et statistiquement significatif révèle que les banques congolaises sont moins engagées dans les activités à risque (ratio de fonds propres moins élevé indiquerait une capacité moins grande d'absorption des pertes) et qu'elles sont averses au risque.

Quant au taux de transformation des dépôts en prêts (TINT), approché par le rapport total crédits sur total dépôts, agit positivement (signe négatif et significatif au seuil de 1%) sur l'efficience technique des banques congolaises. Ce qui revient à dire que les banques ayant un certain taux de transformation élevé ont certes la possibilité de bénéficier d'économie d'échelle et de réduire ainsi leurs coûts de production. L'impact positif du taux de transformation sur l'efficience technique passe par le biais des économies d'échelle résultant d'une reprise de l'activité de financement. En accordant de gros volumes de crédit, ces banques sont à même de réduire le coût moyen de gestion des crédits, ce qui contribue à améliorer l'efficience.

Le ratio rendement sur actif, saisi par le rapport revenu total sur le total actif (RSA), affiche un coefficient négatif et statistiquement significatif au seuil de 5% avec l'inefficience technique des banques. Ce résultat révèle donc un impact positif et significatif du revenu sur l'efficience technique des banques congolaises. Plusieurs auteurs ont étudié la relation entre le degré d'efficience et différentes variables caractérisant la performance financière, telles que les rendements des capitaux propres et ceux des actifs totaux. Guarda et Rouabah (1999) trouvent que

le coefficient de cette variable est significativement positif pour les grandes banques luxembourgeoises, ce qui traduit le lien existant entre la rentabilité et l'efficience. Le résultat obtenu, pour le cas congolais, est donc conforme à celui obtenu par Boutheina & Moez (2013) et Djamilah Dahmane (2005) qui trouvent un coefficient négatif pour le cas des banques commerciales Tunisiennes. Ce résultat s'explique, selon Djamilah Dahmane (2005), par le fait que les taux de rentabilité les plus élevés sont enregistrés par les banques publiques qui ne sont pas plus efficaces. Le résultat obtenu pour le cas congolais suggère, toutes choses égales par ailleurs, que les banques qui génèrent les revenus les plus importants relativement à leur taille sont aussi les plus efficaces au plan technique.

Le ratio dépôts à vue /total actif (DAVTA) n'a pas d'impact significatif sur l'efficience technique des banques commerciales congolaises. Le signe négatif obtenu est conforme à la prédiction mais il est statistiquement non significatif.

3.3.2. Evaluation de l'élasticité – prix

L'analyse des élasticités-prix permet de déterminer le comportement des banques en matière de demande d'input. Pour évaluer l'élasticité du coût total par rapport à la variation du prix d'un input, la présente étude recourt aux paramètres estimés de la frontière coût efficient. L'élasticité est en effet mesurée par la dérivée partielle de la fonction trans-logarithmique par rapport au logarithme du prix de l'input concerné. Elle s'écrit de la manière suivante :

Le tableau n° 2 ci-après, présente les résultats des élasticités du coût total par rapport aux prix des inputs (travail, capital physique et capital financier).

Tableau n° 2 : Elasticités coût-prix

	Coefficient
Elasticité coût-prix du travail	2,022
Elasticité coût-prix du capital physique	0,179
Elasticité coût-prix du capital financier	1,768

Source : Calculs de l'auteur sur Frontier 4.1.

Toutes les élasticités ont un signe positif comme le montre ce tableau. Cela signifie que les banques commerciales congolaises sont caractérisées par une plus grande sensibilité de leurs coûts totaux aux variations des prix de facteurs de production. Ce résultat mesure l'influence relative des facteurs de production sur l'évolution des coûts. Les facteurs ayant un impact notable sur les coûts totaux des banques congolaises sont, par ordre d'importance, le travail avec une élasticité de 2,022, le capital financier pour une élasticité 1,768 et faiblement le capital physique pour l'élasticité de 0,179. Contrairement, aux résultats observés par Ismaïla Dem (2003 :18) pour le cas de l'UEMOA pour qui d'un côté, les élasticités-prix directes des inputs sont négatives, c'est-à-dire lorsque les prix d'un de ces inputs s'accroît, les banques au sein de la zone s'ajustent en réduisant leur demande. Et de l'autre côté, les grandes banques au sein de cette zone sont moins sensibles aux variations des prix des facteurs de production.

Pour le cas congolais, l'influence du facteur travail traduit l'importance des coûts de la main d'œuvre pour les banques. Celles-ci sont très sensibles au prix du travail car l'embauche des employés plus qualifiés et plus productifs exige une enveloppe salariale conséquente et une rémunération plus élevée. Le faible niveau de l'élasticité du capital physique est lié, toutes choses égales par ailleurs, au fait que les banques congolaises exercent leurs activités, pour la plupart, dans de locaux nouvellement construits et supportent donc moins de charges

liées aux amortissements, à la maintenance et réparation des biens immobilisés.

3.3.3. Mesure des économies d'échelle des banques commerciales

Par ailleurs, cette étude mesure aussi les rendements et les économies d'échelle de banques commerciales congolaises. En microéconomie, les économies d'échelle définissent le rapport entre la quantité produite et le rendement. Elles correspondent à la baisse du coût unitaire d'un produit ou service qu'obtient une banque en accroissant la quantité de sa production. Mais, elles peuvent aussi provenir des effets d'apprentissage liés à la maîtrise de l'organisation et à l'expérience accumulée qui provoquent des gains de productivité. Quoique proche, l'économie d'échelle est une notion distincte des rendements d'échelle : les économies d'échelle mettent en relation le coût de production unitaire en fonction des quantités produites tandis que les rendements d'échelle mettent en relation les quantités produites en fonction du volume de facteurs mis en œuvre. Un rendement d'échelle croissant correspond ainsi à une économie d'échelle en ce qui concerne le coût de production.

Lorsque les banques exploitent les économies d'échelle, elles tentent d'établir un rapport positif entre les deux : investir dans les facteurs de production est censé augmenter le rendement, c'est-à-dire, la quantité de la production, de façon démesurée. Dans le présent cas, c'est par l'élasticité du coût total par rapport au niveau de chaque output que s'obtient les économies d'échelle⁽⁴⁾. Cette élasticité du coût total par rapport au niveau de production se calcule par la dérivée de la fonction du coût trans-logarithmique par rapport au logarithme de chaque output. Algébriquement, elle se présente comme suit :

4 Théoriquement, une banque fait des économies d'échelle quand elle peut doubler sa production en faisant moins que doubler ses coûts. De même, il y a déséconomies d'échelle lorsqu'un doublement de la production fait plus que doubler les coûts. Le terme d'économies d'échelle inclut les rendements d'échelle croissants comme un cas particulier, mais il est plus général, car il reflète le changement dans la proportion des facteurs lorsque la firme change son niveau de production (lire PINDYCK R. et D. RUBINFELD (2012 : 316).

$$\varepsilon_{Yj} = \frac{\partial \ln CT}{\partial \ln Y_j} = \beta_j + \sum_k \beta_{jk} \ln Y_k + \sum_h \lambda_{jh} \ln P_h$$

Les économies d’échelle (EE) globales se mesurent par la somme des élasticités propres à chaque produit selon la formule suivante :

$$EE = \sum_j \frac{\partial \ln CT}{\partial \ln Y_j} = \frac{\partial \ln CT}{\partial \ln Y_1} + \frac{\partial \ln CT}{\partial \ln Y_2} + \frac{\partial \ln CT}{\partial \ln Y_3}$$

Les résultats possibles sont :

EE<1: signifie les rendements d’échelle décroissants ;

EE=1: signifie les rendements d’échelle constants ;

EE>1: signifie les rendements d’échelle croissants.

Le tableau 3 ci-dessous, présente les résultats de la recherche des économies d’échelle.

Tableau n° 3 : Economie d’échelle de 2008 à 2018

	Coefficient
Elasticité coût par rapport à Y1	1,497
Elasticité coût par rapport à Y2	-1,173
Elasticité coût par rapport à Y3	0,899
Economie d’échelle	1,223

Source : Calculs de l’auteur sur Frontier 4.1

Le coefficient des économies d’échelle globale est supérieur à l’unité. Ceci semble indiquer qu’en moyenne les banques commerciales congolaises opèrent avec des rendements d’échelle croissant, soit un niveau d’économie d’échelle de 1,223. Autrement dit, les coûts de production augmentent moins rapidement que la production. Il existerait donc d’importantes économies d’échelle de 22,3% au niveau du système bancaire congolais, nettement plus élevées que celles estimées dans les études similaires pour les Etats-Unis qui sont relativement modeste, de l’ordre de 5% ou moins (Allen N. Berger, 1993) et pour la France 2,5% pour les banques commerciales, 0,65% pour les caisses d’épargne et 0,68% pour les caisses d’épargne

hors Alsace-Lorraine (Sassenou M., 1992 : 293) mais nettement inférieur au niveau observé au sein de l’UEMOA, soit 68,2% pour fonction Cobb-Douglas et de 28,9% pour une fonction trans-long (Ismaila Dem, 2003 :15). L’existence des économies d’échelle supérieure à l’unité constitue une caractéristique du système bancaire congolais et une barrière à l’entrée puisque toute nouvelle firme bancaire doit pouvoir produire au même niveau de coût que ses concurrentes. Ce résultat semble lié, toutes choses égales par ailleurs, aux différences de structure des économies et au degré de profondeur et de diversification des systèmes financiers.

De façon générale, il semble que plus une économie est développée, plus son système financier est ouvert, profond et diversifié, plus le niveau des économies d’échelle du système bancaire aura tendance à être faible et inversement.

Pour notre cas, les résultats révèlent que le système bancaire congolais est globalement caractérisé par une situation d’économie d’échelle croissante, avec l’impact plus notable des dépôts à vue et les dépôts d’épargne et négativement des dépôts à terme.

3.3.4. Scores d’efficience-X estimés des banques congolaises

Au regard des valeurs estimées pour les paramètres de la fonction de coût, il est possible de calculer la distance de chaque observation par rapport à la frontière efficace. En effet, le degré d’inefficacité calculé pour chaque banque varie dans l’intervalle de 0 et l’infini.

Tableau 4 : Score d'efficience de banques commerciales congolaises de 2008 à 2018

Banques	Moyenne	Minimum	Maximum	Ecart-type
Access Bank R.D Congo	0,61	0,51	0,76	0,076
Advans Bank	0,63	0,44	0,84	0,144
Afriland First Bank RDC	0,65	0,48	0,87	0,096
Bank of Africa	0,61	0,49	0,72	0,068
BCDC	0,78	0,58	0,89	0,088
BGFI-Bank	0,67	0,52	0,99	0,126
Byblos Bank RDC	0,61	0,52	0,76	0,091
Citi-Group	0,68	0,55	0,81	0,077
Ecobank	0,74	0,62	0,92	0,084
Equity Bank	0,77	0,59	0,91	0,124
FBN-Bank RDC	0,72	0,54	0,81	0,078
Raw-bank	0,76	0,56	0,87	0,086
Société Financière de Banque	0,63	0,53	0,82	0,089
Standard Bank RDC	0,61	0,47	0,88	0,131
Trust Merchant Bank	0,75	0,57	0,84	0,083
United Bank for Africa	0,53	0,41	0,71	0,091
Moyenne échantillon	0,67	0,52	0,84	0,096

Source : Calculs de l'auteur sur Frontier 4.1

L'efficacité est mesurée par son inverse qui varie de zéro et l'unité⁽⁵⁾. Les scores repris dans le tableau 4 ci-avant présentent les principales caractéristiques des scores d'efficience en termes de moyenne, de minimum, de maximum et d'écart-type pour l'ensemble de la période de 2008 à 2018.

Il ressort des résultats obtenus par le recours à la méthode SFA, tels que repris dans le tableau ci-dessus, que les banques congolaises, quelques soient leur taille : petite ou grande, affichent des scores d'efficience relativement élevés dont l'étendue est plus ou moins distincte. Sur la période étudiée, ces banques opèrent à un niveau relativement élevé d'efficience avec un score moyen de 67% largement inférieur à celui obtenu par la méthode DEA dans l'étude de Mvudi Matingu & al. (2022 :15) avec des scores moyens d'efficience technique respecti-

vement de 93% sous l'hypothèse de rendements d'échelle constants et de 97,28% sous celle de rendements d'échelle variables.

Cependant, il sied de noter que nos résultats corroborent ceux obtenus à travers l'approche DEA dans l'étude de Mvudi Matingu & al. (2022 :16) en termes de classement des banques ayant les meilleurs scores d'efficience que sont la BCDC (0.78), suivies respectivement de Equity-bank (0.77), Rawbank (0.76), TMB (0.75), Ecobank (0.74) et FBN Bank (0.72). De tels résultats impliquent qu'avec les mêmes niveaux de ressources utilisées, ces banques sont en mesure d'augmenter leur efficacité de 22%, 23%, 25%, 26% et 28% respectivement, tout en haussant leur niveau d'activités.

En outre, il sied de remarquer que les six banques sont les plus efficaces alors que l'UBA est la moins efficace de l'échantillon. Cette dernière

5 Il sied de noter que le score d'efficience est compris entre 0 (inefficience totale) et 1 (efficience parfaite des unités formant la frontière). Un score égal à 0,70 signifie que cette unité peut être considérée efficace à 70% par rapport aux meilleures de son groupe et qu'elle peut donc accroître ses performances productives de 30%.

conclusion est également confirmée par l'étude de Mvudi Matingu & al. (2022 :16). Enfin, les écarts en termes des scores d'efficience, bien qu'ils soient assez hétérogènes, renseignent sur la capacité des banques commerciales congolaises à s'adapter et à réagir à la conjoncture économique mouvante.

CONCLUSION

Cet article était consacré à la fois au débat sur le fondement théorique de l'efficacité et de l'efficience de firmes bancaires et à l'estimation des déterminants de l'efficience des banques commerciales congolaises au cours de la période de 2008 à 2018. Il était question de vouloir répondre à la problématique sur la véritable nature de la performance des banques d'autant plus que la banque, en tant que système organisé et complexe est souvent truffée d'inefficiences qui ne lui permettent pas toujours de se mouvoir conformément à un ordre donné ou, « parfaitement » à une logique imposée. Mais aussi, l'intérêt était de vouloir identifier les variables qui influent sur l'efficience des banques commerciales œuvrant en République démocratique du Congo.

De ce fait, l'article tente de clarifier d'abord, le caractère protéiforme de la performance rendant difficile son évaluation. Ensuite, de montrer que le poids des inefficiences ne permet pas toujours à la banque d'atteindre la performance optimale, celle qu'elle souhaiterait réaliser. Enfin, l'estimation d'une fonction transcendantale logarithmique a permis d'identifier les variables de l'efficience des banques commerciales congolaises, les élasticités coût-prix et les économies d'échelle de cette catégorie des banques.

Les résultats révèlent que l'efficience technique des banques congolaises est influencée fortement par le taux de transformation de dépôts en prêts, le rendement sur actif et le ratio des

fonds propres au total des crédits. Ces facteurs agissent de manière positive et significative sur l'efficience des banques congolaises à l'exception des fonds propres qui agissent négativement sur son efficience.

En outre, il a été observé que ces banques sont caractérisées par une plus grande sensibilité de leurs coûts totaux aux variations des prix de facteurs de production, principalement du prix du travail et du capital financier et faiblement de celle du prix du capital physique. Enfin, les banques congolaises enregistrent des économies d'échelle croissante en ce sens que le coefficient des économies d'échelle est supérieur à l'unité et que les hypothèses des économies d'échelle décroissante et constante sont rejetées.

Enfin, l'analyse en termes de score d'efficience renseigne que les banques congolaises opèrent à un niveau élevé d'efficience avec un score moyen d'efficience de 67% durant la période de 2008 à 2018. Et que les banques ayant les meilleurs scores d'efficience sont la BCDC (0,78), Equity bank (0,77), Rawbank (0,76), TMB (0,75), Ecobank (0,74) et FBN-Bank (0,72). Mais que la banque UBA est celle qui enregistre le score d'efficience le plus faible de l'échantillon, soit 0,53.

BIBLIOGRAPHIE

Abdelaziz, R. (2002). Économie d'échelle, économie de diversification et efficacité productive des banques Luxembourgeoises : Une analyse comparative des frontières stochastiques sur les données en panel (Working Paper n°3). Banque Centrale du Luxembourg.

Abdelaziz, R. (2006). La sensibilité de l'activité bancaire aux chocs macroéconomiques : une analyse en panel sur des données de banques luxembourgeoises (Working Paper, mai, pp. 1–33).

- Battese, G., & Coelli, T. (1995). A model for technical inefficiency effects in a stochastic frontier production function and panel data. *Empirical Economics*, 20, 325–332.
- Beaud, M., & Dostaler, G. (1993). *La pensée économique depuis Keynes : Historique et dictionnaire des principaux auteurs*. Éditions du Seuil.
- Berger, A. N., & Humphrey, D. B. (1993). Économies d'échelle, fusions, concentration et efficacité : l'expérience dans la banque américaine. *Revue Économique et Financière*, 27, 123–154.
- Bourbonnais, R. (2009). *Économétrie : Manuel et exercices corrigés* (7^e éd.). Dunod.
- Boutheina, B., & Moez, L. (2013). Efficience des banques commerciales tunisiennes : étude par l'approche de frontière stochastique. *Panoeconomicus*, 103–132.
- Cabantous, L., & Hilton, D. (2006). De l'aversion à l'ambiguïté aux attitudes face à l'ambiguïté : les apports d'une perspective psychologique en économie. *Revue Économique*, 57(2), 259–280.
- Cadoret, I., et al. (2009). *Économétrie appliquée : Méthodes – applications – corrigés*. De Boeck Université.
- Chitou, I. (2009). Les inefficiences-X et performance globale de l'entreprise. *Notes scientifiques de l'Université Nationale de Taurida, Série Économie et Gestion*, 22(61), 405–431.
- Corhay, A., & Mapapa Mbangala. (2015). *Fondements de gestion financière*. Atelier des Presses – Université de Liège.
- Coupey-Soubeyran, J. (2015). *Monnaie, banques, finance* (4^e éd.). PUF.
- De la Villarmois. (2001). Le concept de performance et sa mesure : un état de l'art. *Cahiers de recherche de l'IAE de Lille*, 5, 199–216.
- Dahmane, D. (2005). Réforme du secteur bancaire et efficience : cas des banques commerciales tunisiennes (Working Paper, avril, pp. 1–30).
- Durant, R. (2000). *Entreprise et évolution économique*. Belin.
- Epon, B., & Jacquemet, N. (2010). *Économétrie : Méthodes et applications*. De Boeck Supérieur.
- Greene, W. H. (2011). *Économétrie* (7^e éd.). Pearson Éducation France.
- Guarda, P., & Rouabah, A. (1999). Efficacité et performance des banques en Europe : une analyse de frontière stochastique sur des données de panel. *Centre de Recherche en Économie Appliquée, Working Paper n°99-5*, Luxembourg.
- Guerrien, B. (2002). *Dictionnaire d'analyse économique : microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux*. La Découverte & Syros.
- Henderson, J. M., & Quandt, R. E. (1971). *Microeconomic Theory: A Mathematical Approach* (2^e éd.). McGraw-Hill.
- Ismaila, D. (2003). Économies de coûts, économies d'échelle et de production jointe dans les banques de l'UEMOA : qu'est-ce qui explique les différences de performance ? *Notes d'information et statistiques*, 537, BCEAO, juin, 3–33.
- Jaskold Gabszewicz, J. (1987). *Théorie microéconomique* (2^e éd.). De Boeck & Larcier.
- Kablan, S. (2005). Mesure de la performance des banques dans les pays en développement : le cas de l'UEMOA. *Rapport final du workshop* (2–7 juin), pp. 1–46.
- Lahyani, I., Ben Salah, N., & Boujelbene, Y. (2008). Facteurs déterminants de l'efficience bancaire : cas des banques commerciales tunisiennes (Working Paper, pp. 1–22).
- Leibenstein, H. (1978). *General X-Efficiency Theory and Economic Development*. Oxford University Press.

- Malingumu Syosyo. (2021). Réformes du système bancaire en RDC : Analyse des effets sur la rentabilité et l'efficacité des banques créatrices de monnaie de 1970 à 2018 (Mémoire de DEA). Université de Kinshasa.
- Mester, L. (1996). A study of bank efficiency taking into account risk-preference. *Journal of Banking and Finance*, 20, 1025–1045.
- Mvudi Matingu, S., et al. (2022). Effet de la concurrence bancairesur l'efficacitédes banques en République Démocratique du Congo. *Revue Internationale du Chercheur*, 3(3), 1–27.
- Okeahalam, C. (1998). An analysis of price-concentration relationship in the Botswana commercial banking industry. *Journal of African Finance and Economic Development*, 3, 65–84.
- Pindyck, R. S., & Rubinfeld, D. L. (2012). *Microéconomie* (8^e éd.). Pearson-France.
- Reynes, F., & Yeddir-Tamsamani, Y. (2009). Substituabilité des facteurs et rendements d'échelle sectoriels en France : une estimation par une fonction de coût flexible (Document de travail n°2009-37, OFCE, décembre).
- Sassenou, M. (1992). Économies de coûts dans les banques et les caisses d'épargne, impact de la taille et de la variété des produits. *Revue Économique*, 43(2), 227–300.
- Stevenson, R. E. (1980). Likelihood functions for generalized stochastic frontier estimation. *Journal of Econometrics*, 13, 57–66.
- Taktak, S. (2010). Gouvernance et efficacité des banques tunisiennes : étude par l'approche de frontière stochastique. *Revue Libanaise de Gestion et d'Économie*, 5, 1–36.
- Tim Coelli, J. (1996). A Guide to Frontier Version 4.1: A Computer Program for Stochastic Frontier Production and Cost Function Estimation (Working Paper 96/07). University of New England, Center for Efficiency and Productivity Analysis.
- Touhami Abdelkhalek, & Solhi, S. (2009). Efficacité et productivité des banques commerciales marocaines : approche non paramétrique (Working Paper n°466, février, pp. 2–35).

Conflits et/ou contradictions dans les interactions sociales et leur compréhension : condensé d'informations sur la dialectique, en tant que théorie et approche méthodologique adéquate.

par

BOLIMA BOLITSI William*

R

ésumé

Il est indéniable que les conflits sociaux et/ou les contradictions sociales font partie intégrante de la vie sociale. De nombreux facteurs contribuent à la naissance de ces tensions ou contradictions au sein des sociétés humaines. Cependant, à travers l'examen de la littérature scientifique disponible, nous pouvons soutenir que la dialectique apparaît comme une méthode pertinente pour expliquer ces phénomènes. L'éguée par Karl Marx, la dialectique s'appuie sur le matérialisme historique comme paradigme et trouve sa force dans quatre principes fondamentaux, souvent appelés lois dialectiques : - la loi de la connexion universelle des faits ou l'unité des contraires, - la loi de la contradiction ou de la lutte des contraires, - la loi du changement dialectique ou la négation de la négation, et - la loi du changement quantitatif en qualitatif, ou la loi du progrès par bonds. Il est évident que l'application de la dialectique à l'analyse des contradictions au sein d'une configuration sociale nécessite l'opérationnalisation de l'une ou l'autre de ces lois. Cette réflexion sociologique expose ces principes au bénéfice des chercheurs et acteurs scientifiques contemporains.

Mots clés : contradictions, conflits sociaux, interactions sociales, compréhension, dialectique, théorie et approche méthodologique, etc.

Abstract : There's no denying that social conflicts and/or contradictions are an integral part of social life. Many factors contribute to the emergence of these tensions or contradictions within human societies. However, from an examination of the available scientific literature, we can see that dialectic appears to be a relevant method for explaining these phenomena. Inherited from Karl Marx, dialectics is based on historical materialism as a paradigm, and finds its strength in four fundamental principles, often referred to as dialectical laws: - the law of universal connection of facts or unity of opposites, - the law of contradiction or the struggle of opposites, - the law of dialectical change or the negation of negation, and - the law of quantitative to qualitative change, or the law of progress by leaps and bounds. It's obvious that the application of dialectics to the analysis of contradictions within a social requires the operationalization of one or other of these laws. This sociological reflection sets out these principles for the benefit of contemporary scientific researchers and actors.

Key words : contradictions, social conflicts, social interactions, understanding, dialectics, methodological approach, etc.

* Docteur en Sociologie et gradué en Anthropologie après une brève formation en Droit (UNIKIN). Professeur et titulaire de la Chaire de la Sociologie au Département des Sciences Economiques à la faculté des Sciences Economiques & de Gestion de l'Université de Kinshasa.

tél: 0814707281 / williambolima2020@gmail.com

INTRODUCTION

Il est essentiel de noter, en premier lieu, que la science se définit par son objet, ses méthodes et ses techniques de recherche, etc. Voilà pourquoi, nous donnons raison à Ibrahim Lo, qui souligne que : « la méthode de recherche confère la légitimité à toute forme de connaissance scientifique, et, plus, particulièrement, celle des sciences sociales » (Bolima, 2019). Il nous revient de rappeler par l'observation que le regard critique sur des phénomènes des sociétés en vue de la saisie des lois les régissant, le chercheur se trouverait devant un processus à la fois historique, économique et social. Pour ce faire, il lui faut une théorie qui tracterait sa démarche et/ou une approche méthodologique appropriée.

Certes, il est utile de retenir que la diversité des réalités sociales implique la pluralité des méthodes pour la saisie de la globalité et de la totalité sociale, toujours, complexe et dynamique. Néanmoins, le caractère inhérent et universel des conflits sociaux et/ou des contradictions à la vie sociale impose aux chercheurs une approche particulière pour leur saisie (Bolima, 2023). La sociologie propose la dialectique. C'est pourquoi, cette modeste production scientifique s'oblige d'esquisser un condensé d'informations sur la dialectique, une approche explicative des faits sociaux dans leurs contradictions et/ou oppositions, etc.

Cette dernière, est perçue, à la fois, comme un paradigme et comme une méthode des sciences sociales. L'étude repose sur une analyse systémico-téléologique (Bussa & Bolima, 2024), soutenue par la documentation et l'observation comme outils de collecte d'informations (Kunyusa & Shomba, 1995) sur le sujet. En dehors de la brève introduction, cette réflexion se déploie en deux sections. En effet, nous faisons savoir que la première section présente, de manière synoptique, des généralités sur la problématique

des méthodes et des techniques de la recherche en sciences sociales. La deuxième, quant à elle, s'appuie sur deux expériences sélectionnées, en fonction des tensions possibles, des oppositions inhérentes à leurs objets d'étude, et des conflits qu'elles sous-tendent, etc., pour montrer combien la dialectique a été d'une importance capitale dans l'explication de ces phénomènes sociaux. Enfin, une brève conclusion plaide en faveur de la triangulation (Wetshodima, 2013) des techniques et méthodes de recherche, ainsi que des approches, etc.

I. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PORTEE DE LA PLACE STRATEGIQUE DES METHODES ET TECHNIQUES : CONDANSE D'INFORMATIONS GENERALES

Mbaya M. souligne que, dans une recherche scientifique, « la méthode de recherche comporte une portée stratégique et la technique une portée tactique ». Cette distinction est d'autant plus pertinente lorsque l'on considère, comme le rappelle Ibrahim Lo, que « la méthode de recherche confère la légitimité à toute forme de connaissance scientifique, et, plus particulièrement, celle des sciences sociales ». Cette section a pour objectif de clarifier les concepts de méthode et de technique, ainsi que d'examiner quelques notions connexes.

1.1. Quid de méthode et de technique de recherche scientifique comme concepts ? et quelques notions connexes

Plusieurs définitions sont retenues en ce qui concerne le concept de méthode comme celui de technique de recherche scientifique (Duchamp & Drouard, 1989), La technique, dans une recherche scientifique, est perçue comme tout outil qui permet au chercheur de récolter et, dans une certaine mesure, de traiter les informations nécessaires à l'élaboration d'un travail scientifique » (Tsungu, 1988).

Dans le cadre d'une recherche scientifique (DU-CHAMP, B. BOUQUET, M. & DROUARD, H, 1989)., la technique est considérée comme tout outil qui aide le chercheur à collecter et traiter les données utiles à l'élaboration de son travail. Parmi les techniques couramment utilisées, nous citons : la technique documentaire, le « focus group », le questionnaire, l'observation (dans toutes ses variantes), l'interview (Shomba, 2013), ainsi que les techniques statistiques et les outils économétriques » (Bofoya, 2018), etc. Quant à la notion de méthode, (Loubet, 1989), il est important de noter, d'un point de vue philosophique, qu'elle désigne un ensemble d'opérations intellectuelles permettant à une discipline de parvenir à une fin, une découverte ou la preuve d'une vérité.

Le Dictionnaire Robert Méthodique la définit comme l'ensemble des démarches que suit l'esprit pour découvrir et démontrer la vérité dans les sciences. Pour Muluma M. (2003), elle est « un chemin. "Meta" qui signifie vers, au-delà, après. Il s'agit d'un ensemble de règles ou de procédés permettant d'atteindre, dans les meilleures conditions (temps, argent, hommes...), un objectif : vérité, expérience, vérification, apprentissage », De son côté, Tshungu Bamesa (1988) adhère à la définition de Claude Javeau, selon laquelle « la méthode est essentiellement une démarche intellectuelle qui vise, d'un côté, à établir rigoureusement un objet de science (réalité sociale étudiée en fonction d'un objectif déterminé) et, de l'autre, à mener le raisonnement portant sur cet objet de manière la plus rigoureuse possible » (Tshungyu, 1988). Pour sa part, M. Grawitz (1970) la considère comme « un ensemble d'opérations intellectuelles par lequel une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie ». Shomba K., (2013) définit la méthode comme « une voie particulière en vue d'éclairer l'itinéraire de la réflexion permettant de saisir et de démontrer le soubassement du phénomène sous

examen », tandis que Esiso (2012) la perçoit comme « une démarche intellectuelle exigée par le schéma théorique approprié à elle en vue d'expliquer une série de phénomènes observés ».

Pour notre part, nous adoptons la définition de Régis Jolivet qui la considère comme « l'ordre qu'il faut imposer aux différentes démarches nécessaires pour arriver à une fin donnée ». En effet, puisqu'appliquée au travail scientifique, elle se veut cet ordre ou cette voie que nous imposons à nos démarches intellectuelles pour parvenir à la compréhension de notre objet d'étude.

Il sied de noter que la méthode consiste en une tentative d'explication, reliée à une théorie appliquée à la réalité d'un domaine spécifique, selon une manière propre à ce domaine. Il est également crucial de rappeler que la méthode « se transforme et s'ajuste constamment au cours même de son application » (Verhaegen et al., 1976). Dans cette même perspective, Guy Rocher (1968) affirme que « le sociologue doit être profondément convaincu qu'il n'existe pas, pour chaque situation concrète, des facteurs dominants d'explication, mais qu'il doit également être convaincu qu'il n'existe pas, dans l'absolu, de modèle général de causalité toujours uniformément applicable ». Ainsi, il devient impératif pour les chercheurs, les sociologues, particulièrement, de comprendre que tout objet de connaissance informe et conditionne la méthode, selon que celle-ci, se transforme et s'ajuste constamment au cours de son utilisation ou application.

Somme toute, il est utile de rappeler que les sciences sociales recourent à une pluralité de méthodes. Parmi celles-ci, on peut citer la monographie, la comparaison, l'analyse structurelle, l'analyse fonctionnelle, la méthode historico-généraliste, la méthode structurale-fonctionnaliste, la méthode systémique, la méthode dynamique,

la dialectique et l'analyse contrefactuelle, etc. En outre, rappelons que le choix des méthodes et techniques de collecte des données dépend de l'orientation du travail, de l'étendue de l'investigation et, dans une certaine mesure, des préférences du chercheur (Shomba, 2008). Il importe, également, de noter que le terrain impose au chercheur un type de comportement et une manière de faire spécifiques. Pour ce faire, le chercheur peut adapter telle ou telle méthode et/ou technique de recherche en fonction de la spécificité historique de son objet d'étude.

1.2. Recherche scientifique face à la pluralité et la complexité du social : de la nécessité de la triangulation

Dans une recherche scientifique, l'objectif ultime demeure le résultat. Cependant, il est essentiel de rappeler que « les résultats d'une recherche valent ce que valent les moyens qui ont présidé à leur obtention » (Shomba, 1914). Il s'agit des méthodes, techniques, ainsi que des théories utilisées usitées. Voilà pourquoi, dans la collecte des informations relatives à un objet d'étude, il est conseillé aux chercheurs de recourir à une approche qui fait appel ou qui combine plusieurs méthodes et techniques, en les utilisant de manière concomitante. Ceci nous renvoie à ce que d'aucuns qualifient de « triangulation » (Wetshodima, 2013).

La triangulation est définie par Denzin, N.K., comme « l'emploi d'une combinaison des méthodes et des perspectives permettant de tirer des conclusions valables à propos d'un même phénomène » cité par Wetshodima, (2013). Elle se veut, utilement, le point d'articulation des composantes qui soutiennent la production de nouvelles connaissances relatives à un phénomène. Cette exigence scientifique est d'autant plus pertinente face à la complexité de l'objet d'étude en sciences sociales, dont le double aspect subjectif et objectif nécessite un pluralisme méthodologique et le recours à plu-

sieurs techniques (Shimba, 2011). Ainsi que le note Wetshodima (2013), « dans toute recherche scientifique, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation, diverses stratégies sont mises au service du chercheur pour accroître la fiabilité des données recueillies et la valeur des résultats escomptés ».

Certes, parmi les stratégies au service des chercheurs, la triangulation mérite d'être soulignée. « Elle prône le recours constant à la combinaison de différentes méthodes et techniques de recherche dans l'accomplissement d'une recherche menée autour d'un thème spécifique » (Montousse & Gilles, 2011), en tenant compte du fait que le terrain informe les méthodes et impose parfois des techniques non prévues par le chercheur. Voilà pourquoi, nous devons retenir que la triangulation consiste à l'utilisation conjointe, avec la comparaison de plusieurs méthodes. Evoquons également Hlady-Rispal, qui parle de « multi-angulation » dans une plus large acceptation, qui englobe plusieurs matériaux et approches. La diversité des domaines de la réalité sociale, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, politiques, démographiques, idéologiques, etc., et leur dynamique impliquent le recours à plusieurs méthodes pour mieux saisir toute leur complexité.

En somme, il est primordial de noter que, dans toute recherche scientifique, de sa conception à sa réalisation, diverses stratégies sont mises en œuvre pour accroître la fiabilité des données et la valeur des résultats. Dans la liste, la triangulation s'impose comme une des stratégies incontournables, du fait qu'elle exige la combinaison raisonnée des méthodes et des techniques variées. Au regard des subtilités de l'être humain et face à la complexité des faits sociaux, le choix inclusif des méthodes se révèle indispensable pour une analyse approfondie et efficiente. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette démarche que d'aucuns traitent de triangulation.

II. CONFLITS ET/OU CONTRADICTIONS DANS LES INTERACTIONS SOCIALES ET LEUR EXPLICATION : DE LA DIALECTIQUE COMME APPROCHE METHODOLOGIQUE APPROPRIÉE

Il est important de rappeler que le choix des méthodes et techniques de collecte des données dépend de plusieurs facteurs : l'orientation du travail, l'étendue et l'ampleur de l'investigation, ainsi que les préférences personnelles du chercheur (Shomba, 2008). Dans cette perspective, la dialectique joue un rôle indiscutable dans l'analyse des conflits et des contradictions au sein des interactions sociales. Elle est, en effet, indissociable du matérialisme historique qui la soutient comme la théorie de référence. La théorie étant comprise ici comme un courant d'idées dans lequel le chercheur s'inscrit, et qui sert de fondement aux méthodes de recherche afin d'enrichir l'explication des phénomènes étudiés. La section examine brièvement le matérialisme historique (Kabuya, 2011) tel que défini par Karl Marx, ainsi que la dialectique comme approche méthodologique en sciences sociales.

2.1. Matérialisme historique comme paradigme légué par Karl Marx

Il sied de noter que dans sa onzième thèse sur Feuerbach, Karl Marx soutient que « le matérialisme historique est une nouvelle théorie, une théorie scientifique de l'histoire, de la même manière que la théorie scientifique de Galilée qui avait fondé un champ scientifique nouveau : la science physique » (Bolima, 2024). A travers cette thèse, Marx opère une rupture fondamentale avec les anciennes théories philosophiques de l'homme et de la société, qui se limitaient à contempler et à interpréter le monde, sans chercher à en comprendre les mécanismes ni à transformer les sociétés (Grawitz, 1996).

Mbela & Lames, (2013) reconnaissent à Karl

Marx la paternité du matérialisme historique, soulignant que ce dernier fait de l'économie la base sur laquelle reposent l'État et les idées. Cependant, Karl Marx est souvent critiqué pour avoir réduit les phénomènes sociaux à des phénomènes économiques. Pour lui, le changement social provient des classes sociales qui, à travers leurs luttes, transforment l'organisation économique et sociale. Dans cette optique, Marx soutient que dans les sociétés capitalistes, l'État se présente comme un instrument visant à maintenir l'exploitation du prolétariat par la bourgeoisie. Contrairement à Hegel, pour qui, l'État est l'incarnation de la rationalité, Marx affirme que l'État n'est pas extérieur à la société, mais en est une émanation (Mbela & Mpongi, 2013).

Le matérialisme historique est assis sur un double refus : le refus d'expliquer les transformations sociales uniquement par les idées, et celui de voir l'État comme le garant de l'intérêt général. Selon Marx, l'économie oriente la superstructure étatique et idéologique. Le matérialisme historique, en tant que théorie marxiste, repose sur la notion d'une totalité organique dans toute formation sociale, structurée par un mode de production déterminé. Ce paradigme distingue deux niveaux fondamentaux : l'infrastructure économique (la base matérielle) et la superstructure politique et juridique. La dynamique des rapports entre ces deux niveaux est essentielle, l'économie étant déterminant en dernière instance. Le matérialisme historique (Kabuya, 2011) repose aussi sur la théorie de la transition d'un mode de production à un autre, en fonction de leurs structures et contradictions internes. Le matérialisme historique mobilise plusieurs concepts clés, tels que la « formation sociale », le « mode de production », les « forces productives » (matérielles et humaines), la « plus-value », les « rapports sociaux de production », les « moyens de production » et la « lutte des classes », etc.

Cependant, cette vision matérialiste historique a été nuancée par certains penseurs, comme Lombeya B. sociologue et homme d'État congolais, (R.D.C) qui insiste sur la nécessité de prendre en compte les interactions des différentes sphères d'une société, toujours en mouvement. Il met en lumière la centralité de la sphère politique, en raison de sa puissance (Lombeya, 2018-2019). et prévient contre un économisme réducteur, c'est-à-dire la tendance à réduire les phénomènes sociaux à des phénomènes économiques. Pour ce sociologue, les interactions entre sphères économiques, sociales et politiques, etc, ne doivent pas être négligées dans l'analyse des dynamiques sociales.

A-coup sûr, la méthode dialectique, souvent associée au matérialisme historique, représente une approche méthodologique qui s'inscrit dans cette vision marxienne. Le matérialisme historique, par son double refus, rejette une explication des transformations sociales uniquement par les idées et le rôle prépondérant de l'État comme garante de l'intérêt général. Il considère que les conditions matérielles de production déterminent l'organisation des sociétés et conditionnent leur histoire. Pour Marx, une société est définie par son mode de production, qui détermine ses relations sociales (GUY R., 19968). Comprendre les différents types de sociétés historiques et les relations sociales qui en découlent impose l'analyse de la structure matérielle de ces sociétés. Le mode de production repose sur les rapports de production et les forces productives. Ces dernières se distinguent par l'état des techniques (outils, machines, énergie, moyens de communication) et par la force de travail humaine. Au fil de l'histoire, les forces productives se sont progressivement développées, permettant une meilleure appropriation des ressources naturelles. Il est crucial de différencier les forces productives matérielles, telles que les outils et les machines, des forces productives humaines, c'est-à-dire la force de travail. Les

forces humaines utilisent les forces matérielles à travers les rapports sociaux de production, caractérisés par la division du travail, la répartition des biens, et les relations de classe, qui se manifestent dans les rapports de propriété.

Au début d'un mode de production, les rapports de production favorisent le développement des forces productives. Cependant, avec le temps, ces rapports finissent par entraver leur expansion. C'est pourquoi Marx conclut que « pour libérer les forces productives, il faut changer de mode de production » (Lombeya, 2018-2019). Par exemple, en Europe, le mode de production féodal a cédé la place au mode de production capitaliste, qui a permis un développement significatif des forces productives, mais a aussi engendré des crises industrielles graves. Marx prédit que ce mode de production capitaliste serait surpassé par un mode de production socialiste, puis communiste, dans lequel, l'absence d'exploitation permettrait un développement des forces productives qui bénéficierait à tous. Si Marx est parfois critiqué pour avoir réduit les phénomènes sociaux à des phénomènes économiques, il est important de rappeler que, pour lui, le mode de production canalise les relations des hommes dans la société. Sur cette base économique, c'est-à-dire l'infrastructure, se forge une superstructure juridico-politique, englobant ainsi les domaines culturel et religieux. En d'autres termes, l'économie, en tant qu'infrastructure, détermine la superstructure, qui inclut le système politique, juridique, ainsi que les idées, croyances et phénomènes culturels.

Marx l'affirmait que : « L'existence sociale des hommes forgerait leur conscience » (Lombeya, 2018-2019). Selon lui, face aux défis que rencontrent les sociétés, le changement social doit provenir des classes sociales, acteurs collectifs qui, à travers leurs affrontements, transforment l'organisation économique et sociale. Il analyse les violences infligées aux mouvements

ouvriers en France, en Allemagne et en Angleterre et conclut que l'État dans les sociétés capitalistes, demeure un outil destiné à maintenir l'exploitation du prolétariat par la bourgeoisie. Contrairement aux thèses de Hegel, qui considéraient l'État comme l'incarnation de la rationalité, Marx affirme que l'État n'est ni extérieur ni supérieur à la société ; il en est l'émanation. Ainsi, il n'est pas plausible que les conflits nés de cette exploitation puissent être résolus par l'intervention de l'État, puisque celui-ci est lui-même un produit de cette exploitation. Pour lui, l'État est une force construite par les capitalistes, propriétaires des moyens de production dans le but de protéger leurs intérêts et privilèges (Lombeya, 2018-2019).

2.2. Des conflits sociaux et/ou des contradictions dans les interactions sociales et de la dialectique comme l'approche méthodologique appropriée dans leur analyse

Avant d'aborder directement la question de la dialectique, il est utile de préciser certains concepts fondamentaux, notamment ceux relatifs à la théorie scientifique, à l'approche méthodologique et à l'épistémologie.

L'épistémologie, qui constitue l'une des clés de notre réflexion, désigne l'étude critique des sciences, visant à en déterminer l'origine logique, la portée et la valeur. Elle se veut une théorie de la connaissance, pour dire, la science des sciences. Par son biais, on s'intéresse à la constitution des connaissances valides et à la manière dont elles se fondent. La science des sciences, l'épistémologie peut aussi être considérée comme la théorie de la connaissance, et, de ce fait, signifie étude de la constitution des connaissances valables (Piaget, 2014-2015). La théorie, en tant qu'ensemble organisé d'idées et de concepts abstraits appliqués à un domaine particulier, peut également être perçue comme un système constitué d'hypothèses vérifiées et de règles logiques. Quant à l'approche métho-

dologique, l'obligation nous est de recourir à l'Anthropologie. Pour ce faire, il sied de noter que l'approche méthodologique envoie à un ensemble structuré de méthodes et de techniques, etc., utilisées pour collecter et analyser des données sur des groupes humains et leurs comportements et/ou sur une structure sociale (Mbaya, 2011).

S'agissant de la dialectique, méthode de recherche en sciences sociales développée par Karl Marx, elle se distingue par son intérêt pour l'analyse des tensions et des contradictions inhérentes à la nature humaine et à la vie sociale. La dialectique met en lumière la vulnérabilité permanente des systèmes sociaux et leur capacité à évoluer en raison des conflits internes qui les traversent. Elle est fondamentalement liée à l'idée de la totalité, refusant l'isolement des éléments et soulignant que la réalité sociale résulte des interactions complexes entre ses différentes parties. La dialectique privilégie l'identification des contradictions internes à cette réalité sociale, mettant en évidence des tensions, des oppositions, des luttes, et des conflits souvent masqués par l'apparente unité du réel. Cette méthode n'est donc pas une simple analyse descriptive, mais une démarche qui vise à intégrer et rendre plus pertinentes diverses méthodes explicatives telles que le fonctionnalisme, le structuralisme, ou encore la systémique (Kuyunsa & Shomba, 1995). En outre, elle fait tout, pour dépasser ces approches en vue d'expliquer et d'anticiper les mutations sociales, tout en proposant des solutions en vue de la transformation efficace de la réalité en faveur d'un plus grand nombre.

Décidément, la dialectique, en tant que méthode, fait partie du paradigme critique et elle appartient au courant du matérialisme historique, qui s'oppose fréquemment aux méthodes issues du paradigme positiviste et fonctionnaliste. Elle défend l'idée du bouleversement de l'ordre existant, du dépassement de l'État en

vue de mettre en place la dictature du prolétariat (Mbela & Lames, 2013). Toutefois, selon Esiso (2012), la méthode dialectique permet de comprendre les contradictions inhérentes à tout système social, offrant ainsi une analyse démystificatrice des phénomènes sociaux. De son côté, Kabeya T. (2018) voit dans la dialectique un « art de la rhétorique » qui, par le recours à des arguments contradictoires, a pour but de démontrer, prouver, convaincre et obtenir l'adhésion.

Comme souligne Muluma, (2003) et d'autres analystes des sociétés, la méthode dialectique repose sur un ensemble de postulats qui se traduisent par des lois ou principes. Quatre lois fondamentales, propres à la dialectique, peuvent être identifiées, en ces termes, à savoir :

- La loi de la connexion universelle des faits ou la loi de l'unité des contraires. Cette loi stipule que dans le monde matériel, tout est en corrélation et en interaction. Les éléments demeurent en intégration et ne peuvent pas évoluer de manière isolée. Ils sont toujours en interdépendance. Ainsi, la dialectique invite tout le monde à comprendre le monde social comme un tout, où chaque phénomène est relié aux autres, sans en être isolé.
- La loi de contradiction ou de lutte des contraires. Celle-ci soutient que les contraires sont des aspects internes de tout objet, qui, tout en s'opposant, sont en même temps en interdépendance. L'unité des contraires constitue le moteur du changement au sein des sociétés humaines. La dialectique marxiste considère que la lutte des classes (des contraires) est à la base de toute transformation sociale, car elle révèle les forces motrices de l'évolution. Cela démontre que la société n'est pas un lieu de consensus homogène, mais un espace où les conflits sont inévitables.
- La loi du changement dialectique ou de la

négation de la négation. Cette loi repose sur l'idée que tout ce qui existe est en constante transformation. Marx affirme que la nature et la société sont dans un état de mouvement perpétuel. En ce sens, la société cherche constamment à dépasser les situations actuelles pour en créer de nouvelles.

- La loi du changement de la quantité en qualité ou la loi du progrès par bonds. Elle stipule que les transformations sociales, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, ne peuvent se produire que par un processus de changement gradué ou cumulatif. Autrement dit, un changement qualitatif ne peut survenir qu'à partir de changements quantitatifs progressifs, que ce soit par addition ou soustraction (Muluma, 2003).

Au demeurant, soulignons que la dialectique n'est pas simplement une théorie mais une approche méthodologique qui permet de comprendre les dynamiques sociales complexes. Elle joue un rôle central dans l'analyse des conflits au sein des sociétés, en proposant une explication des contradictions et des transformations sociales. Elle met aussi en lumière des tensions issues des intérêts opposés entre les acteurs au sein d'une société, toujours, dynamique. Enfin, l'œuvre majeure de Karl Marx, *Le Capital* (Lombeya, 1985), réserve une critique sévère à l'économie politique classique, et, en particulier, à ses représentants comme Ricardo. En s'appuyant sur les travaux des économistes classiques anglais, Karl Marx démontre que l'économie moderne est un mode de production historique spécifique : le système capitaliste. Ce dernier repose sur l'exploitation de la force de travail par le capital, ce qui constitue l'essence du capitalisme.

De notre part, en reprenant les propos de Karl Marx, il y a lieu que nous puissions insister sur le fait que la société moderne comporterait deux grands groupes, pour ne pas parler

de deux grandes classes : la classe des capitalistes, propriétaires des moyens de production, et celle des prolétaires, qui n'ont que leur force de travail. La première classe achète la force de travail détenue par la seconde, et dirige la production des marchandises, fondée sur un échange qui lie la valeur d'usage et la valeur d'échange. A cet effet, il y lieu de retenir, avec Marx, que l'analyse des bouleversements sociaux, notamment ceux que connaît l'Afrique, en particulier, la République Démocratique du Congo, ainsi que le devenir des pays du Tiers-Monde, doit être inscrite dans cette logique de l'évolution générale du monde, « une évolution dialectiquement dominée par le capitalisme financiarisé » (Saint.V., 2014).

Deux études ayant recours à la dialectique comme méthode dans l'analyse de leurs objets sont ici évoquées :

- ***Les projets de développement rural en République Démocratique du Congo : Analyse sociologique de l'expérience de la Cacaoyère de Bengamisa (CABEN) dans la Province de la Tshopo*** (Bolima, 2019). Cette thèse de doctorat en Sociologie (Sciences Sociales Politiques et Administratives), soutenue le 08 février 2019 à l'Université de Kinshasa, a utilisé la dialectique comme méthode d'analyse. Le choix de cette approche était justifié par la nature même de l'objet d'étude, qui se caractérisait par des contradictions internes et se situait au cœur d'une réalité toujours dynamique. En effet, la thèse met en évidence les contradictions entre les projets de développement rural et les intérêts des populations souvent paupérisées. La pensée capitaliste, en imposant des principes qui mènent parfois à des pratiques contraires à la vision républicaine de la gestion de la chose publique, joue un rôle crucial dans cette dynamique. La « recherche de l'intérêt à tout prix » (Lombeya, 1985) entre en conflit avec

le principe de justice distributive, essentiel à la solidarité nationale. En République Démocratique du Congo, en général, et dans ses différentes provinces, en particulier, la multiplication des projets de développement rural coïncide souvent avec des inégalités sociales persistantes. Un écart marqué se crée entre la prolifération de ces projets et la réalité de la misère des populations rurales. Le fossé entre la vie des « développeurs-porteurs » de projets et celle des populations rurales congolaises continue de se creuser. Les projets de développement rural ne rassurent pas l'amélioration des conditions de vie des populations cibles (Bolima2019). La coexistence de ces projets avec la pauvreté et les frustrations des populations rurales reste une constante en RD. Congo. Tout cela se déroule « sous le regard tantôt complice, tantôt impuissant des gouvernants, souvent désavoués par les populations qu'ils gouvernent, en raison de l'inadéquation entre les potentialités du pays, leurs politiques et l'état général de la vie des Congolais. Pourtant, « les atouts de cette République auraient dû en faire un modèle d'émergence en Afrique et dans le monde » (Baende, 2011-2012).

Cette accumulation de contradictions a justifié l'adoption de la méthode dialectique, car elle permet de récapituler, d'intégrer et de rendre plus pertinentes les approches explicatives classiques telles que le fonctionnalisme, le structuralisme et la systémique. En s'appuyant sur la dialectique, l'étude a permis d'obtenir des résultats significatifs, validés par le jury de la thèse, accompagnés de recommandations appropriées pour la résolution des contradictions observées.

- ***De la religion et/ou l'Église dans le contrôle***

des esprits et la domination occidentale du monde : Pour une lecture utilitaire des instruments religieux en vue de la libération mentale des peuples dominés (Bolima, 2023). La seconde étude ayant fait recours à la méthode dialectique examine le rôle historique et contemporain de l'Église, notamment l'Église catholique, dans le processus de domination occidentale et le néocolonialisme, avec un accent particulier sur la République Démocratique du Congo. L'étude relève un phénomène que l'on pourrait qualifier de « darwinisme socio-politique, culturo-spirituel et économique » (Données de l'observation), où chaque continent, chaque groupe régional, chaque pays, chaque peuple lutte pour éviter d'être englouti par les dynamiques de pouvoir globales. Les analyses sociologiques suggèrent que l'Occident recourt à plusieurs stratégies et instruments pour maintenir son hégémonie, parmi lesquels la religion et l'Église (Catholique) jouent un rôle clé. Cette étude met en lumière, dans le cadre du néocolonialisme et de l'occidentalisation du monde, la place et le rôle de l'Église catholique, ainsi que des autres religions à travers le monde, en insistant particulièrement sur la situation de la RD Congo (Bolima & Ndjodi, 2017), (Bolima, 2013). Le recours à la méthode dialectique est justifié par le fait que l'Église catholique, durant la période coloniale, a souvent agi en contradiction avec sa mission évangélico-salvatrice. En République Démocratique du Congo, cette influence ecclésiastique a été utilisée comme un instrument de domination plutôt que de libération ou de civilisation. Ceci a plus contribué au maintien des structures oppressives du pouvoir colonial. Dès lors, la conclusion de l'étude plaide contre le fanatisme religieux en RD. Congo et propose une lecture utilitaire des instruments religieux, visant à briser les chaînes du néocolonialisme et à libérer les esprits des

peuples dominés (A ce sujet, lire utilement, Bolima, 2023).

Ces deux études montrent l'importance de la dialectique comme méthode d'analyse des contradictions sociales, politiques et économiques complexes, notamment dans le contexte spécifique de la République Démocratique du Congo. En soulignant les tensions inhérentes aux phénomènes étudiés. Les résultats de ces productions scientifiques offrent des perspectives critiques sur les processus de développement et de domination, tout en suggérant des voies pour surmonter les inégalités et les oppressions persistantes.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette réflexion a porté sur la problématique des conflits, des contradictions et des tensions dans les interactions sociales, en mettant en évidence le fait que la dialectique, l'approche méthodologique nous léguée par Karl Marx, se veut la plus appropriée pour expliquer ces phénomènes. Nous avons présenté les lois dialectiques en esquissant leurs contenus et leurs relations avec les phénomènes sociaux, afin de faciliter leur opérationnalisation dans le cadre d'une analyse.

En effet, après avoir mis en lumière l'importance stratégique d'une méthode qui guide la recherche vers l'objectivité et la compréhension, cette réflexion insiste également sur la dimension tactique des techniques de recherche, en les présentant comme des outils permettant au chercheur de collecter et d'analyser des informations et/ou les données sur son objet d'étude. Si, méthodologiquement, une théorie peut être comprise comme un ensemble organisé d'idées et de concepts appliqués à un domaine spécifique, ou encore comme un système fondé sur des hypothèses, des connaissances vérifiées et des règles logiques, l'approche méthodologique fait référence à l'ensemble structuré de mé-

thodes et de techniques utilisées pour observer et analyser les groupes humains, leurs comportements et les structures sociales (Mbayamu, 2011).

Cette étude souligne la problématique de la pluralité d'approches méthodologiques qu'implique la recherche scientifique, dictée par la diversité et la complexité des réalités sociales, qui sont toujours complexes et changeantes. Néanmoins, elle indique que la méthode dialectique, héritée de Karl Marx, est indispensable pour expliquer les conflits sociaux, les tensions et les contradictions sociales. En effet, la méthode dialectique s'appuie sur le matérialisme historique comme paradigme, et forge ses quatre lois fondamentales qui font sa force : - la loi de la connexion universelle des faits, - la loi de la lutte des contraires, - la loi du changement dialectique, et - la loi du changement de la quantité en qualité. Le recours à la dialectique dans l'analyse des contradictions au sein d'une configuration sociale nécessite l'opérationnalisation de ces quatre lois, comme outils explicatifs permettant de comprendre les dynamiques sociales.

Le terrain, en effet, informe les méthodes et, souvent, impose des techniques, parfois, non prévues par chercheur. Depuis quelques années, la triangulation s'impose comme une règle fondamentale en sciences sociales. Elle prône le recours à une combinaison intelligente et constante des différentes méthodes et techniques de recherche pour analyser un phénomène particulier. Voilà, pourquoi, en accord avec les travaux de Georges Wetshodima Yole Yalonga (2013), cette réflexion recommande, toujours, de privilégier l'approche de la triangulation dans la recherche en sciences sociales. Certes, Sylvain Shomba Kinyamba (2013) définit la triangulation comme « une interactivité raisonnée des méthodes, dont l'exploitation est jugée capable de conduire à une meilleure

connaissance du phénomène sous-examen ». Ainsi, dans une acception plus large, la triangulation, ou plutôt la « multi-angulation », consiste en « l'utilisation conjointe et comparative de plusieurs méthodes » (Muluma, 2003). Cette approche renforce la fiabilité de la recherche scientifique en ce qu'elle permet de compenser les limites inhérentes à chaque méthode utilisée dans les recherches en sciences sociales.

En définitive, nous soulignons que la dialectique, en tant qu'une théorie et une approche méthodologique, offre des outils puissants pour analyser et comprendre des contradictions et des conflits sociaux. La triangulation, quant à elle, en tant qu'approche complémentaire, permet de renforcer la validité et la fiabilité des recherches en sciences sociales. Il est donc utile, pour tout chercheur, d'adopter cette approche méthodologique rigoureuse et d'exploiter pleinement les potentialités de ses outils dans l'étude des phénomènes sociaux complexes.

BIBLIOGRAPHIE

- Beaud, M. (2006). *L'art de la thèse, la Découverte*, coll. Guides Repères, Paris,
- Blanche, G. (1969). *L'introduction scientifique et les lois naturelles*, PUF, Paris,
- Bofoya, K. B., (2018). *Modèles macroéconomiques*, Eds. Galimage, Kinshasa- RDC.
- Bolima, B. W., (2024). *Apprendre la sociologie pour comprendre la société et réussir la pratique du Droit*, Tome II, Eds. PUK, Kinshasa- RD. Congo.
- Bolima, B. W., (2023). *Apprendre la sociologie pour comprendre la société et réussir la pratique de l'économie politique*, Tome II, Eds. PUK, Kinshasa- RD. Congo.
- BOLIMA B. W., (08 Février 2019). *Les projets de développement rural en République Démocratique du Congo. Analyse sociologique de l'expérience de la Cacaoyère de Bengamisa*

(CABEN) dans la Province de la Tshopo, thèse de doctorat en Sociologie, SSPA, UNIKIN, pp. 1- 42.

Bolima, B. W.,(2023). « De la religion et/ou l'Eglise dans le contrôle des esprits et la domination occidentale du monde. Pour une lecture utilitaire des instruments religieux en vue de la libération mentale des congolais, je plaide », dans ELITES ET LA NECESSITE D'EN FINIR AVEC LE NEOCOLONIALISME, (Acte des Mélange en l'honneur du Professeur Emérite Mathieu, Kalele Kabila, sous la direction du CRIIC), Eds. Les Sciences en Pluriel, Kinshasa- RDC. pp.91-111.

Bongoy, M. Y.,(2004) Guide pour la rédaction des références bibliographiques. (Mémoires, travaux pratiques, articles, thèses de doctorat, livres, etc.), 3ème édition.

Bussa, T. J- L., & Bolima, B. W.,(2024) « De la légitimation des résultats d'une recherche scientifique par un cadre méthodologique : notre point de vue sur la portée de la place stratégique de l'analyse contrefactuelle dans la saisie de l'effectuation d'un possible parmi plusieurs possibles socio-économico-étatiques », dans M.E.S, n° 135, vol.1 du Juillet-Août, Kinshasa-R.D.C.pp. 9-26.

DE Saint, V. J. (2014). « Capitalisme prédateur et logique mafieuse, Au-delà des « affaires », l'esprit mafieux a-t-il gangrené l'économie et nos démocraties ? », Conférence débat tenue à Toulouse, le 18 Janvier.

Duchamp, M. B. B., & Drouard, H. (1989). La recherche en travail social, Paris, Ed. de Centurion, .

Durkheim, E., (1967).Les règles de la méthode sociologique, Paris, P.U.F,

Emina, B. O. E. (2014-2015). Initiation à la Recherche Scientifique. Manuel d'enseignement destiné aux étudiants de Premier Graduat, en Sciences Economiques et de Gestion, UNIKIN, inédit .

Esiso, A. – A. F., (2012). Manuel de méthodologie en sciences sociales, Kisangani, RD. Congo, Eds. de l'IRKA, PUK, UNIKIS, .

Grawitz, M. (1996). Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 10 ème Ed.

Guidere M. (2024) Méthodologie de la recherche, Ellipses, Paris.

Henri, J. (1968) Le système social. Essai de théorie générale, Bruxelles, Ed. de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles,

Kabeya, T. (2018). Epistémologie et méthodologie économiques. Aperçu critique à l'usage des chercheurs en Afrique, Toulouse, Ed. Mélibée.

Kuyunsa, B. G. & Shomba, K. S. (1995). Initiation aux méthodes de recherche en sciences sociales, PUZ.

Lombeya, B., L. (2018-2029). Etat & système socio-économique, FASEG, UNIKIN.

Lorenzi-Cioldi, F. (1997). Questions de méthodologie en sciences sociales, Delachaux et Nietslé, Lausanne.

Loubet Del B. J.-L. (2000) Initiation aux méthodes des sciences sociales, l'Harmattan, Paris-Montréal.

Marc, M., & G. (2011). 100 fiches pour comprendre la sociologie, France, 4 ème Ed. Bréal.

Mbaya, M.(2011). Cours des recherches, enquêtes sur terrain, la collecte des données, les travaux pratiques, Séminaire de Méthode quantitative et qualitative, (inédit), Département de Sociologie, UNIKIN.

Muluma, M. A. (2017) Le guide de la recherche scientifique. Théorie et pratiques, Kinshasa, Ed. SOCESES.

Mwene, B., (2011). Les enquêtes sociologiques et anthropologiques. Données techniques de base, Kinshasa, Ed. du LAAK.

Quentin, D. & Pierre, S.,(2012). « Explorer le champ des possibles. Approches contrefac-

- tuelles et futurs non advenus en histoire », dans ICREDES.
Revue de l'Histoire Moderne et Contemporaine, Tshungu, B. (1988). Du travail scientifique à
Vol. 59-3, n° 3, pp. 70-95. l'université. Initiation à l'élaboration du travail
scientifique. Ed. Africa, Lubumbashi,.
- Rocher, G. (1968). Introduction à la sociologie Verhaegen, B., & al.,(1976) Kisangani : 1876-
générale. Organisation sociale, Tome III, Paris, 1976, Histoire d'une ville. La population, Ki-
Ed. HMH. sangani, PUK.
- Shimba, B. G. (2011) Comment mener les en- Wetshodima, Y. Y. G.,(2013) « La triangulation
quêtes en sciences sociales ? Théories, modèles dans le processus de la recherche de la concep-
et exercices, Kinshasa, RDC, Eds. MEDIAS- tion à la réalisation une étude », dans MES, N0
PAUL. 79, du Juillet-
- Shomba, K. S.,(1914) Thèses de doctorat. Es- sence, impératifs, typologie et apport, Bruxelles,

Revue Trimestrielle publiée par
L'Institut de Recherches Economiques
et Sociales (I.R.E.S)

<https://cahierseconomiquesetsociaux.cd>